

## Première séance, mercredi 2 novembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017; entrée en matière générale; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction de l’économie et de l’emploi; Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts; Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions; Pouvoir exécutif/Chancellerie d’Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; récapitulation générale. – Projet de décret 2015-DFIN-107: Budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2016-DFIN-49: coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017: entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Rapport 2016-CE-33: Bilan de législature 2012–2016; discussion. – Projet de loi 2016-CE-41: guichet de cyberadministration de l’Etat (LGCyb); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justification: MM. et M<sup>mes</sup> Suzanne Aebischer, Marie-Christine Baechler, Laurent Dietrich, Gaétan Emonet, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Stéphane Peiry, Katharina Thalmann-Bolz et Peter Wühtrich.

Sont absents sans justification: MM. Pascal Andrey, Romain Castella, Pierre Décrind, Marc Menoud et Ralph Alexander Schmid.

M. et M<sup>me</sup> Marie Garnier et Maurice Ropraz, conseillère et conseiller d’Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Adresse électronique @parl.fr.ch: j’informe les députés qui ne se représentent pas ou qui ne seraient pas réélus que leurs adresses e-mails parlementaires seront supprimées dès le 15 janvier 2017. Il en sera de même pour les accès aux plateformes Oodrive pour les membres des commissions permanentes et ceux du Bureau.

*Support informatique:* je vous signale que durant toute la session, des personnes du SITel se tiennent à votre disposition dans l’ancienne salle du Tribunal cantonal pour répondre à vos questions et vous apportez le support informatique dont vous auriez besoin.

*Présentation de la Fondation Horizon Sud:* je vous rappelle qu’à l’occasion des 10 ans de la Fondation Horizon Sud, celle-ci nous invite, après notre séance de demain jeudi, en fin de matinée, à une présentation de ses activités ainsi qu’à un petit apéritif.

*Fondue:* les membres du Grand Conseil et du Conseil d’Etat, du Secrétariat ainsi que les journalistes sont invités à manger une fondue ce vendredi à l’issue de notre séance au restaurant du Midi à Fribourg. Et j’aurai une bonne nouvelle à annoncer encore sur l’offre qui nous est faite par la promotion du gruyère et du vacherin, mais je réserve encore cette information pour vendredi.

*Projet de loi sur la restauration collective:* je vous informe que, par lettre du 31 octobre 2016, le Conseil d’Etat demande le report à une session ultérieure du traitement de cet objet. Je cite: «Le Conseil d’Etat a pris connaissance ce jour des propositions de la commission parlementaire chargée du projet mentionné en titre, dont l’examen est prévu durant la session de novembre 2016. Après examen des remarques de la commission, de sa proposition de renvoi de l’objet au Conseil d’Etat et du projet bis, le Conseil d’Etat estime préférable de reporter l’examen de cet objet à une session ultérieure. Il semble en effet nécessaire d’examiner plus avant les propositions faites, notamment sous l’angle financier.» Ce projet est donc supprimé de l’ordre du jour de notre séance de demain.

*Liens d’intérêts:* enfin je vous informe et vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d’intérêts lorsqu’il s’exprime devant le Grand Conseil. Il ne s’agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d’intérêts, mais uniquement de rappeler l’intérêt qui l’unit à l’objet en délibération et sur lequel il s’exprime.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Projet 2015-DFIN-107 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017<sup>1 2</sup>

Rapporteure générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).  
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière générale

**La Rapporteure générale.** Au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG), je vais faire quelques considérations d'ordre général sur le budget 2017 qui vous est soumis et les rapporteurs donneront ensuite des détails dans leurs rapports d'entrée en matière sur le budget des différentes Directions.

La CFG s'est réunie à sept reprises pour traiter ce budget. Les rapporteurs ont pu poser des questions et demander des justifications lors de leur visite dans les Directions, puis la CFG a procédé à l'examen en plenum de chaque Direction. Je tiens à remercier, au nom de la CFG, les membres du Conseil d'Etat et les collaborateurs et collaboratrices sollicités pour leur disponibilité et les réponses apportées tant lors des visites qu'en plenum.

Au compte de résultats, les charges atteignent 3 455 000 000 francs et les revenus 3 455 500 000 francs, tous deux en augmentation de 3,9% par rapport au budget 2016, pour un bénéfice de 474 000 frs. Ce budget, très légèrement bénéficiaire, répond à l'obligation du respect de l'équilibre budgétaire prévu à l'art. 83 de notre Constitution. Contrairement au budget 2016, il n'y a pas eu de prélèvement sur la fortune pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Le programme d'investissements est ambitieux puisqu'il atteint 196,9 millions ou 155,9 millions nets, soit une augmentation de 20% des investissements nets par rapport à 2016.

Le budget 2017 appelle les commentaires suivants:

Au niveau des revenus, on note une hausse des recettes fiscales de 7,1%. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'illustre particulièrement avec une augmentation de 18,7% ou +23 millions. Il faut savoir que pour estimer les revenus fiscaux futurs des entreprises, les services de la DFIN font leur évaluation en prenant contact avec les entreprises dont le poids est important ou représentatif.

Quant à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il convient de souligner qu'il progresse de 6,3%, soit +47,5 millions par rapport au budget 2016.

Ainsi, l'augmentation totale des revenus fiscaux de 86,9 millions permet de dégager des ressources financières bienvenues pour notre canton, qui doit faire face à une baisse de

recettes provenant de la RPT de quelque 30 millions. Tous les contribuables fribourgeois, aussi bien les personnes morales que les personnes physiques, contribuent ainsi à l'équilibre budgétaire 2017 grâce à une augmentation significative des recettes escomptées par l'Etat.

En ce qui concerne les intérêts des placements à long terme, ils sont en baisse avec un taux estimé à 0,1%. Sur demande de la CFG, il a été précisé que l'Etat de Fribourg n'a jamais payé un franc d'intérêt négatif et qu'il bénéficie d'une rémunération pour ses placements, certes faible.

A savoir encore qu'aucun montant ne figure au budget 2017 pour la part au bénéfice de la BNS, vu son versement hypothétique. La solution choisie évite les mauvaises surprises et si une participation devait être versée, elle alimentera la provision «Bénéfice BNS» qui s'élevait à fin 2015 à 103,5 millions. Etant donné qu'aucun versement n'est attendu de la part de la BNS, un prélèvement sur provision de 25 millions est néanmoins prévu au budget 2017.

Quant aux charges, l'augmentation de celles du personnel correspond à l'augmentation du budget de 3,9% ou +47,2 millions.

Ces augmentations s'expliquent notamment par la fin des mesures d'économie: +18,4 millions qui résultent de la suppression de la contribution de solidarité, de l'octroi des paliers au 1<sup>er</sup> janvier et de l'augmentation de crédits pour les revalorisations salariales. En ce qui concerne ces revalorisations, le budget 2017 prévoit une indexation de 0,4%, mais c'est le Conseil d'Etat qui décide chaque année en décembre, soit après l'annonce de l'indice des prix à la consommation du mois de novembre, s'il y aura ou non revalorisation salariale l'année suivante.

On note également l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de 13% à 15,24%, ce qui représente une majoration de 19 millions pour l'Etat en tant qu'employeur. Enfin, les charges augmentent également en raison de la création nette de 89,4 EPT, dont 53,67 postes dans le secteur de l'enseignement et 12 EPT versés dans un pool général. La CFG s'est inquiétée de l'affectation ciblée des 12 EPT du pool général en faveur des Directions qui en ont un besoin plus marqué en fonction des projets en cours ou de situations critiques. Ces 12 EPT sont acquis pour les Directions concernées et n'ont pas à être compensés dans les années suivantes.

En 2017, l'effectif des postes de travail augmente de 216, 13 unités pour un total de 8 432,17 EPT. Sur ces 216,13 EPT, il convient de préciser que 126,73 EPT ne sont pas des nouveaux postes, mais résultent de la pérennisation décidée par le Conseil d'Etat d'un certain nombre de montants forfaitaires. Sachez que cette mesure a été soutenue par la CFG qui avait demandé un rapport à ce sujet. Il s'agit en fait de la transformation de certains contrats de durée déterminée ou montants forfaitaires en postes fixes ou contrat de durée indéterminée.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 3152ss.

<sup>2</sup> Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

minée. C'est une opération financière neutre et on retrouve cela dans les différents budgets à la position «Traitement du personnel auxiliaire» qui diminue avec en contrepartie une augmentation de la position «Traitement du personnel».

Cette mesure a nécessité un important travail du Service du personnel pour définir quelles missions étaient pérennes ou non afin de définir quels contrats pouvaient être concernés par cette transformation. A l'avenir, afin d'éviter une augmentation significative des montants forfaitaires et pour disposer d'une vision globale de l'évolution de ces contrats à durée déterminée, la CFG sera chaque année informée de l'évolution de ces engagements pour des missions précises, ce qui lui permettra d'avoir un suivi.

Quant aux charges de transferts, elles progressent de 3,6% ou +56,5 millions. Les augmentations des subventions résultent pour une part des hospitalisations hors canton qui continuent de croître de 21,6% ou +14,8 millions par rapport au budget 2016, étant précisé que la part de l'Etat au financement des hôpitaux augmente en 2017 de 53 à 55%. Cette augmentation constante, et ce depuis plusieurs années, a été relevée par la CFG qui s'en inquiète. Les subventions augmentent également en raison des contributions pour les étudiants fribourgeois fréquentant des établissements d'enseignement hors canton (+8,5 millions) et de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et des réfugiés (+24,2 millions) compensée en partie sur le plan des revenus.

Enfin, en lien avec le mandat traité par le Grand Conseil lors de la session d'octobre qui demandait des places de travail pour les adultes en situation de handicap et postes d'encadrement, il nous a été précisé que ce budget 2017 prévoit 35 places supplémentaires ainsi que 21,2 EPT d'encadrement, pour un coût total annuel de prestations à charge des pouvoirs publics de 2,69 millions.

Pour terminer, au sujet des investissements, l'autofinancement, à hauteur de 65,2%, a pour conséquence une insuffisance de financement de 54,3 millions. Cette somme doit être prélevée sur la fortune, qui diminuera dans la même proportion, et ce, pour autant que l'ensemble des investissements prévus se réalisent.

Avec ces remarques et au nom de la CFG, je vous invite à accepter l'entrée en matière sur le budget 2017.

**Le Commissaire.** Tout d'abord merci à Madame la Rapporteuse pour son excellent rapport d'entrée en matière au nom de la Commission de finances et de gestion.

En effectuant un bref tour d'horizon afin de situer Fribourg en comparaison nationale, force est de constater que notre canton a eu raison, ces dernières années, de s'imposer un régime de rigueur. Nombreux sont en effet les autres cantons à avoir suivi cet exemple afin de corriger le tir et se diriger à

nouveau sur la voie de la stabilité budgétaire, comme l'indiquait ce lundi la NZZ dans l'une de ses analyses.

A l'heure de passer en revue le budget de l'an prochain, nous pouvons certes nous targuer d'avoir une fois de plus réussi à atteindre l'équilibre budgétaire exigé par la Constitution. Il n'empêche que le présent exercice s'est révélé particulièrement exigeant et difficile. Au vu des chiffres initiaux, il a fallu réaliser un véritable tour de force! Au départ, le plan financier pour 2017 affichait en effet un excédent de charges de 139,7 millions de francs. Les demandes des Directions, services et autres établissements ont fait grimper cet excédent de plus de 37 millions de francs supplémentaires, pour s'établir à près de 177 millions de francs. De quoi faire palpiter et trembler nos économistes les plus chevronnés.

Pour mieux comprendre ce chiffre qui peut sembler abyssal, il est nécessaire de prendre en compte différents paramètres. Alors que l'évolution positive des recettes fiscales démontre la bonne résistance de l'économie fribourgeoise face au franc fort, la fin programmée des mesures d'économies concernant les charges de personnel a induit un accroissement marqué de la masse salariale. La mise en œuvre de la décision d'augmenter dès 2017 la contribution employeur en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat pèse également fortement sur les charges. Et cela sans compter avec la contraction significative des revenus issus de la péréquation financière, augmentant encore davantage la pression sur les finances de l'Etat.

Malgré tout, le Conseil d'Etat a tenu à présenter un programme d'investissements ambitieux dans le but de réaliser les infrastructures nécessaires pour soutenir le développement du canton. Parmi ceux-ci, on peut mentionner un volumineux programme d'assainissements routiers en lien avec la protection contre le bruit, l'achèvement des bâtiments de la Police et de la Haute école de santé, l'achat et l'adaptation du site «Schumacher» à Schmiten ou encore un subventionnement important des infrastructures sportives, telles que la patinoire et les piscines régionales. Tout ceci sans compter l'acquisition du site de Tetra Pak à Romont qui, je l'espère, fera l'unanimité lors de cette session.

Il est évident que les besoins et la croissance de la population induisent inévitablement une progression des charges de l'Etat, dont certaines, imposées de l'extérieur, rendent l'exercice budgétaire significativement plus difficile. A cet égard, j'aimerais relever le fait que les charges ont augmenté principalement dans les domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance, une politique qui nous a permis de garantir les prestations de l'Etat.

Sur ces bases et compte tenu de la règle de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures afin d'équilibrer son budget.

- > Il a ainsi rigoureusement plafonné les charges courantes de fonctionnement;
- > Il a priorisé les besoins liés notamment à l'évolution démographique, en créant par exemple quelque 90 EPT, principalement dans le domaine de l'enseignement;
- > Il a réévalué à la hausse ses prévisions en matière de recettes;
- > Enfin, il a recouru de manière accrue aux fonds et provisions afin de compenser les effets liés à l'évolution de certaines charges et à la réalisation de projets spécifiques.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2017.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical prend connaissance avec une certaine satisfaction du budget 2017 du canton de Fribourg. Car comme le disait l'autre, ça se présente plutôt bien l'exercice 2017: un bénéfice présumé d'environ 500 000 frs pour des charges de plus de 3,455 milliards témoigne d'une bonne maîtrise. Nous saluons la gestion rigoureuse de l'ensemble du Conseil d'Etat.

Les recettes fiscales en nette progression de plus de 7,1% expliquent en partie ce bénéfice et permettent de compenser les 30 millions en moins de la péréquation fédérale.

Les personnes morales et physiques de notre canton contribuent à la bonne santé des ressources financières de notre Etat. Attention tout de même à ne pas les décourager en les assommant de taxes et de contraintes administratives excessives. Ce budget prévoit également des investissements ambitieux de plus de 196 millions. La vision du Conseil d'Etat pour améliorer nos infrastructures routières et notre mobilité en tous genres doit être saluée. Tous ces investissements ont comme conséquence que notre fortune va diminuer de 54 millions, mais c'est bien le but de celle-ci. Les mesures structurelles pour les employés de l'Etat prennent fin et on peut s'en réjouir.

Une augmentation de 216 équivalents plein-temps fait progresser les charges salariales de plus de 3,9%. Le groupe libéral-radical salue la pérennisation des contrats de durée déterminée en durée indéterminée et souhaite qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus et veillera à cela. L'effort que va faire l'employeur en faveur de ses collaborateurs au plan des cotisations à la Caisse de prévoyance est à souligner. C'est en effet un supplément de 19 millions que l'Etat employeur versera en 2017.

Le PLR s'inquiète par contre de l'augmentation constante des charges des hospitalisations hors canton, alors que l'HFR met tout en œuvre pour satisfaire ses patients et offrir des soins de grande qualité aux Fribourgeois.

Nous saluons la mise en œuvre de l'augmentation de plus de 13,8 EPT de l'effectif de la police. Cette décision a été prise

par le Grand Conseil et nous nous réjouissons de sa mise en application.

Les charges du SITel augmente de plus de 2 millions et le groupe libéral-radical se pose la question si le moment n'est pas venu de revoir les prestations de ce Service afin de mieux maîtriser les coûts. En effet, chaque Direction a des besoins différents en termes informatiques et souvent on veut faire la même chose avec les mêmes programmes en les ajustant pour des spécificités différentes; ces adaptations des programmes ont des coûts supplémentaires très difficiles à chiffrer.

Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical est d'une manière générale satisfait du budget 2017 tel que présenté et entre en matière en le soutenant à l'unanimité.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la mouture 2017 du budget de l'Etat de Fribourg. Tributaire notamment, et ce n'est pas un secret, de sa démographie, le canton a peu de marge de manœuvre et se doit de répondre aux besoins présents.

Les principaux accents au niveau des charges brutes du compte de résultats se trouvent donc, comme il se doit, dans la formation, la prévoyance sociale, la santé avec un accent particulier cette année pour la culture, les sports et loisirs où nous enregistrons une augmentation de plus de 17% par rapport au budget 2016.

Un budget 2017, à l'instar des précédents, qui suit inexorablement une courbe ascendante et qui fait le dos rond avec un bénéfice, pour dire qu'il y en a tout de même un, d'environ 500 000 frs. Force donc est de constater que toutes les Directions se sont appliquées pour présenter des chiffres qui puissent répondre aux besoins de ce canton et de leurs habitants avec des moyens financiers qui augmentent, notamment si l'on s'en réfère aux revenus propres que sont les impôts avec 86,9 millions supplémentaires prévus en 2017, alors que les subventions fédérales augmentent de 15,6 millions. Il est vrai que nous avons eu moins de chance avec la péréquation financière.

Nous sommes satisfaits et remercions le Conseil d'Etat que l'Etat employeur octroie à nouveau des paliers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à toutes ses collaboratrices et collaborateurs, étant donné la fin des mesures structurelles et d'économie.

D'autre part, nous saluons ici la démarche qui a consisté à pérenniser de nombreux postes. A toutes fins utiles, c'est tout de même 8432 EPT qui ont généré une augmentation brute de la masse salariale de plus de 47 millions. Le canton continue à investir et maintient la cadence selon la volonté du Conseil d'Etat, qui annonce environ 156 millions d'investissements nets pour lesquels le recours à la fortune est nécessaire.

Toujours dans les investissements, sur le plan des constructions et aménagements uniquement, c'est un montant de



114 millions qui est annoncé avec plus de 36% pour le réseau routier toujours aussi bichonné, peut-on penser.

Les principales subventions d'investissement suivent le rythme avec cette année un montant de 9 millions prévus pour le sport en imaginant que notre canton se dote enfin d'infrastructures telles qu'une piscine qui, à défaut d'être olympique, soit au moins digne d'être cantonale.

Dans ses coups de cœur, notre groupe parlementaire constate que le Conseil d'Etat a répondu à la prise en charge des personnes handicapées qui bénéficieront dans les deux prochaines années de plusieurs places de travail et surtout d'hébergements avec le personnel qui convient pas le biais de plus de 21 EPT.

Voilà, notre groupe parlementaire n'a pas de remarques spécifiques par rapport à ce qu'a présenté Madame la Rapporteuse générale, ses explications précises et ciblant l'essentiel. Le budget 2017, répondant aux exigences légales, peut recevoir à notre avis sans difficulté l'aval du Parlement. L'Alliance centre gauche accepte l'entrée en matière à l'unanimité et remercie le Conseil d'Etat.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec toute l'attention requise ce projet de budget 2017. Notre groupe salue l'équilibre auquel est arrivé le budget 2017 et ceci sans replonger dans les travers du budget 2016, c'est-à-dire sans prélèvement sur la fortune, comme cela avait été le cas l'année passée. Mais si le budget est arrivé à cet équilibre, Mesdames, Messieurs, c'est justement grâce aux contribuables fribourgeois et grâce aux augmentations des rentrées fiscales provenant des personnes physiques et morales. Cette situation va-t-elle perdurer pour les futurs budgets? C'est une question qui préoccupe notre groupe.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a malgré tout quelques remarques. Plusieurs députés aimeraient que le canton soit plus attentif à l'état de certains bâtiments, notamment voués à l'enseignement, mais également dans d'autres secteurs, certains méritant une rénovation urgente.

La question des 12 EPT distribués dans les Directions nous pose un problème. En premier lieu, nous nous demandons si cette augmentation est vraiment utile et surtout, nous ne sommes pas convaincus par la manière de faire du Conseil d'Etat. Ces 12 EPT ont été répartis de manière à contenter presque tout le monde, mais aucun projet d'envergure n'a été priorisé. N'aurait-il pas fallu décider de laisser une partie de ces 12 postes pour les futurs projets d'importance qui occuperont le canton lors de la prochaine législature. La pérennisation des montants forfaitaires, c'est-à-dire la conversion de la plupart des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, est une bonne chose selon nous, mais notre groupe restera attentif à l'évolution de ces montants

pour les budgets futurs. Il serait regrettable que ces montants forfaitaires augmentent dans les futurs budgets justement.

Enfin et pour terminer, la politique foncière active. Dans cette période électorale, tout le monde en parle, mais personne n'a réellement de solutions pour essayer de faire évoluer une situation qui, si elle n'est pas désastreuse, n'en est pas pour autant préoccupante. Alors oui, nous voterons cette semaine pour l'achat du site Tetra Pak et je rejoins les propos de Monsieur le Conseiller d'Etat qui souhaite une acceptation à l'unanimité. Une motion du Club économique est également attendue prochainement, mais notre groupe aimerait que le canton nous propose une solution qui pourrait permettre de réellement faire avancer cette problématique.

Avec ces quelques remarques, notre groupe entrera en matière à l'unanimité.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est favorable à l'entrée en matière sur le budget de l'Etat 2017. Il l'approuvera tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève l'effort fait et salue la présentation d'un budget équilibré ainsi que les efforts pour le programme d'investissements. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil d'Etat n'a rien prélevé dans la fortune non affectée. Le prélèvement dans les fonds affectés est bien et permet d'amortir à moyen et long termes des effets de pointe et correspond à la politique que nous avons tous décidée dans cette Chambre.

Allen Unkenrufen zum Trotz stellt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei auch fest, dass der Staat – trotz Sparmassnahmen – nicht ausgeblutet oder zu Tode gespart worden ist. Im Gegenteil: Das Sparpaket hat zur nachhaltigen Sicherung der Leistungen des Staates beigetragen. Die Bürgerinnen und Bürger Freiburgs verfügen über hervorragende Bildungs- und Sozialleistungen und sind sicher aufgehoben. Die zur Verfügung stehenden Gelder werden massvoll und den Gesetzen entsprechend eingesetzt.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei stellt auch fest, dass genügend Mittel vorhanden sind, um die heutigen Aufgaben zu erfüllen.

Dans le contexte des mesures structurelles, nous avons beaucoup discuté des salaires des employés de l'Etat, respectivement de leurs contributions aux mesures. Comme il avait été annoncé, le Conseil d'Etat libère dans le budget courant 47,2 millions de francs en faveur du personnel pour l'augmentation des salaires ainsi que pour les cotisations à la Caisse de pension. Le PDC en prend connaissance avec satisfaction et remercie le personnel pour sa contribution à l'assainissement nécessaire des finances du canton.

Le Conseil d'Etat compte avec 86 millions de revenus fiscaux supplémentaires. Dans le contexte de la réforme RIE III, il n'est pas inutile de relever que le revenu fiscal des personnes morales progresse une fois de plus nettement plus fortement que celui des personnes physiques. Il serait intéressant d'apprendre quelques détails concernant l'estimation du montant budgétisé des personnes physiques et morales. Est-ce que le revenu moyen des personnes physiques est toujours à la baisse ou on a pu rattraper un peu le retard par rapport aux autres cantons?

L'augmentation d'environ 20% du budget d'investissement pour 2017 ne peut être que saluée. Les quelque 200 millions d'investissements prévus pour 2017 n'ont jamais coûté moins cher à l'Etat qu'actuellement avec des intérêts négatifs ou des intérêts très faibles. Le PDC constate, par contre, que des investissements planifiés et budgétisés les années précédentes n'ont pas été faits dans leur totalité, notamment à la Direction de l'aménagement et des constructions où le report de crédits est malheureusement devenu la règle.

Il ne sert à rien de mettre des montants au budget et de ne pas les investir durant l'année prévue. Nous espérons que les investissements inscrits par le Gouvernement seront effectivement réalisés selon la planification et dans les temps prévus. Les investissements de l'Etat dans les bâtiments, l'infrastructure et les équipements constituent finalement un pilier important pour l'économie du canton.

**Thomet René** (PS/SP, SC). Le budget 2017 qui nous est soumis a toutes les caractéristiques d'un budget de fin de législature. Des charges qui croissent au même niveau que les revenus, de 3,9%, un bénéfice présumé d'un demi-million, la Constitution est respectée, le Conseil d'Etat a rempli sa mission.

Et pour cet Etat géré comme une exploitation agricole, notre chef des finances nous prédit le gel à la montée de la sève, la pluie à la floraison, la sécheresse pour saper la croissance et une récolte misérable. On sait, on a dû puiser dans les réserves mais les provisions faites par période de beau temps ne sont-elles pas prévues pour des temps plus difficiles? Et puis tous ces prélèvements seront-ils finalement nécessaires? Le Conseil d'Etat nous a habitués à des budgets équilibrés qui se traduisent en comptes bénéficiaires de plusieurs millions. Comme dans l'agriculture, nous connaissons des surplus.

Mais que ne comprend pas le budget qui nous est présenté? Un effort de plus de 177 millions, dont 94 millions de réductions de charges, a été nécessaire. On a certes pérennisé des montants forfaitaires qui concernaient des postes pérennes, preuve que les augmentations de postes étaient insuffisantes au cours des années précédentes. On a adapté les nombres de postes dans l'enseignement pour respecter les dispositions légales et on accorde 12 misérables postes supplémentaires. Les tâches augmentent, la complexité et la pression aussi. Le personnel qui contribue largement aux bons résultats, qui paie une contribution de solidarité et voit ses échelons

reportés depuis 3 ans devra se contenter d'un peut-être 0,4% de reconnaissance car la décision sera prise finalement en décembre.

Le budget 2017 s'inscrit dans la tradition d'austérité adoptée par le Conseil d'Etat. On prévoit des millions pour attirer des entreprises, on leur déroule le tapis rouge, mais que fait-on pour la classe moyenne? Elle est la moins bien lotie de ce canton. Que fait-on pour nos citoyens touchés par la maladie et cela concerne tout le monde? On a certes, seul projet nouveau, le master de médecine mais sur lequel il faudra attendre encore quelques années pour en connaître les effets. On a bien quelques lits supplémentaires en EMS mais la majorité d'entre eux concerne un report de lits reconnus pour 2016. Mais pas un sous supplémentaire pour le concept de soins palliatifs. Pas de moyens significatifs pour la prévention de la santé, alors que le diabète fait des ravages, les maladies pulmonaires et cardiovasculaires sont en augmentation. Pas de prestations complémentaires pour familles, alors que le rapport très détaillé sur la pauvreté indique que cette pauvreté est bien présente dans notre canton et que les prestations complémentaires pour familles sont prévues par notre Constitution. A défaut d'une substantielle augmentation d'aides aux proches, on continuera de devoir placer en institutions handicapés et personnes âgées à des coûts bien supérieurs.

Le groupe socialiste n'applaudira pas cet équivalent d'une nouvelle représentation de «L'Avare», mais il ne s'opposera pas non plus à l'entrée en matière, sachant que ce Parlement ne peut proposer des dépenses supplémentaires sans trouver une compensation par une diminution de charges équivalentes.

Un mot encore sur les investissements: ils sont certes ambitieux, nécessaires, mais ils concernent des investissements attendus. Ils s'inscrivent dans le rôle de l'Etat.

Avec ces considérations, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce budget.

**La Rapporteuse générale.** Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de l'entrée en matière dans les considérations générales. Je note la satisfaction par rapport à ce budget équilibré, sans prélèvement sur la fortune. Les investissements nécessaires ont été salués, notamment concernant les infrastructures. Plusieurs groupes se sont exprimés en faveur de la pérennisation des montants forfaitaires et des remerciements ont été adressés au personnel de l'Etat pour sa contribution à la situation équilibrée du budget. Le groupe de l'Union démocratique du centre a dit qu'il serait très attentif aux bâtiments, que la répartition des 12 EPT du pool ne lui donnait pas satisfaction et que, comme la CFG, il sera attentif à la progression des montants forfaitaires. Quant au groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, je retiens que les investissements à réaliser doivent l'être dans les délais prévus et je terminerai par le groupe socialiste qui

dit que c'est un budget de fin de législature, un budget d'austérité, groupe qui déplore aussi le manque de moyens mis à disposition pour la santé et les familles. Je n'ai pas d'autres remarques à formuler.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, après avoir entendu la satisfaction générale, j'apporte ma satisfaction. Tous les groupes entrent en matière sur ce budget, tous avec de très grandes satisfactions, hormis le bémol de M. le Député Thomet. Il n'a pas tenu ces mêmes propos en CFG, mais aujourd'hui il rapporte au nom de son groupe. En l'écoutant, je me suis dit que les paysans pleuraient, Thomet a pris exemple, mais pleure encore plus. Mais j'aurai l'occasion de revenir sur certains de ses propos.

J'en viens peut-être maintenant aux généralités. Tout d'abord, plusieurs questions sur la fiscalité. Je crois que quelqu'un a dit: «Il y a plus de fiscalité mais on perd la RPT». C'est bien ça. A mesure que le canton s'améliore, eh bien on perd à la RPT. C'est bien de perdre pour autant que les rentrées fiscales augmentent, ce qui est le cas pour cette année. Mais je précise, j'ai souvent l'occasion de le dire, le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat puisqu'on a toujours un décalage de plusieurs années avec la péréquation financière, de 3 à 4 ans, et là on doit tenir compte de ces éléments. La question a été posée: «Comment on calcule la fiscalité, notamment pour les personnes physiques?» Eh bien, c'est au fur et à mesure de l'avancement des taxations qu'on adapte les montants qui avaient été mis pour la première lecture budgétaire, respectivement pour le plan financier. Au vu de ces éléments, on a pu améliorer le montant des rentrées fiscales. Peut-être un élément supplémentaire: au budget 2016, vous le savez, on en avait largement discuté l'année dernière, notamment au niveau des personnes morales, nous n'avions pas prévu d'augmentation, je dirais même une diminution de l'impôt sur le bénéfice et le capital de moins 0,3% par rapport à 2015. Cela explique en partie, pour les personnes morales, cette très forte augmentation et, comme ça a été dit par Madame la Rapporteur, mes services prennent contact avec les principales entreprises pourvoyeurs de fonds, si je peux m'exprimer ainsi.

Pour le reste, on ne peut pas dire que la situation s'améliore, mais la population augmente évidemment, ce qui nous amène des rentrées fiscales, dont le taux d'augmentation est similaire au taux de l'augmentation de la population. On aimerait encore des revenus supplémentaires pour améliorer cette situation.

Ensuite, en ce qui concerne le personnel, beaucoup de discussions sur le personnel. La pérennisation des postes a été relevée et celles et ceux qui sont intervenus ont raison: il faut éviter de recommencer avec des montants forfaitaires et avoir un suivi très précis. On a eu une discussion à la CFG: je pense que c'est bien que chaque année, on puisse donner le détail de l'évolution de ces montants forfaitaires et si des montants

forfaitaires sont accordés pour des besoins momentanés, nous saurons ensuite, lorsque la tâche sera terminée, supprimer ces montants forfaitaires. Car il faut bien admettre, ces 15 dernières années, ces montants ou ces postes ont été utilisés pour d'autres affectations.

Ensuite, la remarque concernant l'affectation des 12 postes. Je peux vous dire, M. le Député Kolly, que la priorisation a été faite. Chaque Direction a reçu un questionnaire et a elle-même apporté ses priorisations. Les 12 postes qui ont été accordés ont été attribués sur la base de cette priorisation. Je peux vous dire que toutes les Directions n'ont pas reçu – vous avez dit «Tout le monde est satisfait». Le Directeur de l'économie, ici présent, a obtenu zéro poste. Nous avons donc priorisé et nous avons donné 3 postes à la Direction de l'aménagement, en particulier à la suite de vos décisions sur les contournements routiers. Mais il faut bien admettre que cela a été une discussion difficile et nous avons trouvé des solutions après un large débat. Certains disent qu'il ne faudrait pas les accorder mais garder ces postes pour l'avenir. Je crois qu'il faut reconnaître qu'il y a des tâches nouvelles et il faut bien assumer les tâches de l'Etat et je fais le lien avec d'autres phénomènes. On a parlé notamment de l'informatique, qu'il fallait maîtriser les montants. Oui, il faut maîtriser les montants, mais je peux déjà vous dire que les montants pour l'informatique augmenteront obligatoirement. Nous travaillons de plus en plus avec l'informatique. D'ailleurs, ce soir, sauf erreur d'après le programme, vous devrez avaliser un projet de loi sur la cyberadministration. C'est ça l'amélioration pour essayer de subvenir ou de freiner l'augmentation des postes de l'Etat ou donner de meilleurs moyens à nos collaboratrices et collaborateurs pour les prestations de l'Etat. C'est par ce biais-là qu'on y arrivera et je suis persuadé que nous sommes des précurseurs. Je peux vous donner un ou plusieurs exemples, mais j'en ai un qui me vient à l'esprit: au Service des contributions, on sait qu'on a entre 3 et 5000 contribuables supplémentaires par année qui utilisent FRI-Tax. Ces dernières années, il n'y a pas eu d'augmentation de personnel pour taxer parce qu'on a amélioré la situation avec FRITax dont l'efficacité va encore s'améliorer – mes services m'ont présenté un projet. Il faut être clair là-dessus: pour la cyberadministration, il y aura encore des montants importants qui devront être investis.

On a parlé beaucoup d'investissements. Certains ont relevé avec satisfaction des investissements pour les piscines et la patinoire. Vous aviez raison, mais j'aimerais préciser que nous ne maîtrisons pas le timing de construction. Nous sommes un organe de subventionnement et non maître d'œuvre. Les moyens sont à disposition pour les piscines, respectivement pour la patinoire, et on espère bien que ça avancera.

M. le Député Bapst, vous êtes intervenu pour dire «Oui c'est bien d'investir mais il faut pas toujours avoir des reports de crédits», vous avez raison. Peut-être, c'est à nous, Gouvernement, d'examiner nos méthodes de travail parce que c'est vrai

que, pour cette législature, on a beaucoup moins investi que prévu. J'ai fait un rapide calcul: c'est 62 millions ces dernières années, sans compter 2016, qui n'ont pas été investis; en 2016 c'est 90 millions qui ont été reportés. Peut-être que nous avons des questions à nous poser sur la manière de travailler dans différents domaines, plus travailler avec le privé à mon sens parce que certains disent qu'il faudrait peut-être plus de personnel. Je pense qu'il faut examiner l'efficacité et travailler avec le privé pour arriver à réaliser les objectifs qu'on s'est fixés en terme d'investissements.

La politique foncière: tout le monde aimerait en faire davantage. Gros sujets de discussions: période électorale. Il faut être clair, pour faire un marché, il faut être deux. Si vous voulez faire de la politique foncière, il faut un vendeur et un acheteur. Le vendeur, il faut le trouver et ce n'est pas en mettant des grandes structures... Ma philosophie, j'ai l'occasion de le dire, c'est d'avoir peut-être un ombudsman qui travaille un peu dans ce sens-là, comme on l'a fait avec les autoroutes. On avait une personne qui veillait les terrains. Quand, par exemple, on a su que Tetra Pak voulait se défaire de son site romontois, le Gouvernement a immédiatement entamé les discussions pour acquérir ce terrain. On en a acquis d'autres, aux Arsenaux par exemple. Je peux vous dire, je le répète, le gouvernement a déjà fait beaucoup de travaux pour la politique foncière. Prenez l'exemple de Bulle, Monsieur l'ancien Syndic de Bulle pourrait le dire ou d'autres dans cette enceinte: là, il y a 10 hectares de terrain à disposition des entreprises le long de l'autoroute. La politique foncière, ce n'est pas nécessairement une politique de l'Etat et ça figure dans le plan directeur cantonal, c'est une politique de l'Etat et des communes. Et là, avec la commune, on a résolu le problème.

Je peux vous donner un autre exemple qui est assez phénoménal, c'est le district du Lac: tous les travaux qui ont été réalisés en collaboration avec les services de l'Etat pour mettre du terrain à disposition... on voit que ça va dans le bon sens, mais c'est vrai que quand on fait de la politique on aimerait que ce soit plus rapide. Mais je crois qu'il y a une très grande avancée qui a été réalisée ces dernières années.

M. le Député Thomet, et je reviens là-dessus, a surtout insisté pour dire «oui c'est bien un budget comme ceci, on l'accepte, avec des bémols parce qu'on ne s'occupe pas des personnes les moins favorisées». J'aimerais quand même rappeler que, dans le domaine santé-social, et ma collègue Directrice de la santé pourrait le dire, nous avons fait des efforts importants puisque entre les budgets 2016 et 2017, nous avons 4,9% d'augmentation des principales dépenses avec même, je dirais, dans la santé +7,1%, alors que le budget global augmente de 3,9%.

On ne peut pas dire qu'on ne se soucie pas de cette problématique. On la prend en compte de manière la meilleure possible. Je crois pouvoir dire que beaucoup d'efforts ont été faits, idem d'ailleurs pour les EMS. La Directrice de la

santé pourrait mieux le dire que moi, puisque c'est 55 lits qui ont été mis. Bien sûr, on aimerait toujours faire plus mais je crois qu'on a fait plus que la moyenne de l'augmentation des dépenses. Et en plus pour les personnes âgées, l'Etat, par le biais de la Caisse de prévoyance que je préside, investit dans des bâtiments adaptés. Plusieurs projets sont en cours. On a fait le bouquet de chantier la semaine dernière pour des appartements adaptés dans la commune de Léchelles, un projet magnifique. Un autre projet verra le jour ce printemps à Marly. Tout ceci contribue au bien-être et à assumer les tâches de l'Etat en faveur de nos aînés.

Ensuite, on a aussi critiqué les hospitalisations hors canton. Nous avons vraiment examiné la situation à fond pour mettre les montants les plus précis possibles pour éviter qu'on ait à chaque fois des augmentations dans les comptes, mais c'est l'avenir qui nous dira si nous avons raison.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, les quelques considérations ou réponses que je peux apporter aux remarques qui ont été faites.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

## Direction de la santé et des affaires sociales

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR), rapporteur.** Pour commencer mon rapport, je remercie Madame la Conseillère d'Etat Directrice de la DSAS et sa conseillère économique pour leurs explications précises et complètes.

Le budget de fonctionnement de la DSAS donne les résultats suivants: des charges pour 1,027 milliard, soit une augmentation de 36,1 millions; des revenus pour 341,4 millions, soit une augmentation de 22,2 millions; l'excédent de charges s'élève donc à 686,2 millions, en augmentation de 13,9 millions. Les recettes d'investissements sont de l'ordre de 1 million.

Les augmentations de charges qui méritent d'être signalées sont:

- > Le financement hospitalier: +16,2 millions, dont 9,2 millions pour le passage de 53 à 55% de la part de l'Etat. Cette augmentation se décompose de la manière suivante:
  - les hospitalisations hors canton: +14,8 millions;
  - le HFR: +5,3 millions, le RSFM: +1,9 million;
  - Il n'y a plus de subventions pour Meyriez: –6 millions.
- > L'asile: +3 millions en supplément pour le canton, déduction faite de la part de la Confédération;
- > Les EMS: +2,4 millions (en net à charge de l'Etat);
- > Les institutions spécialisées: +1,8 million (en net à charge de l'Etat);
- > Les prestations complémentaires: +1,3 million (en net à charge de l'Etat).



Les diminutions de l'excédent de charges concernant l'assurance-maladie, s'expliquent comme suit:

- > Des charges en plus de 3,7 millions pour les subventions cantonales à l'assurance maladie, mais des subventions fédérales de 7 millions en faveur de cette même assurance-maladie;
- > Contentieux de l'assurance-maladie: moins 2 millions.

A noter également au chapitre des charges de l'aide sociale: -3,5 millions.

Les 3.9 EPT pérennisés sont répartis comme suit: +2.3 au Service de la santé publique, +0.8 au Service de l'action sociale, +0.8 au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Concernant l'attribution des 1.5 EPT supplémentaires pour la DSAS: 1.2 EPT pour le SEJ concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés; 0.2 EPT pour le Centre de santé sexuelle et 0.1 EPT au SEJ pour coordonner les situations à risques.

Voici quelques points importants qui doivent être signalés dans les centres de charges:

Service de la santé publique: +3,6 millions pour le financement transitoire du HFR, pour tenir partiellement compte des automatismes salariaux appliqués au personnel. L'effet total de ces automatismes est estimé à 7 millions. Au RFSM: +1,3 million pour la réintroduction d'un financement transitoire dû également aux automatismes salariaux. Un prélèvement sur provisions de 3 millions est également à signaler.

Le Service de la prévoyance sociale présente une augmentation de l'excédent de charges de 4%, soit 3,5 millions. En cause, notamment les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées augmentent de 2 388 600 frs en comptabilisant la part communale. La reconnaissance de 55 nouveaux lits porte le total à 2684 lits. A noter que le prix de pension reste inchangé à 103 frs. Les automatismes salariaux donnent une différence de 1,3 million net (part de l'Etat) entre 2016 et 2017.

Ce Service enregistre enfin une augmentation brute de 3 336 000 frs au titre de subventions cantonales pour personnes handicapées dans les institutions du canton et la création de 35 places et de 21.2 EPT.

Service de l'aide sociale: l'aménagement de l'immeuble Notre-Dame de la Rosière pour les requérants d'asile a un coût de 300 000 Frs. Un contrat de 30 ans a été conclu. L'aide sociale aux Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons: -2 millions dus à la fin de l'obligation de remboursement par les cantons d'origine des frais d'assistance pour leurs ressortissants domiciliés depuis moins de 2 ans dans un autre canton. Au total l'aide sociale baisse de 3,5 millions nets.

L'aide sociale aux demandeurs d'asile augmente de 8 millions compensés en partie par la part de la Confédération qui augmente de 5 millions, ce qui donne les 3 millions communiqués lors de l'entrée en matière.

ECAS: un total des charges en augmentation de 4 061 740 frs par rapport à 2016 et des revenus en augmentation de 8 807 430 frs. Ce qui nous donne un excédent de charges de 183 194 530 frs, en baisse de 4 745 690 frs par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par l'augmentation des subventions fédérales de réduction des cotisations à l'assurance-maladie, d'un montant de 7 045 380 frs, alors que la part cantonale augmente de 3 696 000 frs.

Finalement, le financement du contentieux de l'assurance maladie est en baisse de 2 000 000 frs.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport et je n'ai rien à ajouter en l'état.

**Jakob Christine (PLR/FDP, LA).** Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat an ihrer Sitzung den Voranschlag des Budgets für die Direktion Gesundheit und Soziales eingehend diskutiert und stimmt diesem zu.

Erlauben Sie mir zwei persönliche Bemerkungen. Ich finde es besorgniserregend, dass die Sozialkosten immer mehr zunehmen. Wir alle sind angehalten, diese Ausgaben – insbesondere im Asyl- und Flüchtlingswesen – zu senken. Wir budgetieren 41 Millionen Franken für ca. 1400 Personen. Dies entspricht ca. 2900 Franken im Monat für einen Flüchtling. Ich finde, dass dieser Betrag sehr hoch ist. Viele im AHV-Alter lebende Personen haben diesen Betrag nicht zur Verfügung.

Die Kosten für ausserkantonale Pflege im Spitalwesen haben auch extrem zugenommen. Das zeigt, dass sich vor allem Bürger aus dem See- und Sensebezirk vermehrt in den Kanton Bern begeben. Das ist auch eine Folge davon, dass die deutschsprachige Abteilung im Kantonsspital nicht mehr existiert. Ein kleiner Tropfen auf den heissen Stein wäre, wenn wir im Seebezirk den Notfall wirklich «en permanence», das heisst durchgehend, betreiben würden. Ich bin überzeugt, dass hier einige Einsparungen möglich wären.

Mit diesen persönlichen Bemerkungen habe ich geschlossen.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Ich habe einige Fragen zur Spitalfinanzierung durch den Staat Freiburg. Meine Interessenbindungen zu diesem Thema: Ich bin im Mitgliederrat der CSS-Versicherungen.

Sie werden jetzt denken, er bringt jedes Jahr die gleiche Leier. Und Sie haben Recht, weil ich bei der Spitalfinanzierung durch den Staat den Durchblick nämlich immer noch nicht habe. Die NZZ am Sonntag hat am 11. September 2016 einen Artikel publiziert mit dem Titel «Die Kantone untergraben

den Spitalwettbewerb». Eigentlich sollte die neue Spitalfinanzierung für mehr Konkurrenz und Transparenz sorgen. Eine Studie der Universität Basel zeigt nun aber, dass die Kantone ihre öffentlichen Spitäler teilweise massiv, unter anderem unter dem Deckmantel der sogenannten «gemeinwirtschaftlichen Leistungen», subventionieren. Spitzenreiter ist dabei der Kanton Genf mit 14 896 Franken pro stationären Fall. Freiburg liegt mit 3915 Franken im 5. Rang und somit im Spitzenfeld derjenigen, die die Subventionen in diesem Sinne ausschütten.

Es geht auch anders. Luzern, mit vergleichbaren Strukturen, subventioniert «nur» 1101 Franken pro stationären Fall und liegt damit im hintersten Teil der Rangliste. Es handelt sich hier wohlgerne nicht um die regulären Beiträge, welche das Gesetz für Behandlungen nach KVG vorschreibt, sondern – und ich sage es nochmals – um versteckte Subventionen.

Ich wünsche Transparenz, damit diese Finanzierungen dem Steuerzahler bekannt gemacht werden. Deshalb meine folgenden Fragen:

Wo ist der Betrag der sogenannten Übergangsförderung im Budget ausgewiesen? Um welchen Betrag handelt es sich genau? Und bis wann fließen in dieser Übergangsförderung noch Gelder vom Kanton zum HFR? Ich habe gehört, der Betrag sei gegenüber 2016 nicht reduziert worden sondern gleichgeblieben oder sogar gestiegen. Ist dem so?

Welches sind die gemeinwirtschaftlichen Leistungen des HFR zu Lasten des Staates oder anders gefragt, wie setzen sich die rund 60 Millionen Franken in der Rubrik 3634.0123 zusammen? Können Sie uns sagen, wann das HFR die Tarifverhandlungen mit den Versicherern endlich abschliessen kann und welche Auswirkungen für die Kantonsfinanzen zu erwarten sind? Reichen die gemachten Rückstellungen? Wo stehen wir heute? Welcher Betrag wird im neuen Budget hierfür zurückgelegt? Dazu habe ich auch keine Informationen gefunden.

Ich danke für die Beantwortung meiner Fragen.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil de la Résidence bourgeoise des Bonnefontaines à Fribourg. Bien des homes médicalisés du canton sont très en souci en raison du blocage du prix de pension toujours fixé à 103 frs par jour et cela encore pour 2017, et semble-t-il déjà depuis 2013, soit une stagnation durant 5 ans en tenant compte de cette année 2017. Le budget 2017, avec la valorisation des salaires de l'Etat, ce que je salue, a un effet direct sur les homes qui appliquent la LPers, également pour le personnel administratif, de cuisine, de nettoyage et technique. C'est donc une nouvelle charge financière pour bien des homes médicalisés, qui n'est de loin pas compensée par l'augmentation même minime qui aurait pu se faire cette année du prix de pension qui aurait pu être fixé par

exemple à Fr. 104, soit un franc de plus par jour. Madame la Conseillère d'Etat, pourquoi cette stagnation qui pénalise les homes médicalisés bons élèves qui appliquent intégralement la LPers? Pensez-vous un jour ou pensez-vous déjà en 2017 pouvoir revaloriser malgré tout le prix de pension par jour? Merci pour vos réponses.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang.

Meine Frage geht in die gleiche Richtung wie diejenige meines Vorredners. Seit 3 Jahren ist der Pensionspreis der Pflegeheime bei 103 Franken eingefroren. Die Kosten steigen jedoch und die Pflegeheime können kein ausgeglichenes Budget mehr präsentieren. Dies ist immer nur eine Verlagerung hin zu den Gemeinden, da die Gemeinden die Defizite tragen müssen.

Deshalb meine Frage: Ist es nicht möglich, diesen Pensionspreis von 103 Franken anzuheben, auch während des Jahres 2017?

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mon lien d'intérêt: je suis ancien médecin-chef d'orthopédie de l'Hôpital intercantonal de la Broye. J'ai deux questions, une facile et une plus difficile. Je commencerai par la question difficile. Concernant les contributions pour les hospitalisations hors canton, aussi bien dans les hôpitaux publics que dans les cliniques privées, on voit d'année en année que ces contributions augmentent et beaucoup se sont posé la question des solutions possibles pour contrecarrer ces hospitalisations hors canton. Je pense que votre Direction a certainement étudié ce problème et reste vigilante. Est-ce qu'on a une chance une fois de voir ces contributions prendre plutôt une pente descendante qu'ascendante? La deuxième question est plus facile et concerne les subventions cantonales pour la formation du personnel soignant. J'ai vu qu'il n'y a plus rien dans le budget. Je voulais vous demander sous quelle rubrique avez-vous transféré ces subventions?

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). On a entendu tout à l'heure qu'un montant de 300 000 frs devra être mis pour l'entretien de la maison Notre-Dame du Rosaire occupée par les réfugiés à Grolley. On sait qu'un montant important a déjà été dépensé en 2016. Est-ce qu'on peut le connaître? Le montant de la location, je ne sais pas de combien il est, mais je pense le savoir. Est-ce qu'il figure dans ce montant-là ou doit-il être additionné à ce montant-là? On a dit que le canton mettait 3 millions de plus en 2017 par rapport à 2016, c'est-à-dire qu'il y a une perte supplémentaire de 3 millions par rapport à ce que donne la Confédération. Est-ce que les montants qui sont mis pour l'entretien des bâtiments doivent être ajoutés à ces 3 millions ou sont-ils comptés dans les 3 millions, étant donné que ces 3 millions concernent plutôt l'assistance? Au vu de la location qui est probablement payée, est-ce que le canton doit investir et entretenir ce bâtiment? Est-ce que ce n'est pas une trop bonne affaire pour l'Evêché, étant donné

qu'on voit qu'il avait un bâtiment dont il ne savait pas trop que faire et il a trouvé un locataire qui entretient un bâtiment qui était dans un état déplorable et qui paie en plus une location probablement surfaite. Pour moi, ce n'est pas une surprise qu'on doive entretenir ce bâtiment et qu'il faut faire de gros investissements, étant donné que la commune avait rendu attentif de l'état déplorable de ce bâtiment.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Ich kann es nicht unterlassen, auf das Votum meiner Kollegin Christine Jakob zu antworten. Als Seebezirkerin muss ich einen kleinen Einwand anbringen.

Ich finde es leicht populistisch, für die Permanence in Murten einen 24-Stundenbetrieb zu verlangen, obwohl wir während einer langen Probezeit herausgefunden haben, dass diese Permanence pro Nacht von einer einzigen Person in Anspruch genommen wurde. Natürlich, der ganze Seebezirk – vor allem Murten – hätte diesen 24-Stundenbetrieb gerne, wo man sich Tag und Nacht in Behandlung geben kann. Ich könnte hier jedoch Namen aufzählen von Personen, die sich bei der Bevölkerung stark machen für diesen 24-Stundenbetrieb der Permanence, die sich nachher aber wöchentlich, monatlich nach Bern ins Spital begeben. Das passt irgendwie nicht zusammen. Man kann nicht davon ausgehen, dass die eine Person, die in der Nacht nach Merlach in die Permanence geht, einen Einfluss hat auf die über 50% der Seebezirker, die heute nach Bern gehen und dass sich das dann ändern würde.

Ich möchte dem HFR noch einmal Danke sagen, dass Sie uns eine «Permanence» zur Verfügung stellen, wo wir uns während dem ganzen Tag – zu viel längeren Zeiten als eine Arztpraxis offen hat – behandeln lassen können.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR), **rapporteur**. Je remercie tous les intervenants pour leurs nombreuses questions. Pour faire une petite synthèse, donc les questions de la députée Jakob et du député Ducotterd se rejoignent. M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement me corrigera, mais il me semble que c'est 3 millions nets, déduction faite des subventions de la Confédération, sans les coûts des locaux. Pour les coûts des locaux, je peux vous donner le détail ici. La location des locaux pour les requérants d'asile au budget 2017 est de 389 000 frs. Dans le détail, terrain de la Poya: 40 000 frs, locaux sis à la Rte d'Englisberg: 49 000 frs, Route du Criblet Fribourg: 17 000 frs et l'immeuble Notre Dame du Rosaire à Grolley: 282 000 frs. Ce sont les coûts de location des locaux. Les autres questions de M. Bapst pour le financement hospitalier, M. Schoenenweid et M<sup>me</sup> la députée Krattinger-Jutzet pour les prix de pension et les deux questions du député Zadory s'adressant plutôt à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, je la laisserai répondre.

**Demierre Anne-Claude**, **Directrice de la santé et des affaires sociales**. Je remercie tous les intervenants pour leurs questions. En ce qui concerne la question de la permanence de l'hôpital de Meyriez, c'est une longue discussion que nous

avons eue. Nous avons fait des statistiques quant au nombre de personnes qui l'utilisent et il n'est actuellement pas possible d'élargir les horaires de nuit. Nous avons eu une discussion avec les différents acteurs du Lac, puisque qu'effectivement nous n'avons pas suffisamment de personnes qui utilisent cette permanence et ce n'est plus possible, pour des raisons de sécurité, d'avoir uniquement quelqu'un qui vient répondre à quelqu'un qui sonne. Ce ne sont pas des conditions de sécurité pour les patients et ce serait une fausse illusion de sécurité de pouvoir se rendre à cette permanence s'il n'y a pas une prise en charge adéquate. En ce qui concerne la question de M. le Député Bapst sur la concurrence, j'aimerais d'abord dire que Fribourg joue le jeu de la concurrence puisque les deux cliniques privées sont sur la liste hospitalière et que nous avons octroyé des mandats aux cliniques privées, d'ailleurs même hors canton, pour répondre aux besoins de la population que nous avons évaluée. Je rappelle aussi qu'en comparaison d'autres cantons, Fribourg doit jouer la carte du bilinguisme. Evidemment cela a aussi un coût. Je rappelle aussi qu'il y a une stratégie, que vous avez avalisée dans ce Grand Conseil, qui doit nous permettre d'être plus efficaces. D'ailleurs j'en veux pour preuve le résultat que nous avons eu: entre 2013 et 2017, le financement transitoire de l'hôpital fribourgeois a diminué de 9,8 millions, alors que l'établissement a assumé des charges supplémentaires de 7,2 millions pour des mécanismes salariaux et que dans le même temps il a dû compenser des baisses de tarif DRG pour 5,2 millions. Donc le budget 2017 intègre une économie de 22 millions que l'hôpital fribourgeois a absorbé depuis 2013. On voit qu'il y a d'importants efforts pour être toujours plus efficaces.

Il n'y a pas de subventions cachées dans le budget de l'hôpital fribourgeois. On est extrêmement clair et au contraire depuis 2012, j'ai dû répondre plusieurs fois à vos questions sur le fait d'avoir un financement transitoire. Nous n'avons rien voulu cacher. Nous avons été très clairs. Nous avons des prestations d'intérêt général (PIG) pour le budget 2017 d'un montant de 8 509 688 frs avec chaque rubrique correspondante basée sur la comptabilité analytique. Nous avons d'autres prestations, des mandats que nous avons donnés au HFR pour 25 159 268 frs, là aussi sur la base de la comptabilité analytique. Depuis 2012 nous comparons année par année, sur la base de la comptabilité analytique, ces différents éléments et il nous reste justement un financement transitoire de Fr. 25 656 654 qui doit à terme venir à zéro franc effectivement. Et nous n'avons pas voulu noyer dans les PIGs et autres prestations ces montants, mais bien les garder isolément pour pouvoir prouver chaque année les charges qu'il y a sur ces montants et identifier chacune des prestations de l'hôpital fribourgeois. C'est vrai que pour l'année 2017, ce financement a été augmenté de 3,6 millions pour tenir compte des automatismes salariaux. L'octroi du palier supplémentaire, la suppression des contributions de solidarité et la hausse de la contribution LPP ont un effet de 7 millions sur le budget 2017. L'hôpital fribourgeois en absorbe lui-même une partie

et, pour lui permettre de faire face à ces fortes augmentations, notamment aussi avec la LPP, le Conseil d'Etat a été d'accord de ré-augmenter ce financement transitoire, le temps qu'on puisse mettre en place la stratégie et les différentes propositions d'efficience. Je rappelle aussi que pour l'hôpital fribourgeois, rien que pour 2017, un supplément de 3,9 millions finance le passage de la part de l'Etat de 53 à 55%; c'est la dernière étape. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 on sera à 55%, on n'aura plus ces augmentations chaque année. Rien que la diminution de tarif – on sera à Fr. 9850 pour le DRG – représente pour l'hôpital fribourgeois une baisse de 2,8 millions. On voit que l'hôpital fribourgeois doit continuer à donner des prestations. Des prestations qui sont en hausse dans le domaine ambulatoire, avec des nouveaux besoins pour la population fribourgeoise. Je crois que la population fribourgeoise a droit à des soins de qualité. Lorsque vous êtes malades, vous devez pouvoir vous appuyer sur un hôpital performant. C'est ce que l'hôpital fribourgeois offre à ce jour et je souhaite vraiment que cela puisse continuer comme ça.

En ce qui concerne le prix de pension dans les EMS, je rappelle que c'était une mesure dans le cadre du programme de mesures structurelles, donc il est resté à 103 frs. Les mesures en terme de dépenses sont restées dans le budget 2017. Je rappelle aussi qu'on discute actuellement le DETTEC (projet de désenchevêtrement des tâches) et Senior+ est un domaine qui est pris dans le désenchevêtrement des tâches. On est en train de mener les discussions avec l'Association des communes, notamment les représentants de l'Association des communes qui sont au comité de pilotage DETTEC. Donc l'idée c'est d'arriver avec une répartition différente dans ce domaine et dans ce cadre-là des discussions seront menées. Il n'est pas prévu de revaloriser en 2017, puisqu'on n'a pas de montant au budget 2017.

En ce qui concerne la question de M. le Député Zadory pour la subvention cantonale du personnel soignant, nous l'avons diminuée. C'est une subvention que nous octroyons à l'ASI, l'association des infirmières. Nous l'avons diminuée progressivement et pour le budget 2017, nous sommes à zéro parce que toutes les subventions de formation sont soit dans les EMS, soit dans les hôpitaux. Donc il n'y avait plus de raison de soutenir l'ASI pour sa propre formation continue personnelle à des mesures dans les différents établissements.

En ce qui concerne les hospitalisations hors canton, c'est effectivement un souci, même si je le redis une fois: tous les montants que nous payons pour les hospitalisations hors canton, si les hospitalisations avaient lieu dans le canton, nous devrions aussi les payer. Je préférerais les payer dans le canton parce que ce serait des postes de travail dans le canton, inclus dans l'achat des prestations. Il y a aussi un 10% pour les investissements, donc des montants qu'on pourrait investir dans le canton. Je préférerais le faire aussi. Historiquement, il y a des districts qui se dirigent vers les hôpitaux hors canton, on n'a pas une énorme augmentation en tant que telle, on a quand même un passé historique, qui fait qu'une par-

tie de la population fribourgeoise choisit ses hôpitaux hors canton. J'ai demandé un rapport sur l'analyse spécifique de la situation de ces hospitalisations hors canton. Nous avons des premiers résultats. Je suis en train de les discuter avec les hôpitaux HIB, HFR et les deux cliniques privées pour voir comment ces hôpitaux pourraient améliorer l'attractivité pour les personnes qui choisissent d'aller hors canton. Et on va lancer une enquête auprès des patients qui ont choisi des hôpitaux hors canton pour savoir ce qui les a motivés à choisir ces hôpitaux hors canton.

En parallèle, l'hôpital fribourgeois améliore sa prise en charge notamment pour les personnes germanophones. On sait que là il y a des progrès à faire. Nous sommes en train de construire une unité germanophone pour le réseau fribourgeois de santé mentale au Séminaire, derrière l'hôpital cantonal. Nous aurons 35 lits pour les patients germanophones en psychiatrie. Là ce sera aussi une très nette amélioration dans la prise en charge pour les patients germanophones et je pense qu'on doit absolument améliorer les contacts avec les médecins de recours, les médecins spécialistes. On sait que les patients vont là où leur médecin les envoie et là il y a encore du travail à faire. Je donne juste encore un exemple: nous avons amélioré aussi la prise en charge à Tafers en nommant un médecin-chef chirurgien. On voit que cela améliore le nombre de séjours. Je pense que c'est aussi sur ces pistes-là qu'on doit travailler à l'avenir.

En ce qui concerne la situation de Grolley, il n'y a pas de surprise par rapport au bâtiment de Grolley. M. le Rapporteur a parlé de 282 000 frs. Le loyer est de 160 000 frs et il y a de plus différents montants qui doivent être pris en charge. Le Service des bâtiments avait identifié une série de travaux à faire. Chaque année, il y aura un certain nombre de travaux à faire. Au final, Grolley entre parfaitement dans les montants qu'on reçoit de la Confédération pour héberger 100 requérants d'asile. C'est aussi intéressant de savoir que les frais d'accompagnement ne sont pas beaucoup plus élevés que l'on héberge 50 ou 100 requérants d'asile. On arrive là aussi à avoir une meilleure efficience et je pense que c'est vraiment important maintenant d'avoir un centre où on peut accueillir 100 requérants d'asile. D'ailleurs ça se passe extrêmement bien. Je viens de faire un bilan avec la commune de Grolley et la commune de Belfaux: il n'y a pas de problèmes particuliers à signaler. Donc on voit que l'intégration s'est parfaitement faite, aussi grâce à l'engagement des habitants de Grolley et de Belfaux qui encadrent bénévolement ce centre avec des propositions d'activités. Je pense que c'était une bonne solution qui est préférable aux abris PC. J'ai encore juste une remarque: M<sup>me</sup> la députée Jakob a parlé de 2900 frs par requérant d'asile. Ce n'est évidemment pas ce montant-là que touchent les requérants d'asile. Les admis provisoires et les requérants qui sont attribués au canton reçoivent un montant de 10 frs par jour plus 1 franc. Ils sont logés et il y a en plus la prime d'assurance-maladie qui est payée. Ils ne touchent en aucun cas 2900 frs par mois.



- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le budget 2017 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport prévoit un excédent de charges de 580 441 620 frs, soit une augmentation de 3,43% ou 19 238 510 frs par rapport au budget 2016. Cet écart s'explique par une forte augmentation des charges (+39,3 mios) alors que les recettes augmentent de 20 millions.

Les caractéristiques principales sont:

1. L'augmentation des charges du personnel (+21,9 mios). Les charges du personnel représentent 69,16% ou 702,3 mios du budget total de la DICS. L'augmentation de 21,9 mios est due à la création de nouveaux postes pour l'école primaire (+20,51 EPT) et pour l'enseignement secondaire (+14 EPT), ainsi qu'aux contributions à la Caisse de prévoyance pour 11,3 mios. A noter que l'Etat poursuit la transformation de montants forfaitaires en EPT.
2. Les contributions versées pour les étudiants hors canton (+7,1 mios) sont toujours difficilement estimables.
3. L'amortissement des investissements (+9 mios).
4. Les subventions (+1,5 mio) pour l'enseignement spécialisé, particulièrement pour les personnes handicapées mineures. L'augmentation de fréquentation des élèves implique une augmentation du personnel enseignant.

Du côté des recettes, les caractéristiques principales sont:

1. La hausse de la participation des communes aux charges du personnel enseignant de l'école obligatoire (+6 mios).
2. Le prélèvement sur les provisions (11,4 mios) en faveur du master en médecine humaine, la piscine de Romont et la patinoire de Fribourg.

Les principaux investissements en lien avec les entités de la DICS sont:

1. Les études pour le site de la Tour Henri (500 000 frs subventionnés à hauteur de 150 000 frs).
2. Les études pour l'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye (300 000 frs)
3. Les subventions pour la piscine régionale de la Glâne à Romont et la nouvelle patinoire de Fribourg, financées entièrement par le fonds d'infrastructures.

A relever que la loi scolaire déploie ses effets dans ce budget 2017, en particulier pour les classes 1H à 8H, anciennement école enfantine et école primaire, de par l'augmentation des contributions des communes.

Service de l'enseignement obligatoire de langue française. – On prévoit ici une augmentation de l'excédent de charges de 1,6 million de frs (+8%) par rapport au budget 2016. Cette péjoration est due avant tout à l'augmentation du nombre de responsables d'établissements (position 3010.300), ainsi qu'à l'ajustement des moyens d'enseignement (position 3104.100).

Université compte ordinaire. – Ce compte prévoit une augmentation de l'excédent de charges de 3 355 770 frs (+4%) par rapport au budget 2016, due à l'introduction du master en médecine (positions 3020.110 et 3110.100, personnel et matériel). A noter une hausse des contributions des cantons non universitaires (position 4611.000) et des subventions fédérales (position 4630.003).

Service archéologique. – Ce Service abandonne la gestion par prestations dès 2017.

Service des sports. – Il faut noter la mise au budget de l'amortissement total des subventions accordées à la construction de la piscine régionale de la Glâne à Romont (4 mios) et de la patinoire de Fribourg (5 mios) (positions 3660.200/700). Ceci est entièrement financé, comme je l'ai dit tout à l'heure, par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures (position 4511.002).

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**. Tout d'abord, je remercie les rapporteurs pour l'analyse qu'ils ont faite, ainsi que le rapporteur principal pour sa présentation.

J'ai une seule remarque: concernant les 13,3 EPT pour le master en médecine à l'Université, les postes sont évidemment créés au début de l'année, mais c'est en cours d'année qu'on va trouver les personnes. Donc, aux comptes 2017, il n'y aura pas une dépense équivalente à ces 13,3 EPT. Ce sera en revanche le cas en 2018.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Investieren in die Bildung lohnt sich. So weist denn das Budget der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport mit 1 015 500 Millionen Franken den zweitgrössten Aufwand des Gesamtbudgets aus, was unter anderem auch aufgrund des Bevölkerungswachstums mehr als gerechtfertigt ist.

Das Mitte-Links-Bündnis nimmt mit Befriedigung Kenntnis von der Schaffung von knapp 54 neuen Vollzeitäquivalenten im Unterrichtswesen. Denn nur eine genügende Anzahl Lehrpersonen garantiert einen qualitativ hochstehenden Unterricht. Die Anzahl der Lehrpersonen alleine genügt dazu jedoch nicht. Eine wichtige Voraussetzung bilden auch die Motivation der Lehrpersonen sowie die schulischen Strukturen und Unterstützungsmöglichkeiten. Deshalb stellt das Mitte-Links-Bündnis folgende Fragen:

In Artikel 19 des Reglements zum neuen Schulgesetz steht: «Schulmediation und Schulsozialarbeit gehören zu den Angeboten, welche die Schulen zur Verbesserung und Erhal-

tung eines guten Schulklimas nützen können.» Deshalb unsere Frage: Wie sieht es konkret mit der Schaffung von Stellen von Schulsozialarbeiterinnen oder Mediatoren aus? Ist im Budget dafür ein Betrag vorgesehen? Und wenn ja, in welchem Konto ist dieser Betrag integriert? Oder wenn nein, weshalb nicht?

Die zweite Frage bezieht sich auf die Zweisprachigkeit in unserem Kanton. Ich glaube, alle Parteien von links bis rechts sind sich der Wichtigkeit der Zweisprachigkeit für unseren Kanton bewusst. Wir haben deshalb in unserer Fraktion alle Konten von hinten bis vorne nach einem Betrag für die Zweisprachigkeit durchsucht. Wir wurden aber leider nicht fündig.

In der Erziehungsdirektion – dies steht in Artikel 23–26 – werden verschiedene Möglichkeiten umschrieben zum Erlernen der Partnersprache. Aber auch da ist immer die Kann-Formulierung angewendet. Wir wissen nicht, ob dieser Betrag in einer Direktion budgetiert ist. Ich finde, wenn die Zweisprachigkeit schon so wichtig ist, sollte ein Konto eröffnet werden und ein Betrag vorhanden sein. Vielleicht ist er auch, wie bereits gesagt, in einer anderen Direktion.

Zum Schluss möchten wir noch auf die Gehälter des Personals der Schulleitungen eingehen. Gegenüber dem letztjährigen Budget ist der Betrag um ca. 1,5 Millionen Franken auf 13,5 Millionen Franken gestiegen. Wir gehen davon aus, dass in diesem Betrag auch die Gehälter der Schuldirektoren ausgewiesen sind. Die Schuldirektoren der Orientierungsschulen können zusätzlich zu ihren gesprochenen Lektionen noch von Mitarbeiterlektionen oder Entlastungslektionen profitieren. Die Anzahl variiert je nach Schulgrösse und kann bis zu 24 Lektionen erreichen. Diese ermöglichen es ihnen, ihre Schulen breit abgestützt, das heisst, Kompetenzen und Verantwortung auf mehrere Schultern verteilt, korrekt und kompetent zu führen. Der entsprechende Erfolg und die hohe Qualität der OS-Schulen zeigen uns, dass diese Investitionen für eine gut geführte Schule absolut notwendig sind.

Dies ist für die Führung von Primarschulen nicht anders. Bei den Primarschulen sieht die Situation in diesem Jahr aber leider noch ganz anders aus. Den neu eingesetzten Schulleitungen wurden keine solchen Lektionen gesprochen. Wir haben die Schulleitungen im neuen Schulgesetz eingeführt, mit allen dazugehörigen Kompetenzen und Aufgaben, aber nicht mit den notwendigen Ressourcen.

Deshalb unsere Frage: Sind solche Lektionen respektive Ressourcen im Budget 2017 enthalten und wenn ja, in welchem Konto und mit welchem Betrag? Wenn nein, wie plant der Staatsrat die Einführung solcher Lektionen respektive der notwendigen Ressourcen für die Schulleitungen der Primarschulen?

Mit diesen Bemerkungen dankt das Mitte-Links-Bündnis dem Staatsrat bestens für die Beantwortung unserer Fragen.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Ich spreche in meinem Namen und möchte noch einmal nachdoppeln, was Bernadette Mäder gesagt hat.

Im Schulgesetz ist klar, dass es eigentlich Sozialarbeiter und Mediatoren in allen Schulen gibt. An den Schulen, an denen es gegenwärtig Schulsozialarbeiter gibt, ist es der Gemeindeverband, der die anfallenden Kosten trägt. Meine Frage: Ist dieses Jahr ein Betrag für Schulsozialarbeit und Mediatoren budgetiert oder wann kommt dies? Ich habe auch keine Kontozahlen gesehen. Und wie viele Stellen müssten geschaffen werden?

La deuxième question concerne le bilinguisme. Je parle en français parce que Madame Mäder-Brühlhart a parlé en allemand. En principe, selon l'analyse préélectorales, tous les partis soutiennent le bilinguisme. Est-ce qu'il y a un montant pour des projets de bilinguisme en 2017? Je voudrais qu'un montant soit prévu pour cela car on pense que c'est très important, avec cette nouvelle loi.

La troisième question est aussi très pertinente. Il y a encore une grande différence entre les directeurs des CO et les responsables d'établissements. C'est clair qu'ils sont maintenant dans le personnel administratif, mais, à ma connaissance, pour les classes du CO, une classe compte 1,6 et du côté des classes primaires, une classe compte 1,1. Cela veut dire qu'il y a une grande différence. Or, le cahier des charges des responsables d'établissements montre qu'ils doivent faire exactement le même travail. A mon avis, il y a quand même ici encore une très grande différence. Y a-t-il quelque chose de prévu dans le budget ou est-ce dans la planification jusqu'en 2018?

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Il y a trois questions qui sont posées. Pour deux, je peux donner quelques informations. Concernant le bilinguisme, il existe un Prix du bilinguisme au niveau cantonal et il existe aussi une subvention fédérale qui aide les cantons bilingues.

Concernant les directeurs d'école, il est évident que l'augmentation des coûts du personnel inclut ces coûts supplémentaires. Mais je laisserai le commissaire du Gouvernement répondre plus précisément à ces trois questions.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**. Merci pour ces trois questions intéressantes. Concernant les médiateurs et les travailleurs sociaux, il n'y a rien de nouveau dans le budget 2017 par rapport à la situation actuelle. Les médiateurs sont des enseignants à qui on donne des décharges en contrepartie de leur rôle de médiateurs. C'est le cas actuellement et c'est sous cet angle qu'on retrouve cette prestation dans le budget.

Le passage d'un travailleur social à la place d'un médiateur? C'est évidemment un objet qui est maintenant extrêmement discuté et pertinent, qui fait l'objet d'une étude au niveau de

la DICS, pour voir comment travailler avec ce développement-là. Donc, c'est un objet qui est sur ma table, mais il n'est pas intégré dans le budget 2017.

Pour ce qui est du bilinguisme, c'est la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts qui est en charge du thème du bilinguisme comme tel. Mais, évidemment, il se retrouve dans toutes les Directions. Pour ce qui est du Prix du bilinguisme ce n'est pas à la DICS. En revanche, la DICS entreprend tous les efforts pour mettre en application le Concept cantonal qui, lui, demande notamment un développement des classes bilingues. Une classe bilingue coûte plus cher qu'une classe normale. Sur les 13 CO francophones, on en avait quatre il y a quelques années, maintenant on en a dix qui offrent des classes bilingues. Il en reste trois sur les treize qui, prochainement, feront aussi cet effort. Donc, c'est finalement sous cet angle-là qu'on met des EPT à disposition; il y en a plus, proportionnellement, pour les classes bilingues.

Enfin, effectivement, je ne nie pas qu'on a observé une différence entre la direction d'un CO et la direction d'une école primaire. Simplement, la conduite des CO a été élaborée il y a des années, voire deux dizaines d'années et même plus. Avec le temps, on a consolidé la direction du CO comme on ne l'a pas encore fait pour le primaire. Je n'ai pas encore tous les EPT de responsables d'établissements; c'est-à-dire que les postes ne sont pas tous pourvus. Il me faudra encore arriver à améliorer cela durant ces deux prochaines années. Je ne peux pas tout de suite venir avec encore de la consolidation. On est dans cette phase transitoire jusqu'en 2018, où on met en place les choses. Mais évidemment qu'ensuite il y aura certainement aussi des besoins de consolidation à ce niveau-là. Donc, ce n'est pas un «non» de principe, c'est simplement que les choses prennent du temps et qu'elles se mettent en place. Il faut d'abord avoir des directeurs avant de parler de comment on va pouvoir éventuellement consolider leur situation. Donc, il n'y a pas dans le budget d'élément lié à cela. En revanche, il y a des nouveaux EPT correspondant à des directeurs ou des responsables d'établissement.

Je précise qu'à l'école primaire, on a effectivement 1,1, soit un petit peu plus qu'un enseignant pour une classe. On est à 1,4 pour les CO, parce qu'on a la nécessité d'avoir plus de professeurs que simplement le généraliste de l'école primaire. Au niveau du secondaire II, c'est 1,6 voire 1,8. Sous cet angle-là, la situation est un petit peu différente aussi, puisqu'on n'a plus de généralistes au CO et, effectivement, proportionnellement, plus d'intervenants, ce qui explique aussi pourquoi maintenant l'effort a été fait avec plus de soutien. Mais, comme je l'ai dit, c'est dans la durée que ces éléments-là se consolideront et se stabiliseront. Je reconnais que ce n'est pas encore le cas maintenant; il n'y a rien dans le budget qui anticipe cette consolidation.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Pouvoir judiciaire

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Am 29. September wurden Kollege René Thomet und ich von Ihnen, Herr Justizdirektor, von Ihrem Generalsekretär Herrn Page und von den beiden Damen Graden und Julmy aus Ihrem Mitarbeiterstab empfangen. Wie gewohnt erhielten wir auf unsere Fragen ausführliche Antworten und es wurden uns nachträglich elektronisch Zusatzinformationen nachgeliefert. Für den Empfang und für die Informationen danken wir herzlich.

Es war dies der letzte Besuch von Seiten der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission (FGK) bei Herrn Jutzet. Ich möchte Ihnen an dieser Stelle auch im Namen von Kollege Thomet und im Namen der ganzen Finanz- und Geschäftsprüfungskommission für die immer angenehmen und sachlich konstruktiven Gespräche und Verhandlungen den besten Dank aussprechen.

Die Detailberatung durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission erfolgte am 14. Oktober 2016.

Mit dem Totalaufwand von 78,325 Millionen Franken und dem Totalertrag von 40,468 Millionen Franken zeigt der Voranschlag 2017 einen Aufwandüberschuss von 37,857 Millionen Franken. Dies ist ein gegenüber dem Budget 2016 um 2,039 Millionen Franken oder 5,69% negativeres Ergebnis. Bei den Budgetvergleichen 2016 und 2017 sehen wir für das Jahr 2017 bei 13 Kostenstellen positivere Zahlen, andererseits bei 15 Kostenstellen um 2,8 Millionen Franken negativere Ergebnisse.

Bei den Vollzeitstellen ist eine Zunahme von total 22,7 EPT zu verzeichnen. Eine Vollzeitstelle wird von der Justiz- und Sicherheitsdirektion heran transferiert. Durch die Zunahme dieser EPT fallen die Kosten für die Angestellten mit Pauschalentschädigungen geringer aus. Unter den Konten 3010.118 «Gehälter Hilfspersonal» sehen wir einen Minderaufwand von total ca. 1,4 Millionen Franken. Eine einzige Ausnahme zeigt dieses Konto unter 2111 «Staatsanwaltschaft» mit einem Mehraufwand von 400 000 Franken für einen Richter, einen Gerichtsschreiber und eine Sekretariatsstelle.

Anlässlich der Budgetbehandlung 2016 der richterlichen Behörde vor ungefähr einem Jahr, d. h. am 17. November 2016, erwähnte ich die Feststellung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, dass bei den Bezirksgerichten verschiedene Entschädigungsansätze für gleichgelagerte Fälle und Arbeiten angewendet werden. Die Aufforderung an die betreffenden Stellen, eine einheitliche Praxis auszuüben, wurde von der Justizkommission leider nicht wahrgenommen. Die FGK verlangt mit Nachdruck, dass die nötigen Schritte zur Lösung dieses hängigen Problems einzuleiten sind. Der Herr Justizdirektor wird sich in dieser Angelegenheit sicher auch noch äussern.

Dies meine Erläuterungen zur richterlichen Behörde.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Ich möchte zuerst dem Berichterstatter und der Kommission danken für den Dank und das Vertrauen.

Monsieur le Rapporteur, vous soulevez la question récurrente des différentes pratiques entre les tribunaux concernant les émoluments, les indemnités et l'assistance judiciaire. Je vous l'ai promis, je vais donner le mandat à la cheffe du Service de la justice d'écrire à tous les tribunaux, respectivement aux organisations – je ne sais pas si ce sont des associations – qui les représentent, soit l'organisation qui réunit les présidents de tribunaux et les juges de paix, pour qu'il y ait effectivement une coordination concernant les émoluments, les indemnités et l'assistance judiciaire. Ceci n'est pas une ingérence dans l'indépendance des juges, mais je crois que c'est quelque chose qu'on peut vraiment leur demander, puisque c'est la même loi. Il y a des tarifs qui vont peut-être, par exemple pour un émoulement, de 100 frs à 1000 frs. Il faudrait donc qu'ils se coordonnent et qu'il n'y ait pas différentes pratiques dans différents districts. Je vais faire encore cela durant le mois de novembre.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** J'ai deux petites questions qui concernent des rubriques, que l'on retrouve dans plusieurs chapitres: ce sont les rubriques 3010.139 et 3010.126, «Traitement pour l'intégration de jeunes sans emploi» et «Traitement pour réintégration d'invalides». Il y avait des montants prévus au budget de l'année passée et, dans ce budget, il n'y a plus de montants prévus. Vous pourriez me dire où on les retrouve, parce que j'imagine bien qu'on continue à faire des actions pour les jeunes sans emploi et on essaie aussi de réintégrer les invalides?

**Schneuwly André (ACG/MLB, SE).** Die letzten Male haben wir in der Budgetdiskussion immer über die Friedensgerichte diskutiert und uns beklagt, dass es zu wenig Stellen hat. Es wurden jetzt Stellen gesprochen. Können Sie bestätigen, dass dies reicht oder ist es so, dass es in Zukunft hier weiterhin Ressourcen braucht?

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Die beiden Fragen von Kollegin Antoinette de Weck und Kollege André Schneuwly möchte ich durch den Justizdirektor beantworten lassen.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Merci pour ces questions. Pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée de Weck, je dirais que ce n'est en tout cas pas l'intention et on n'a pas diminué l'engagement des personnes handicapées dans la Justice. Simplement, ces montants ne sont pas budgétisés sous la Direction de la Justice, Pouvoir judiciaire, mais à la Direction des finances. Je vais trouver exactement le compte et vous le donner ensuite. D'ailleurs, il y a un petit litige dans les cas de promotions: on dit que les personnes handicapées ne peuvent être promues et là je vais me battre contre cette idée.

Zur Frage von Herrn Grossrat Schneuwly: «Reicht das Personal?» Dies ist natürlich eine Ermessensfrage. Ich kann nur sagen, dass das Personal meines Erachtens nicht reicht. Es gibt zu wenig Stellen. Wir haben, seit ich Staatsrat bin, 50 000 Leute mehr im Kanton, wir haben viel kompliziertere Gesetze, namentlich auch im Bereich des Erwachsenen- und Kinderschutzes, aber auch die Vereinheitlichung der Strafprozessordnung. Es gibt immer mehr Fälle und es gibt sehr viele Richter und auch Gerichtsschreiber, die «sous l'eau» sind, wie man auf Französisch sagt. Mit dem Wanderrichter, dem «juge itinérant», haben wir zwar eine Stelle, die die schlimmsten Verspätungen und Lücken zum Teil auffangen kann, aber es fehlen ganz klar noch verschiedene Stellen. Ich habe sehr viele Anfragen. Der «Conseil de la magistrature» versucht auch immer wieder, Lücken zu füllen mit der Anstellung von Richtern während 6 Monaten.

Es wird gesagt, die Justizdirektion respektive die richterliche Behörde bekämen 2,5 neue Stellen. Allerdings muss ich dies relativieren, da meine Direktion im Zuge der 12 Stellenzuteilung noch 1,4 Stellen kompensieren muss. Dies macht dann effektiv 0,9 Stellen aus. Dies ist eine Schwierigkeit, die es noch zu bewältigen gilt.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de la sécurité et de la justice

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Verwaltungsrechnung: Der Totalaufwand beträgt 216,9 Millionen Franken und der Totalertrag 185,3 Millionen Franken, was den ausgewiesenen Aufwandüberschuss von 31,6 Millionen Franken ergibt. Gegenüber dem Jahre 2016 ist dies ein um 7,954 Millionen Franken oder 33,5% negativerer Voranschlag.

Bei den Vollzeitstellen ist eine Zunahme von 33,45 Einheiten zu verzeichnen. Durch diese Zunahme fallen auch hier, wie bereits bei der richterlichen Behörde erwähnt, die Kosten für die Angestellten mit Pauschalentschädigungen, 3010.118 «Gehälter Hilfspersonal», um 1,7 Millionen Franken niedriger aus.

Die Zuteilung dieser 33,45 EPT sieht mit den internen Verschiebungen wie folgt aus:

- > Generalsekretariat: Verschiebung 1 EPT nach Richterliche Behörde: -1;
- > Generalsekretariat: Verschiebung 1 EPT nach Richterliche Behörde: -1;
- > Amt für Bevölkerung und Migration: +12,9;
- > Amt für Bevölkerung und Migration: +12,9;
- > Polizei – Kommando und Stabsdienste: +4,7;
- > Gendarmerie: -4,65;
- > Kriminalpolizei: +16,5;
- > Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse: +3,9;



- > Amt für Bewährungshilfe: +1,7;
- > Zivilschutz: -0,6.
- > Bei der Kostenstelle «Amt für Justiz», Seite 116, sehen wir unter Konto 3010.118 «Gehälter Hilfspersonal» 76 000 Franken, gleicher Betrag wie im Vorjahr. Dieser Betrag betrifft Entschädigungen für Archivierungsarbeiten in allen Bezirksgerichten.
- > Kostenstelle 3330 – Amt für Gewerbepolizei, Seite 118: Beim Posten 4025.000 sehen wir wie bereits im Vorjahr den Betrag der Bruttospielertragssteuern in der Höhe von 3,5 Millionen Franken.
- > Unter Kostenstelle 3345.4 – Polizeischulen sehen wir unter Konto 3199.001 den Betrag von 150 000 Franken für verschiedene Betriebsausgaben für die neue Struktur CIFPOL. Es wird in den nächsten Tagen eine Zusammenarbeitsvereinbarung zwischen den Kantonen Freiburg, Jura und Neuenburg unterzeichnet.
- > Bei der Kostenstelle 3355 – Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse, Seite 134, schlagen Mehrkosten von 3 Millionen Franken beim Strafvollzug zu Buche.
- > Kostenstelle 3382 – Lager Schwarzsee: Verschiedene Betriebsausgaben von 1,1 Millionen Franken für die Einrichtung des Campus-Restaurants. Erfreulich ist die Entwicklung der Mietzinseinnahmen in der Höhe von 1,3 Millionen Franken.

Investitionsrechnung: Ausgabenüberschuss in der Höhe von 22,2 Millionen Franken. 3345.1 – Polizeigebäude Granges-Paccot: 17 Millionen Franken; 3345.2 – Vergrößerung Vaulruz: 900 000 Franken; 3345.2 – Ausbau diverser Gebäude: 360 000 Franken; 3365 – Etablissements de Bellechasse: 990 000 Franken; 3382 – Lager Schwarzsee: 2,5 Millionen Franken; 3385 Zivilschutz: 450 000 Franken.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur et je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de l'économie et de l'emploi

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure.** Das Budget 2017 der Volkswirtschaftsdirektion zeigt einen Ausgabenüberschuss von 149,046 Millionen Franken. Das sind 2 Millionen Franken mehr als im Voranschlag 2016. Diese Erhöhung ist vor allem durch den Beitrag an die HES-SO, +2 Millionen Franken, zu erklären. Diese Position befindet sich unter der Kostenstelle des Generalsekretariats.

Unter dem Budget der Volkswirtschaftsdirektion sind für das Jahr 2017 Investitionen in der Höhe von 28,6 Millionen Franken geplant. Dies entspricht einer Erhöhung um 1,8 Millionen Franken gegenüber dem Vorjahr. Dies ist vor allem

auf den Neubau der Hochschule für Gesundheit und Soziales zurückzuführen.

Was das Personal anbelangt, hat die Volkswirtschaftsdirektion im administrativen Bereich keine einzige neue Stelle geschaffen und hat somit die strengen Vorgaben des Staatsrates befolgt. Im Unterrichtswesen wurden 19,46 neue Stellen geschaffen. Diese Schaffung der neuen Stellen ist bedingt durch den starken Anstieg der Studentenzahl. Wie schon erwähnt wurde: Aus dem Pool der 12 neuen EPT, aufgeteilt unter den verschiedenen Direktionen, hat die Volkswirtschaftsdirektion keine einzige neue Stelle beantragt, weil sie der Prioritätenliste des Staatsrates oder der anderen Direktionen Rechnung getragen hat. Dies heisst aber für die kommenden Budgets, dass die Volkswirtschaftsdirektion ein Anrecht auf neue, notwendige EPT hat und diese prioritär behandelt werden müssen.

Zu erwähnen ist auch, dass die Volkswirtschaftsdirektion im Gesamten 62 Lernende ausbildet. Dies sind 7,07% des gesamten Personals. Im Vergleich mit allen Direktionen sind das 4,04%.

Im Generalsekretariat können wir 50 000 Franken mehr für das Forum Start feststellen. Im Gesamten werden für dieses Forum Start! 80 000 Franken durch den Berufsausbildungsdienst und 45 000 Franken durch die HES-SO Freiburg und eben 50 000 Franken durch das Generalsekretariat beigegeben.

Unter den kantonalen Subventionen haben wir 120 000 Franken an das Foire de Fribourg und Espace Gruyère, welche vorher über den Energiefonds bezahlt wurden.

Unter Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds sind 5 Millionen Franken für blueFACTORY verbucht und die Entnahme aus Rückstellungen für die Bergbahnen Moléson.

Bei der Berufsbildung ist zu erwähnen, dass die Bundessubventionen leider zurückgehen und dass eine neue Sektion eikon geschaffen wurde, welche vorher unter der Kostenstelle der EMF lief.

Bei den Hochschulen ist eine grössere Erhöhung bei der Hochschule für Gesundheit festzustellen. Dies, weil das 3. Jahr Osteopathie und ein neuer Lehrgang für Pflegefachfrauen eingeführt werden.

Noch eine Bemerkung zum Amt für Energie. Hier erhält der Kanton 6 Millionen Franken Bundessubventionen mehr, weil die Modalitäten ab dem Jahre 2017 geändert werden.

Zum Schluss möchte ich Herrn Staatsrat Beat Vonlanthen und seinem Generalsekretär Herrn Aegerter danken für die gute Zusammenarbeit und die ausführliche Dokumentation, die wir erhielten. Gleichzeitig wünsche ich Herrn Vonlanthen in Bern viel Erfolg und danke ihm herzlich für seine gute Arbeit für den Kanton Freiburg.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Was will ich da noch hinzufügen? Ich möchte einfach sagen, dass Frau Grossrätin Krattinger-Jutzet mit Ihrer Berichterstattung sehr ausführlich war und ich zur Zeit nichts hinzufügen habe. Ich werde auf eventuelle Fragen zu antworten versuchen.

Ich danke ebenfalls für die sehr seriöse Behandlung des Budgets durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

**Bischof Simon (PS/SP, GL).** Des discussions sont actuellement en cours concernant une possible délocalisation du Centre de service des ressources humaines des CFF situé à Fribourg, indique l'ancienne régie fédérale dans La Liberté du 31 octobre 2016. La Liberté revient sur une information de Radio Fribourg. Ce Centre de service des ressources humaines des CFF avait ouvert en 2009, dans le cadre d'une contrepartie obtenue lorsqu'il y a eu la fermeture du site de Fribourg de CFF Cargo. Je demande au Conseil d'Etat, si cette fermeture devait se concrétiser, s'il s'agirait d'une violation de l'engagement pris en 2009. Et que compte-t-il entreprendre dans ce dossier?

**Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR).** Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion et membre de la Commission d'aide à la promotion économique.

Au Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, pour le budget 2017, un montant de 320 000 frs est inscrit à la position position 3636.000 – Subventions cantonales, concernant Forum Fribourg et Espace Gruyère. Au budget 2016, c'était déjà 240 000 frs qui étaient inscrits. Le Grand Conseil s'est prononcé déjà à trois reprises sur le subventionnement de Forum Fribourg au travers de décrets. A chaque fois, on nous a dit que c'était la dernière fois qu'on venait avec ce sujet devant le Grand Conseil. Ensuite, le subventionnement de cette entité transitait par différents fonds, ce qui était limite et pas très légal. Un vrai tonneau des Danaïdes. Depuis le budget 2016, ces subventionnements transitent par un numéro de position du centre de charge du Secrétariat général. Pour ma part, ces différentes façons de procéder ne sont pas correctes. Ne serait-il pas judicieux, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, que ce subventionnement découle d'un décret ou d'une loi? Ceci permettrait aussi aux membres du Grand Conseil d'avoir une fois pour toutes une discussion définitive sur ce sujet et puissent clore ce débat.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** Certains se rappellent de mon intérêt et ma bienveillance pour le projet BlueFactory. C'est pour ça que j'ai une question à ce sujet-là. Mais d'abord j'ai une remarque sur la dénomination, à la page 182, sous la position 5040.020, où on parle de «Parc technologique Cardinal». Or, j'avais compris en lisant aussi la charte, que les propriétaires du site – c'est-à-dire le canton et la commune de Fribourg – parlaient d'un «quartier d'innovation». Ce n'est pas la même chose, c'est plus ambitieux, c'est plus en accord aussi avec certaines activités liées autour du Smart Living

Lab. Donc, ma première question est: pourquoi est-ce que cette dénomination a changé? C'est une question de forme, j'en conviens, mais la forme est importante quand on veut annoncer ses ambitions.

Mon autre question porte sur le montant de 40 118 frs, qui correspond à une dépense d'un côté pour le parc technologique et de l'autre côté on retrouve le même montant, comme participation de la Ville à la réalisation du parc technologique. De quoi s'agit-il et pourquoi le canton ne participe pas pour un montant, ou équivalent ou pour la même rubrique, sachant que le parc appartient pour parts égales aux deux propriétaires que sont la commune et le canton?

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** J'ai une question concernant les subventions pour les cours interentreprises, dans le chapitre du Service de la formation professionnelle. A la lecture de votre budget, Monsieur le Commissaire, je constate que la Confédération verse un peu plus de 4 millions de frs par année de subventions pour les cours interentreprises et la formation continue. En additionnant les postes du budget au niveau des charges de notre canton, selon mon analyse, je constate que l'Etat de Fribourg ne reverserait pas la totalité des subventions reçues. J'arrive à une différence d'un peu plus de 1,210 million de frs. Avec les mesures d'économies décrétées par notre canton, les subventions de ce même canton aux organisations du monde du travail qui organisent les cours interentreprises ont été réduites de 10% ces dernières années. C'est finalement le patronat qui doit boucher les trous et mettre la différence.

D'autre part, le canton verse sa contribution à l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC). Cela représente le 25% des charges, les communes mettant le 50% et le solde de 25% étant mis par le patronat. J'estime que ce montant versé à l'ACPC ne devrait pas être prélevé sur la base des subventions fédérales. Est-ce le cas ou est-ce une mauvaise lecture de ma part? Merci Monsieur le Commissaire de répondre à mes interrogations sur ces deux points.

Si vous me le permettez, j'aimerais juste encore rajouter quelque chose par rapport au budget de la Direction de l'économie et de l'emploi, concernant la lutte contre le travail au noir. Je regrette que le budget ne prévoise pas des moyens supplémentaires pour lutter efficacement contre le travail au noir. Les entreprises fribourgeoises souffrent à cause de ces quelques patrons – c'est une minorité je vous l'accorde – qui ont pour modèle d'affaires la tricherie (sous-enchère salariale, exploitation, je dirais même plus esclavagisme, des ouvriers, employés pour la journée et engagés dans les stations-services de notre canton). Je vous invite, le matin vers 07h00, à regarder tous les fourgons blancs, sans logo d'entreprise, qui chargent des gens pour aller travailler sur les chantiers. A mon sens, c'est inacceptable. Ce sont ces mêmes entreprises qui ne paient pas les charges aux assurances sociales, ni l'AVS et, surtout, ce sont des faillites à répétition où les

actifs passent d'une société à l'autre, au nez et à la barbe des autorités de ce canton, de nous les politiques. Merci Monsieur le Commissaire du Gouvernement de transmettre un objectif – j'espère que ce ne sera pas un vœu pieu – à votre successeur: lutter avec tous les moyens nécessaires contre le travail au noir sous toutes ses formes. Il y a énormément d'argent à gagner et à introduire à nouveau dans les caisses de l'Etat. Par cette action, vous montrerez, nous montrerons, notre soutien aux entreprises honnêtes. Je rappelle que c'est la majorité des entreprises de ce canton qui offrent des emplois de qualité.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Ich beginne mit der Frage von Herrn Grossrat Corminbœuf, welche die Subventionierung der Infrastrukturen Espace Gruyère und Foire de Fribourg angeht. Dies wurde in der Kommission auch intensiv besprochen und wir haben sehr detaillierte Informationen bekommen. Es ist so, dass diese beiden Infrastrukturen vorher über den Tourismusfonds und dann über den Energiefonds subventioniert wurden. Damit dies transparent ist, gibt es jetzt diese Kostenstelle im Generalsekretariat, damit diese beiden Infrastrukturen, welche für den Kanton wirtschaftlich enorm wichtig sind, weiterbestehen können.

Zur Frage von Herrn Thévoz kann ich nur von der Kommission sagen, dass wir von der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission jeweils detaillierte Berichte verlangen und diese nächstens erhalten werden.

Die Frage von Herrn Bischof und von Herrn Wicht zu überbetrieblichen Kursen möchte ich gerne von Herrn Vonlanthen beantworten lassen.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi**. Merci beaucoup pour ces différentes questions pertinentes.

Tout d'abord, je répondrai à Monsieur Bischof, concernant ce «Shared Service Center Human Resources», comme l'appellent les CFF, qui a été mis en place après le départ de CFF Cargo de Fribourg. Comme vous l'avez dit, Monsieur Bischof, dans le contexte de ce problème avec CFF Cargo, on a eu des discussions avec la direction générale des CFF, qui a été d'accord de prendre plusieurs mesures, dont notamment la mise en place de ce Centre pour les ressources humaines. Il y avait d'autres points, notamment la collaboration dans la mise en place du RER Fribourg-Freiburg.

Le Conseil d'Etat a été informé, il y a quelques mois déjà, de cette intention de la direction générale des CFF, de fermer ce centre à Fribourg, ainsi que celui d'Olten, et de rapatrier ces deux centres au centre à Berne. Nous avons tout de suite réagi. Nous avons eu des discussions avec une délégation des CFF, avec M. le Directeur général Andreas Meyer également, et nous leur avons proposé de réunir ces trois centres à Fribourg, via la Promotion économique. Nous avons même cherché des emplacements qui pourraient recevoir ces trois centres. La direction générale était prête à analyser notre

proposition. Après quelques semaines de réflexion, elle est arrivée à la conclusion, notamment dans le but de pouvoir améliorer l'efficacité, de rapatrier ces trois centres à Berne. Au cours des discussions, les CFF ont souligné qu'ils allaient mettre en place une sorte de plan social pour les collaboratrices et collaborateurs et qu'il n'y aurait pas de licenciement. Les collaboratrices et collaborateurs qui travaillent ici à Fribourg pourraient continuer à travailler à Berne. On est en contact avec la direction générale qui a ouvert, semble-t-il, une consultation avec les partenaires sociaux et qui, sur la base de celle-ci, prendra une décision prochainement.

Monsieur Corminbœuf, je vous remercie pour vos remarques tout à fait pertinentes concernant Forum Fribourg et Espace Gruyère. Comme M<sup>me</sup> la Rapporteuse l'a dit, les deux centres jouent un rôle très important pour l'économie fribourgeoise. Les manifestations importantes, comme par exemple le Salon des goûts et terroirs, ne seraient pas réalisables si on n'avait pas de tels centres à disposition. Vous savez que jusqu'en 2014, l'Etat a pu soutenir ces centres via le Fonds d'équipement touristique, qui a versé des subventionnements pour le fonctionnement de ceux-ci. Cependant, les crédits pour une aide ordinaire sont limités à huit ans et c'est la raison pour laquelle on ne pouvait pas continuer à leur payer ce subventionnement. Comme vous le savez, cela a causé beaucoup de problèmes à ces deux entreprises, ces deux institutions, et le Conseil d'Etat a donc trouvé une solution intermédiaire pour leur fournir à peu près le même montant, via une décision d'urgence. Ce montant est actuellement inscrit au budget du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi. Cette subvention a été tout de même liée à des conditions, notamment à celle que les deux centres devaient revoir leur business plan et être plus efficaces. Ils ont quand même pas mal réduit leur personnel. Il s'agit maintenant d'analyser si la nouvelle stratégie de ces deux centres va porter ses fruits. On doit aussi trouver des pistes afin de voir comment l'Etat pourra, à l'avenir, soutenir ces deux centres. Une piste va dans la direction de la loi sur le tourisme, afin qu'elle soit adaptée et qu'on ait ainsi la possibilité de continuer à donner des subventionnements via l'aide ordinaire du fonds d'équipement touristique. L'autre piste serait un soutien via la loi sur la promotion économique. Il est important qu'on puisse trouver une solution et avoir une discussion au sein du Parlement pour voir dans quelle direction on peut aller, éventuellement même prévoir un décret, mais ça serait au nouveau Gouvernement de prendre les décisions et de venir faire des propositions concrètes.

Monsieur Thévoz, votre remarque concernant BlueFactory est tout à fait correcte. Pourquoi on parle de parc technologique et pas de quartier d'innovation? Dans l'historique du projet, tout au début, on devait mettre en place une rubrique pour pouvoir payer les différents frais de fonctionnement avant que la société anonyme soit créée. Vous avez vu que les 42 000 frs sont un montant qui était prévu aux comptes 2015 et depuis ils ne figurent plus au budget. C'est une rubrique qui

va heureusement être éliminée et, à l'avenir, s'il y a encore des rubriques concernant le quartier d'innovation BlueFactory, il faudra mettre le terme correct. Pour ce qui concerne ces 40 000 frs, c'est sur la base du décret d'achat: on avait un montant à disposition pour financer le fonctionnement jusqu'à la création de la SA et c'est dans ce contexte-là que la Promotion économique a payé ces frais, via cette rubrique. La Ville, qui devait porter les 50%, devait rembourser ce qu'on avait dépensé dans le cadre de la Promotion économique et c'est la raison pour laquelle c'est mentionné dans cette rubrique, comme vous venez de le mentionner.

Monsieur Wicht, concernant les cours interentreprises, à juste titre vous avez le souci que l'argent aille vraiment au bon endroit. Je peux vous assurer que les subventions cantonales aux associations professionnelles pour les cours interentreprises se montent à ces 2,2 millions de frs, dans la rubrique 3636.201, et la Confédération nous verse des forfaits via la rubrique 4630.045, pour la formation professionnelle duale et à plein-temps. Cela englobe le tout et je ne peux pas vous dire combien de ces 4 millions sont prévus maintenant pour les cours interentreprises. Mais en tout cas, selon les règles de la Confédération, tout le montant est versé aux associations professionnelles pour les cours interentreprises. Il n'y a donc pas un lien direct entre ces deux rubriques que vous avez mentionnées et la rubrique 4630.045.

Et puis, votre cri du cœur concernant la lutte contre le travail au noir. Je trouve juste et judicieux ce que vous soulignez ici. La lutte contre le travail au noir est une tâche absolument essentielle et le Conseil d'Etat est sur la même longueur d'onde que vous. Au budget 2017, nous prévoyons les montants pour la prestation de service par des tiers, pour subventionner l'Association fribourgeoise de contrôle qui, comme vous le savez, engage un inspecteur. Et puis, il y a les charges salariales intégrées dans le budget du Service public de l'emploi pour les trois autres inspecteurs. Le seco nous rembourse 50% des charges salariales, correspondant à quatre inspecteurs et ces montants sont bien évidemment directement utilisés pour ces tâches.

Le renforcement de la lutte contre le travail au noir sera d'ailleurs discuté prochainement avec vous-même, le procureur général, le commandant de la Police, le chef du Service public de l'emploi et une délégation du Conseil d'Etat, M. le Directeur de la sécurité et de la justice et moi-même. Comme vous le savez, cette lutte contre le travail au noir est intégrée dans la stratégie de la lutte contre la criminalité et c'est une priorité très importante. J'espère bien qu'on pourra, après notre séance, faire les démarches pour prévoir les montants nécessaires aussi à l'avenir.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Morand Patrice** (*PDC/CVP, GR*), **rapporteur**. Le compte de résultats de la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts présente des charges pour 357 145 930 frs et des produits pour 271 137 000 frs, soit un excédent de charges de 86 millions. Il faut en préambule rappeler que pour cette Direction 193 millions environ représentent des transferts de fonds de la Confédération qui sont reversés aux exploitations agricoles de notre canton pour la culture des champs et les paiements directs.

Les investissements devraient s'élever à 32,103 millions en charges et à 15,69 millions en recettes, ce qui nous donne un excédent de charges d'investissement de 16,413 millions.

3,590 millions figurent au budget des investissements pour l'Institut agricole de Grangeneuve, pour le financement de la construction de la ferme laitière et 1,710 million pour l'agrandissement de la halle de technologie agroalimentaire.

Secrétariat général: la Direction a reçu 1 EPT nouveau, décidé par le Conseil d'Etat. Sur ce poste, il est à noter que Madame la Conseillère s'est engagée à transférer 0,25 EPT au Secrétariat du Grand Conseil pour le transfert du travail de secrétariat de la Commission des naturalisations.

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil: il n'y a plus qu'un arrondissement d'état civil. Cette opération a permis de réorganiser le service sans augmentation, ni diminution de personnel.

Préfectures: en préambule, deux préfectures se sont vu accorder des forces supplémentaires, soit 0.5 EPT pour la Gruyère et 0,4 pour la Singine.

La Commission des finances et de gestion a demandé une analyse financière des préfectures à l'Inspection des finances. Cette analyse nous a été présentée et les points suivants, par exemple, sont à relever:

- > les ratios des petites préfectures sont les moins bons;
- > de nombreuses tâches dévolues aux préfectures sont facturées, mais encaissées par la DFIN ou d'autres organes. Ces rentrées, par exemple les permis de construire, les permis de chasse, l'impôt sur les chiens amélioreraient bien sûr le résultat des préfectures.
- > Les préfets reçoivent tous le même salaire, indépendamment de la grandeur du district.
- > Dans le Lac, un radar fixe a une incidence sur le revenu par habitant.
- > Pour terminer, le traitement des permis de construire est différent suivant l'expérience et les compétences juridiques à l'intérieur des préfectures. Il est à relever qu'il existe une entraide entre préfectures et ceci fonctionne.



Services des Communes: concernant la péréquation financière intercommunale des ressources, il est à noter que les montants payés ou reçus par les districts sont les suivants:

- > la Sarine paie 11,757 millions;
- > la Singine reçoit 4,157 millions;
- > la Gruyère reçoit 2,190 millions;
- > le Lac paie 1,37 million;
- > la Glâne reçoit 69 309 frs;
- > la Broye reçoit 4,387 millions;
- > la Veveyse reçoit 1,436 million.

Les subventions cantonales pour les fusions de communes s'élèvent, au budget 2017, à 4 295 340 frs pour les fusions des communes de Mont-Vully, Belfaux, Morat, Gibloux et Belmont/Broye. Pour mémoire 11 337 780 frs seront ou ont été versés aux diverses communes fusionnées depuis 2011. Pour rappel, 50 millions étaient prévus dans le plan financier de l'Etat et il reste donc 38 662 220 frs à disposition. Avis aux amateurs! Les dernières communes fusionnées recevront leurs dus au début 2018.

Service de l'agriculture: c'est dans ce Service que l'on trouve les 193 millions environ de paiements directs et subventions versés par la Confédération.

Les subventions cantonales pour la protection des eaux, les réseaux écologiques, la mesure d'assistance cantonale aux exploitations en difficulté et la qualité du paysage se montent à 1,912 million. Ce montant représente environ 10% des paiements versés aux agriculteurs. Le solde étant, lui, versé par la Confédération. Cependant, pour les contributions «qualité paysage», la contribution fédérale est plafonnée à 12 millions.

Les paiements directs génèrent un transfert de fonds de 188 millions; et les subventions fédérales pour la culture des champs, un montant de 4,7 millions. Ces montants sont versés aux 2781 exploitations fribourgeoises. Il est à relever que 80% de ces exploitations reçoivent entre 200 000 et 100 000 frs; quelques communautés reçoivent plus.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: le budget 2017 est assez similaire au budget 2016. Le déménagement est effectif. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le SEN et la section lacs et cours d'eau sont réunis sous le même toit. Il reste à exploiter une augmentation des synergies entre les deux laboratoires qui pourraient fusionner.

Institut agricole de Grangeneuve: l'IAG a engagé un directeur adjoint en la personne de M. Pius Odermatt. L'IAG présente un excédent de charges de 18,997 millions contre 18,285 millions au budget 2016. Il n'y a pas encore de pérennisation de postes en 2017 au sein de l'IAG, car il était exclu du périmètre du projet pour cette année. Il y aura certainement peu de postes à pérenniser car beaucoup de professeurs auxiliaires sont engagés en fonction du nombre d'élèves. La lutte contre

le capricorne asiatique a été transférée au Service des forêts et de la faune et ne touche donc plus l'IAG.

Au Service des forêts et de la faune, on constate une diminution de l'excédent de charges de plus de 674 000 frs s'expliquant principalement par la baisse des charges liées à l'investigation, la surveillance et l'assainissement des sites pollués. Aux positions 3010.104/114/120 on peut voir diverses modifications qui sont compensées après des transferts à l'intérieur du Service. Plusieurs modifications sont constatées à l'intérieur du Service à la suite du regroupement de 6 à 4 arrondissements forestiers. Cette réorganisation a lieu sans modification des EPT. Par contre, les fusions des corporations forestières ont souvent pour conséquence une réduction du nombre des personnes engagées.

A titre personnel, je dis bien à titre personnel, je peux regretter l'introduction d'un nouveau permis de chasse sans armes pour accompagner les chasseurs. Effectivement, un nouveau règlement met en place ce nouveau permis pour 2017 et chaque personne accompagnant un chasseur sur le terrain, prenant donc une part plus ou moins active à la chasse, devra s'acquitter d'un permis coûtant 50 frs. Je trouve ce montant ridicule et je termine là avec mon appréciation personnelle.

Aux investissements, position 5050.006, 150 000 frs sont affectés à la construction d'un couvert agricole pour l'alpage de la Berra, propriété de l'Etat. A la suite du changement d'affectation du sol, soit du passage de zone agricole en zone d'intérêt général, pour la zone du chalet, et de la reprise du chalet par la commune, des tractations sont en cours. Il ne sera plus possible pour le locataire de l'alpage d'y faire stabuler des génisses. Cet investissement doit cependant encore faire l'objet d'une analyse approfondie.

Et pour terminer, comme c'est bientôt l'heure de l'apéritif, le dernier chapitre, les Vignobles de Lavaux et du Vully: nous n'avons rien à signaler si ce n'est simplement à souhaiter que la production 2016 soit de bonne qualité et de quantité suffisante.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je crois que Monsieur le Rapporteur a été très exhaustif et je le remercie ainsi que le rapporteur suppléant qui ont examiné le budget des Institutions de l'agriculture et des forêts. Peut-être deux remarques sur la péréquation financière: c'est important de reconnaître les montants qui sont versés entre les communes dans chaque district de manière à mener une politique qui soutienne aussi le moteur de cette péréquation financière intercommunale, essentiellement les communes du Grand Fribourg.

Pour la deuxième remarque de Monsieur le Rapporteur concernant les 38 millions qui seraient à disposition des amateurs de fusions de communes, 8 millions ont déjà été promis pour les fusions qui entrent en vigueur en 2017 ou qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Vous savez que

le montant lié à la fusion est versé une année après l'entrée en vigueur de la fusion.

Concernant les permis de chasse, je rappelle que toutes les ordonnances ont été adoptées d'entente avec la Fédération des sociétés de chasse et qu'il y a eu un grand travail de concertation avec les chasseurs. Merci

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC), **rapporteur**. A l'instar des budgets précédents de cette Direction, la mouture 2017 est relativement stable et ne présente pas de grands écarts financiers. Le compte de résultats de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) annonce pour 2017 des charges pour un montant de 233 226 000 frs, soit une augmentation de 10 350 000 frs, soit environ 4,6% par rapport à l'année précédente. Les revenus de 113 505 000 frs sont également en augmentation de 8 940 000 frs, un écart d'environ 8,5%.

Au compte des investissements, les dépenses s'élèvent à 94 780 000 frs, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de Fr. 24 millions, une différence ici plus conséquente de 34% par rapport aux chiffres de l'année 2016. Les recettes annoncées pour une somme de Fr. 13,599 millions augmentent de 2,260 millions, soit 19%. De manière récurrente et je m'en réfère au précédent budget, la baisse de certains montants se traduit par des reports de crédits dans divers services de cette Direction.

Sur les 8 432,17 EPT pour être précis, annoncés au budget 2017 pour l'ensemble des pouvoirs et Directions de l'Etat de Fribourg, la DAEC en compte 406,57, soit 4,8%, ce qui est relativement modeste. Nous enregistrons donc un écart de 2,53 EPT par rapport au budget 2016. Nous trouvons 1,4 EPT au Service de la nature et du paysage qui se répartit sur 4 postes et également 1,1 EPT au Service des constructions et de l'aménagement. Je tiens aussi ici à souligner la démarche de cette Direction qui a augmenté son nombre d'apprentis de 6 à 9 personnes. Une remarque enfin d'ordre organisationnelle: le Conseil d'Etat a accepté le transfert de la section «lacs et cours d'eau» du Service des ponts et chaussées au Service de l'environnement avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016, mais sur le plan comptable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Je ne vais pas entrer dans le détail et passer en revue les 9 centres de charges de cette Direction. Je vais simplement m'arrêter au Service des constructions et de l'aménagement, le 3805, où la Direction avait obtenu par le passé 4,5 EPT avec l'obligation de compenser. A ce jour, il reste encore 1,5 EPT à compenser. Cette compensation a été décidée par le Conseil d'Etat sur proposition de la DFIN. Par ailleurs 3 nouveaux

EPT sont accordés au Service des ponts et chaussées pour la coordination des études et acquisition de terrains, récemment approuvées en vue de la construction de sept routes de contournement. Or, puisque 1,5 EPT doit encore être restitué, le gain n'est que de 1,5. Cette question a également fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission des routes et cours d'eau qui pense également que 3 EPT sont un minimum pour pouvoir mener à bien ces travaux décidés dans ce plénum. Enfin, concernant le Service des ponts et chaussées – Aménagements –, rappelons que l'Etat est tenu par l'échéance 2018 pour avoir droit aux subventions de la Confédération pour les travaux de protection contre le bruit. Des interventions parlementaires sont en cours pour que les subventions perdurent au-delà de cette échéance. En guise de conclusion je tiens à remercier M. le Commissaire du gouvernement et son secrétaire général pour l'ensemble des informations qui nous ont été données, autant lors de la visite que lors de la séance de la Commission des finances et gestion.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Je remercie Messieurs les Rapporteurs pour l'examen attentif du budget de la DAEC pour l'exercice 2017. Je prends acte des remarques qui viennent d'être faites, elles n'appellent en l'état pas d'observations complémentaires de ma part.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je suis un peu étonné par rapport aux nombres de postes qui sont attribués à la DAEC concernant les routes de contournement. On sait qu'on a 3 postes qui sont attribués, en vérité il n'y a qu'un seul poste qui est attribué étant donné que 2 postes doivent être compensés. Je vous rappelle les conclusions du rapport final pour la Commission d'enquête parlementaire sur le projet Poya (CEP Poya). Je prendrai un petit peu de temps pour vous lire un passage du rapport, p. 25: «La CEP Poya est convaincue que la sous-estimation des coûts du projet engendrée par les délais serrés fixés pour obtenir une subvention fédérale aurait pu être considérablement réduite avec une optimisation de l'organisation du projet et – si nécessaire – par une augmentation du personnel à disposition. L'organisation du projet était tout simplement insuffisante jusqu'à la mi-2008, autrement dit dans la phase névralgique de chiffrage des coûts des différents ouvrages». C'est bien le cas de situation où l'on se trouve avec les routes de contournement. Plus loin: «Bien plus, il aurait probablement fallu créer un poste supplémentaire pour faire accélérer la préparation du projet définitif et préparer les soumissions.» Plus loin, on voit que «les collaborateurs existants du SPC ont dû assumer cette tâche supplémentaire, importante et urgente, en plus de leurs tâches courantes. A noter également que durant quelques mois, en 2007 et 2008, le SPC souffrait même d'une sous-dotation et qu'il n'y avait pas d'ingénieur cantonal en fonction. Alors qu'un projet de cette ampleur demande une augmentation en personnel, c'est le contraire qui s'est déroulé. Pour la CEP Poya il y a une relation directe entre le manque de personnel et les lacunes importantes du devis qui a servi comme base

pour arrêter le crédit du projet soumis à votation populaire et pour calculer la contribution fédérale.» On voit clairement qu'aujourd'hui, on répète pour ces routes de contournement l'erreur qui a eu lieu pour le pont de la Poya. Si on ne corrige pas cela, si on ne met pas le personnel à disposition, on va se retrouver avec le même rapport d'ici une dizaine d'années, parce qu'on verra qu'on a encore une fois fait les mêmes erreurs. On veut investir 500 millions à presque 1 milliard de frs dans les routes et finalement on ne veut pas mettre un poste à 100 000 frs pour préparer ces dossiers de manière correcte. Cela ne joue pas et je pense que là, il y a vraiment une erreur de la part du Gouvernement et le manque de vision par rapport à la stratégie pour mettre en place ces routes de contournement.

C'est vrai qu'on pourrait reporter certaines routes, certaines routes où il n'y a pas de bouchons actuellement. Alors, à ce moment-là, on pourrait les reporter mais ce n'est pas ce qui a été dit à la Commission des routes. A la Commission des routes, on nous a bien expliqué que l'on va planifier directement les études par rapport à toutes les routes de contournement. Donc c'est bien dans cette phase-là qu'il nous faut du personnel, c'est bien ce qui a été noté ici dans le rapport.

Aujourd'hui, du moment qu'on décide de ne pas reporter certaines routes, comme la route de Romont qui ne sert pas à grand-chose dans un court temps, je pense qu'on doit mettre le personnel à disposition pour étudier ces routes. Je vous en remercie.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). J'interviens dans le même sens que mon collègue Ducotterd. Il est vrai que plusieurs fois le Grand Conseil était intervenu pour souligner l'importance de pouvoir avoir du personnel au sein de la DAEC pour les dossiers stratégiques qui l'attendent. Je pense bien sûr aux routes de contournement mais pas seulement. On est aussi intervenu dans le cadre du plan directeur cantonal qui est important pour le développement de notre canton et aussi dans le dossier des permis de construire, des PAL qui sont importants pour le développement de nos communes.

On est dès lors étonné qu'avec ces 12 équivalents plein-temps, on ait fait du saupoudrage et on se demande si la DAEC sera en mesure de satisfaire aux besoins de ces dossiers stratégiques pour le canton et si ces 3 équivalents plein-temps suffiront, sachant que la DAEC doit compenser, sauf erreur, 4 équivalents plein temps qui lui avaient été accordés il y a peu de temps déjà.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). La route de contournement de Romont est nécessaire pour améliorer la qualité de vie dans le chef-lieu glânois et, comme le dit assez régulièrement le syndic de la commune, le passage près de la gare doit être un endroit où on peut bien vivre et actuellement c'est plus un endroit de survie.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC), **rapporteur**. J'ai bien pris note des interventions de MM. les Députés Ducotterd, Cas-

tella et Bischof qui pensent que le problème du contournement de Romont ne sera jamais présent, mais n'ayez crainte.

Je partage le souci de M. le Député Ducotterd, mais à titre personnel je dirais que des erreurs du passé on doit grandir, que l'ensemble des ouvrages qui devront être étudiés sont cependant d'une autre catégorie. Mais je laisse le commissaire du Gouvernement répondre à vos interventions.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Je remercie les différents intervenants pour le souci manifesté concernant le besoin en ressources nécessaires à la DAEC, en particulier pour ces projets de routes de contournement. Vous connaissez effectivement la situation: durant la législature, le Conseil d'Etat en urgence avait décidé d'attribuer 4 EPT à la DAEC pour les défis à relever par le SeCA, en particulier dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal. Il avait toutefois exigé que ces 4 EPT soient compensés par la DAEC. A ce jour, 2,5 EPT ont déjà été restitués si bien qu'il reste un solde de 1,5 EPT à compenser. Le Conseil d'Etat a décidé de créer ce pool, d'allouer 12 EPT, de les répartir auprès des différentes Directions. Le Conseil d'Etat a décidé de donner 3 EPT à la DAEC, mais il exige simultanément ou préalablement la compensation de ce solde de 1,5 EPT. Résultat des courses, la DAEC se retrouve avec 1,5 EPT dès l'année prochaine pour faire face à ces défis.

Je ne vous cache pas que c'est insuffisant en particulier pour relever les études des routes de contournement. Ce Grand Conseil a décidé d'étudier sept routes de contournement, à quoi s'ajoutent naturellement deux autres chantiers, celui du Tiguellet avec route de contournement de Givisiez, qui va débiter en fin d'année, et la réactualisation du projet de la route Marly-Matran.

C'est donc neuf projets de routes de contournement, c'est plus de 500 millions de francs à terme qui sont en jeu si tous ces projets devaient voir le jour.

L'objectif pour la DAEC, vu les décisions prises par le Grand Conseil, c'est effectivement de lancer les études pour l'ensemble des projets. Nous estimons qu'il n'y a pas lieu maintenant de reprioriser ce que le Grand Conseil a déjà priorisé. Sur les 26 projets de routes de contournement, un certain nombre a été retenu et nous allons devoir lancer les études pour ces sept projets votés par le Grand Conseil, respectivement développer les deux autres.

A ce stade, nous avons estimé avec le Service des ponts et chaussées qu'il fallait au minimum, au strict minimum, 3 EPT, 3 chefs de projet nouveaux pour s'occuper de ces neuf chantiers, c'est donc en soi un chantier ou plutôt trois chantiers par nouveau chef de projet. Le moment venu, naturellement, au niveau de la réalisation, il y aura une priorisation qui devra être faite par le Conseil d'Etat, respectivement par le Grand Conseil, voire même par la population puisqu'en dessus de 35 millions, il faudra un vote populaire.

La priorisation interviendra naturellement au niveau de la construction, de la réalisation effective. Par contre, la volonté de la DAEC, du Service des ponts et chaussées, c'est de lancer ces différents projets, ces neuf projets qui sont maintenant validés.

A ce stade, comme je viens de vous l'indiquer, le solde pour la DAEC se montera à 1,5 EPT après compensation. Il est donc impératif que la DAEC puisse trouver une solution pour avoir 1,5 EPT supplémentaire d'une manière ou d'une autre. J'ai cru comprendre ce matin que la rapporteure pour la CFG avait dit qu'il n'y avait plus de compensation exigée dans les différentes Directions. Le Conseil d'Etat a cependant décidé d'imposer cette compensation à la Direction de la sécurité et de justice et à la DAEC, où il y avait effectivement un solde de compensation.

Concrètement, il s'agit maintenant de trouver une solution si nous voulons effectivement lancer l'ensemble de ces projets, ce qui semble être le vœu également du Grand Conseil. Il y aura des discussions à mener. Si elles n'ont pas lieu aujourd'hui dans le cadre de cette procédure budgétaire, elles devront avoir lieu à nouveau au sein du Conseil d'Etat ou, le cas échéant, de la DAEC qui devrait prendre des décisions pour supprimer 1,5 EPT attribué à d'autres prestations de manière à les allouer au Service des ponts et chaussées. Je considère que le développement de ces études pour les routes de contournement est un dossier prioritaire. Il y a eu un grand débat à ce sujet au niveau politique dans ce Grand Conseil, les options ont été prises maintenant par le Grand Conseil et c'est la responsabilité du Conseil d'Etat et de la DAEC en particulier de tout mettre en œuvre pour donner suite à cette demande d'études. Encore une fois, le moment venu, il s'agira de prioriser pour la réalisation concrète de ces différents projets. Mais, je n'ai pas entendu qu'il y aurait à ce stade une demande de modification du budget.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

### Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le Conseil d'Etat et la Chancellerie totalisent ensemble des charges pour 19 974 000 francs et des recettes pour 6 793 000 francs, soit un excédent de charges de plus de 13 millions, en augmentation de 300 000 francs ou 2,3% par rapport au budget 2016.

Le budget 2017 du Conseil d'Etat est en augmentation de 198 080 francs, soit +4,5%. Cela s'explique notamment par une augmentation de charges de 300 000 francs sous la position 3170.005 – Frais de réception. Cette dernière concerne en particulier les réceptions des deux futurs présidents, l'un du Conseil national, l'autre du Conseil fédéral.

Après délibérations au sein du Conseil d'Etat et discussion avec ses partenaires de la promotion de l'image de Fribourg, il a été décidé de continuer le partenariat au sein de l'associa-

tion Fribourgissima pour les trois prochaines années. A la position 4260.004 – Récupérations de traitements, la somme de 380 000 frs est le résultat du vote du Grand Conseil concernant les revenus accessoires des conseillers d'Etat traités lors de notre session d'octobre.

Le budget 2017 de la Chancellerie présente une nette diminution de l'excédent de charges de plus de 1 million de francs, environ 18% de moins par rapport au budget 2016. Ceci s'explique par le fait que nous ne serons pas en année électorale. Le budget «matériel de votation» diminue ainsi de 367 000 frs et les subventions cantonales aux partis diminuent de 680 000 frs.

Il y a aussi la fin des instructions des recours au Conseil d'Etat qui seront traités à l'avenir par le Tribunal cantonal et 0,6 EPT qui passe aux Archives de l'Etat.

Au Service d'achat du matériel et des imprimés, l'excédent de charges est en diminution de 47 000 francs par rapport au budget 2016. Sous «Traitements du personnel», nous constatons une augmentation de 0,5 EPT qui contribue à une augmentation de 26 000 francs. Par contre, la position du personnel auxiliaire est à zéro alors qu'elle budgétait en 2016 plus de 41 000 francs.

Au Service de la législation, à la position 3113.000 sont inscrits 10 000 frs pour le solde du projet portant sur les textes législatifs (budget 2016: 145 000 frs).

Les Archives de l'Etat constituent un nouveau centre de charges de la Chancellerie, transféré de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le budget 2017 augmente de 162 000 frs par rapport au budget 2016.

Dans cette globalité, il y a aussi plus 96 000 francs découlant de la fin des mesures structurelles et de la récupération d'un 0,5 EPT.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je n'ai rien à ajouter à la suite du rapport de M. le Député au nom de la Commission des finances et de gestion.

**Bonny David** (PS/SP, SC). J'ai juste une question. J'anticipe un peu sur la décision de tout à l'heure puisque nous allons adopter certainement la loi concernant le guichet de cyber-administration de l'Etat. Cependant, je cherchais dans le budget de l'Etat un montant pour ce guichet et je ne l'ai pas trouvé à ce poste. Ce n'est pas exclu que ce soit au niveau des Directions mais je l'ai pas non plus trouvé.

Je souhaite des éclaircissements sur les montants qui seront à disposition pour ce guichet de cyberadministration en 2017.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Es ist für den Kanton Freiburg eine Ehre, dass er im gleichen Jahr das Nationalratspräsidium und das Bundespräsidium innehaben wird. Es ist wichtig für unseren Kanton. Aber ich bin schon sehr erstaunt,



wenn ich sehe – und detailliert sind es nicht 300 000 sondern 400 000 Franken, 200 000 Franken für die Festivitäten für das Bundespräsidium und 200 000 Franken für die Festivitäten für das Nationalratspräsidium. Wir haben heute Morgen gehört, dass es an Personal fehlt sowohl in den Friedensgerichten als auch im DAEC.

Ich frage mich, ob man diese Beträge für die Festivitäten nicht halbieren könnte und mit dem eingesparten Geld zwei zusätzliche Stellen sprechen könnte, die benötigt werden, damit unsere Dienste gut ablaufen können.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Concernant la cyberadministration, je laisserai M. le Commissaire du gouvernement répondre à la question. Concernant la réception des présidents, ceci nous a été dit qu'il s'agissait d'une moyenne estimée par rapport à ce qui se passe aussi dans d'autres cantons mais j'imagine que M. le Commissaire du gouvernement pourrait être plus précis dans sa réponse.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je réponds volontiers aux deux questions. Tout d'abord la cyberadministration – on aura l'occasion d'en parler cet après-midi – et les conséquences financières du projet et en personnel. On dit clairement dans le message, que le développement des prérequis pour la cyberadministration se fait dans le cadre des budgets annuels du SITel. La problématique est réglée, c'est dans le cadre de ce budget. C'est aussi la volonté de chaque service de venir dans la cyberadministration une fois que le guichet virtuel sera créé.

En ce qui concerne les deux présidences, que ce soit du Conseil national et du Conseil fédéral, je ne pense pas que c'est le moment de se montrer pingre, diminuer les prestations pour ces deux présidences en faveur de la création de postes nouveaux! Je rappelle que pour le Pouvoir judiciaire, c'est 2,5 postes qui ont été créés et il me semble, pour avoir eu l'occasion d'en parler, que les personnes concernées étaient satisfaites. En tout cas le Directeur de la sécurité a clairement dit qu'il était satisfait avec ces 2,5 postes. Donc, il n'est pas question pour moi d'aller dans le sens de diminuer le montant pour les festivités. Et c'est un honneur pour Fribourg d'avoir, d'une part, la présidence du Conseil fédéral par M. le Conseiller fédéral Alain Berset, et la présidence du Conseil national par M. le Conseiller national Dominique de Buman!

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Pouvoir législatif

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le pouvoir législatif totalise des charges de 3 225 000 francs et des revenus pour 18 000 francs, soit un excédent de charges de plus de 3,2 millions, en hausse de 4000 francs par rapport

au budget 2016; il n'y a ainsi pratiquement aucune différence entre les budgets 2016 et 2017.

Comme charges supplémentaires au Secrétariat du Grand Conseil, il reste encore le projet «Parlement sans papier» et la charge de travail supplémentaire due au secrétariat de la Commission des naturalisations.

Selon le projet de loi que l'on devrait examiner encore cette session, il est prévu de donner une indemnité aux parlementaires en compensation des frais individuels dus au projet «Parlement sans papier». Un montant annuel, nouveau, de 66 000 francs est prévu à cet effet. A signaler que le montant, qui était prévu et qui a été budgétisé, était de 600 francs par an et par député. Cependant, le Bureau du Grand Conseil, après la mise sous presse du budget, a décidé de le baisser à 500 francs. Il faut, toutefois, relativiser. Il faut relever que ce projet sera bien sûr évolutif et qu'il pourra être adapté selon les besoins des députés.

Un autre point qui a été soulevé au sein de la Commission des finances et de gestion, cela concerne la position 3010.100, est la surcharge de travail du Secrétariat du Grand Conseil liée au secrétariat de la Commission des naturalisations. Cela a pour conséquence le transfert d'un 0,25 EPT pour assumer cette tâche, lui-même prélevé sur l'EPT destiné à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, englobé dans les 12 EPT du pool géré par le Service du personnel et d'organisation.

A la position 3300.008: Nous constatons le solde de l'amortissement du renouvellement intégral des équipements multimédias de la salle du Grand Conseil qui s'élève à 87 130 francs.

**La Secrétaire générale**. Juste une chose, je prends note de la confirmation qui a été faite par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du transfert des 0,25 EPT au Secrétariat du Grand Conseil pour assumer le secrétariat de la Commission des naturalisations.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

—

**Le Président**. Je vous souhaite un excellent appétit et vous donne rendez-vous, comme prévu par le programme, à 14h.

—

## Pause de midi

—

La séance est ouverte à 14h00.

**Présence** de 87 députés; absents: 23.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Andrea Burgener Woeffray, Eric Collomb, Laurent

Dietrich, Gaétan Emonet, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Raoul Girard, Michel Losey, Thomas Rauber, Erika Schnyder, Olivier Suter et Peter Wütrich.

Sont absents sans justification: M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Andrey, Romain Castella, Antoinette de Weck, Pierre Décrind, Ursula Krattinger-Jutzet, Marc Menoud, Stéphane Peiry, Gilberte Schär et Ralph Alexander Schmid.

M<sup>me</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

## Projet 2015-DFIN-107 – suite Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017

### Direction des finances

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le Budget 2017 de la Direction des finances boucle avec un excédent de revenus de 1,707 milliard, soit une augmentation de 3% ou de 52,7 millions par rapport au Budget 2016.

Toutes les unités de la Direction des finances ont une augmentation des coûts aux positions 3010.100 – Traitements du personnel. Dans les charges sociales, c'est la position 3051.000 – Contributions à la Caisse de prévoyance du personnel qui connaît les charges les plus marquées.

Nous constatons aussi une augmentation de 50.2 EPT par rapport au Budget 2016. Ces EPT sont attribués principalement au SITel (+38.25 EPT) et au Registre foncier (+9.35 EPT). La pérennisation de ces postes est contrebalancée par la position 3010.118 – Traitements du personnel auxiliaire qui est pratiquement à zéro.

La RPT diminue de 30 millions environ. A rappeler que le fonds de compensation des cas de rigueur diminue chaque année de 5%.

Les impôts des personnes morales, bénéfice et capital budgétés, sont en augmentation de 25,5 millions.

Quant aux personnes physiques, les impôts sur le revenu et sur la fortune sont en augmentation de 48 millions.

Tous les types d'intérêt de placements – à court, moyen et long terme – sont toujours en baisse, cela en lien avec les résultats des marchés financiers et sont estimés pratiquement à zéro.

A souligner l'augmentation de la part au bénéfice de la BCF, qui passe de 40 millions à 45 millions, chiffre à prendre avec prudence, car il repose sur une estimation sans garantie. Trois sources de revenus composent ce montant: la fameuse

part négociée de 5 millions et le reste dépendant des bénéfices et des impôts de la BCF.

Rappelons le pool de 12 EPT géré par le SPO et à disposition des différentes Directions.

Dans l'Administration des finances, les prélèvements sur provisions s'élèvent à 25 millions, car aucun versement n'est attendu de la BNS à l'heure actuelle. Cela représente une augmentation de 2 millions par rapport au Budget 2016. A la fin 2015, le fonds de réserve s'élevait à 103,5 millions.

Au Service de l'informatique et des télécommunications, le déménagement dans le bâtiment Contrinex touche plusieurs positions, en particulier les suivantes:

- > Entretien et rénovation des immeubles pour 150 000 frs;
- > Aménagement d'immeubles loués pour 91 000 frs;
- > Location de locaux pour 333 000 frs.

A noter à la position Prestations de services pour des tiers, une diminution de 1 056 000 frs, en partie à cause du transfert de 2.7 EPT à l'HFR.

Concernant le Service cantonal des contributions, l'excédent de revenus est en hausse de 7,13%, soit une augmentation de de plus de 79 millions par rapport au Budget 2016 pour s'élever à plus de 1,188 milliard.

Au Service du cadastre et de la géomatique, nous constatons une diminution de l'excédent de charges de 1 289 000 francs (-41,7%) par rapport au Budget 2016. La grosse différence à ce centre de charges se trouve à la position 3030.051 – Mesurations officielles où l'on trouve la moitié du Budget 2016, soit 1,25 million. L'ancienne numérisation s'achève, mais un nouveau projet sera mis dès route en 2018, ce qui augmentera la précision des données.

Au centre de charges Recettes et dépenses générales, respectivement au compte de résultats, on constate une différence de plus de 9,3 millions par rapport au Budget 2016. C'est là que l'on retrouve, à la position 3010.124 – Traitements du personnel à engager, l'augmentation de 1,44 million pour le pool des 12 EPT.

A la position 3010.125 – Revalorisation des traitements du personnel, il y a 6 millions – dont 5 millions pour la revalorisation des salaires – contre 1 986 000 frs au Budget 2016, soit une augmentation de 4,14 millions

Pour terminer, à la position Amortissements des prêts, 2 millions pour FTTH, 500 000 frs pour SICHH SA et 5 millions pour blueFACTORY.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je remercie M. le Rapporteur pour ses explications claires et précises. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Récapitulation générale

**La Rapporteuse générale.** Je constate que l'examen de détail des différentes Directions n'a pas suscité de propositions de modification du Budget qui vous est soumis aujourd'hui et les réponses données aux diverses interpellations n'appellent pas de commentaires supplémentaires de ma part.

Comme déjà dit lors du débat d'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter le Budget 2017 tel qu'il vous est présenté et d'approuver le décret y relatif.

> L'ensemble du Budget 2017 est accepté sans modification.

—

## Projet de décret 2015-DFIN-107 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**La Rapporteuse générale.** L'art. 1 mentionne les résultats prévisionnels du Budget 2017, en particulier le compte de résultats présentant un excédent de revenus de 474 140 frs.

Pour le compte d'investissements, l'excédent de dépenses se monte à 155 878 280 millions avec à la clé une insuffisance de financement de 54 267 790 millions. Quant au total des subventions cantonales de fonctionnement nettes, il atteint les 36,2% du total du produit de la fiscalité cantonale.

Je n'ai pas d'autres commentaires et je vous recommande, au nom de la CFG, d'approuver le présent projet de décret.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter aux commentaires faits à l'instant par Madame la Rapporteuse générale, mais permettez-moi, au nom du Conseil d'Etat, de remercier la Commission des finances et de gestion, son président et l'ensemble de ses membres pour le travail constructif réalisé dans le cadre de ce Budget. Cela a été dit ce matin, je crois que nous avons pu apporter toutes les réponses aux différentes questions posées par Mesdames et Messieurs les Rapporteurs. Et je remercie aussi l'ensemble des députés pour les discussions constructives d'aujourd'hui.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

> Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 73 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio

<sup>1</sup> Décret pp. 3200ss.

(SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 73.*

—

## Projet de loi 2016-DFIN-49 Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**La Rapporteuse générale.** La Commission des finances et de gestion n'a pas de remarque à formuler sur le coefficient annuel des impôts cantonaux qui est proposé aujourd'hui par le Conseil d'Etat et qu'elle a accepté à l'unanimité.

Je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet de loi.

**Le Commissaire.** Comme cela a été dit, il n'y a pas de modification par rapport à l'année 2016. Par conséquent, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que proposé.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

#### ART. 1

- > Adopté.

#### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### ART. 1 ET ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 71.*

—

## Rapport 2016-CE-33 Bilan de législature 2012–2016<sup>2</sup>

### Discussion

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe PDC, suite à son analyse du programme gouvernemental et du bilan de législature, donne un avis positif sur le travail du Gouvernement fribourgeois. Travail complexe et travail aussi positif en collaboration avec le Grand Conseil, lequel, sur de nombreux projets législatifs, a trouvé une convergence de vue et des options politiques de compromis pour accepter finalement de nombreuses et nouvelles lois importantes, voire fonda-

<sup>1</sup> Message pp. 3266ss.

<sup>2</sup> Fait l'objet d'un fascicule séparé.



mentales, comme la nouvelle loi scolaire défendue par M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen.

La rigueur budgétaire a marqué cette période administrative 2012–2016 et, il faut le rappeler, cette rigueur est exigée par la Constitution fribourgeoise de 2004. Des finances saines sont au cœur des choix politiques actuels et à venir. Le Gouvernement a fait preuve de responsabilité en mettant en place un plan d'économies limité à trois ans, non désiré, c'est possible, mais indispensable pour retrouver une gestion acceptable de l'Etat. Ces mesures ont permis au canton de passer l'écueil difficile des déficits annoncés, 100 millions par année, et cela le mieux possible.

Nos voisins neuchâtelois doivent nous envier, car chez eux, on parle même de vendre des hôpitaux, tant les réformes structurelles que les finances sont catastrophiques. Le groupe PDC salut le Gouvernement d'avoir gouverné en tenant fermement les finances et on remercie Monsieur Georges Godel, car en même temps, plus de 650 millions en cinq ans ont été investis dans les infrastructures publiques telles que les routes, les ponts et de nouvelles écoles.

Dans le domaine de la formation et cela à tous les niveaux, c'est un Fribourg qui réussit et qui a l'avenir devant lui, car il faudra encore bien se positionner avec les hautes écoles et bien sûr avec le site technologique blueFACTORY.

Innovante et développée, l'économie a de nombreux marchés s'ouvrant devant elle avec des produits concurrentiels; et c'est un défi futur.

Cette législature 2012–2016 a permis de gérer et aussi d'investir, mais on espère que dès 2017, le canton de Fribourg offrira la possibilité aux Fribourgeois de trouver des emplois à Fribourg. Pour cela on compte sur les entrepreneurs et sur la RIE III pour créer des emplois et surtout les maintenir.

Dans ce sens, l'arrivée de Nespresso et la dynamique exceptionnelle de Farchim et de Liebherr – ce sont des exemples – sont des signes très encourageants. Le Directeur de l'Economie, Monsieur Beat Vonlanthen, a été un des artisans, avec le Collège gouvernemental, de ce grand succès présenté.

La démographie importante a certainement bousculé le programme gouvernemental et peut-être aussi le Gouvernement. Le groupe PDC trouve que des secteurs de l'Etat auraient pu être plus entreprenants, avec plus d'efficacité, plus de rapidité dans l'analyse des dossiers, en particulier de l'aménagement.

Des Directions manquent encore de leadership pour mener, convaincre et donner une impulsion nouvelle à des dossiers tels que les fusions, tels que la fusion du Grand Fribourg. Un autre projet dont on parle souvent, mais qui n'arrive jamais au bout, est le celui du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

En conclusion, le groupe PDC a encore beaucoup de choses à dire sur ce bilan, mais donne une note bien à bien+ sur l'ensemble du bilan du Gouvernement fribourgeois. Fribourg, le bonheur en plus, a bien passé ses cinq ans; l'avenir se construit encore et un nouveau chapitre va s'ouvrir dès le 27 novembre prochain.

**Castella Didier (PLR/FDP, GR).** A l'image de la législature, le Conseil d'Etat s'est adonné à son bilan de manière appliquée et honnête. Ce rapport décrit avec détails les nombreuses tâches effectuées. Force est de constater qu'en matière de gestion, il n'a pas démerité; l'engagement du Conseil d'Etat a été constant et la volonté affichée de trouver des solutions est louable et doit être reconnue.

Cette législature de transition a été marquée par de nombreuses modifications législatives. Ainsi, par exemple, la loi sur la scolarité obligatoire est entrée en vigueur en tenant compte du défi n° 2 «Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant». La phase d'application qui s'en suit n'en reste pas pour le moins tout aussi importante et les signes avant-coureurs sont un peu moins rassurants: souhait d'abandon des examens d'entrée et de sortie du deuxième cycle, déresponsabilisation des enseignants au profit de l'avis des enfants et des parents, suppression des branches éliminatoires. Cette tendance à l'hyperprotection de l'enfant – qui ne doit plus apprendre et gérer les situations de stress – va-t-elle dans la direction de l'insertion vers un monde professionnel exigeant? Nous nous permettons d'en douter.

Ceci pour souligner à titre d'exemple l'importance de la mise en application des différents règlements et ordonnances résultant de la mise en vigueur des nouvelles lois.

Si le bilan de la législature répond aux sept défis fixés il y a cinq ans, les défis manquants sont tout aussi parlants que les réponses développées.

En effet, comment interpréter le fait que la réorganisation de l'HFR et de notre système de santé, thème évidemment sensible, n'occupe que quelques lignes sans aucune remise en question? Tout d'abord, par un manque d'anticipation en début de législature sur un dossier pourtant cher aux Fribourgeoises et Fribourgeois. Ce constat ne date pas d'aujourd'hui; nous aurions dès lors pu nous attendre à un rattrapage, à une remise en question et à un nouveau chapitre pour pallier cette lacune. Cet oubli illustre peut-être le manque de remise en question et de vision affiché dans ce rapport. De même, alors que le Conseil d'Etat constate un ralentissement de l'implantation de nouvelles entreprises et de créations d'emplois dans un contexte démographique galopant, il ne s'inquiète que peu ou pas assez des conséquences de celui-ci. Il s'agit pourtant d'une priorité claire, évidente et déterminante pour l'avenir de notre canton. Il est temps de créer l'emploi par la mise à disposition de terrains, la réforme de la fiscalité, le développement concret des zones d'activités

innovantes, la suppression des barrières bureaucratiques et le développement des infrastructures.

Autre source d'inquiétude, l'essoufflement du développement de nos structures territoriales. Alors que le désenchevêtrement des tâches s'éternise au stade des grandes réflexions préliminaires et ne montre pas le moindre signe de concrétisation, l'encouragement aux fusions de communes montre ses limites et il est temps de procéder à une réflexion plus profonde sur les structures territoriales.

Nous avons besoin dans ce canton d'une structure qui permette une gouvernance régionale forte tout en conservant une gouvernance de proximité dans les communes actuelles pour les tâches plus locales. Le seul outil de la fusion ne permet pas d'atteindre tous ces objectifs; il est temps de repenser nos structures et nous invitons le Conseil d'Etat à ouvrir de nouvelles réflexions en la matière pour répondre aux défis de demain.

En résumé, si le Conseil d'Etat relève avec application dans ce rapport les tâches effectuées, ce document omet toute auto-critique et manque de fixer les priorités et pistes de réflexion nécessaires pour le futur. Cet exercice de bilan de législature aurait dû être l'occasion de lancer le débat sur les grands défis de la prochaine législature. Ces manques renforcent le sentiment de manque de vision si souvent évoqué en parlant de la législature. En parallèle et il faut bien l'admettre, le point suivant se pose: si le Grand Conseil faisait l'objet d'un bilan de législature, celui-ci ne serait certainement pas plus nourri et manquerait encore plus cruellement de vision.

En reconnaissant et saluant le travail effectué, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et dirige son regard vers le prochain programme de législature, qu'il souhaite plus visionnaire et plus précis en matière de priorisation.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Notre groupe a bien pris acte du bilan de législature 2012–2016 du Conseil d'Etat et nous y apportons les quelques remarques suivantes.

D'abord, nous constatons que le Conseil d'Etat se félicite lui-même pour le travail accompli pendant cette législature et nous regrettons l'absence d'une appréciation beaucoup plus critique.

Nous partageons les défis auxquels notre canton doit faire face: la forte croissance de la population fribourgeoise, le fait que le canton a le nombre le plus important de travailleurs pendulaires de Suisse romande et, en conséquence, un PIB qui est le plus bas de Suisse romande.

Nous reconnaissons le bilan de notre Exécutif – et ceci toujours en étroite collaboration et en accord avec le Grand Conseil – dans le domaine de la consolidation de nos infrastructures, de la formation, de la cohésion sociale et de la qualité de vie ainsi que de la sécurité et des effets des mesures structurelles et d'économies. Mais comme déjà évoqué à plu-

sieurs reprises, nous constatons également qu'il s'agit malheureusement uniquement d'un plan d'économies et non pas structurel. Où est restée la volonté du Conseil d'Etat de travailler sur les défis structurels de notre canton?

Nous vous rappelons que les recettes fiscales entre 2011 et 2015 ont augmenté de plus de 12%, soit de 140 millions, à 1,6 milliard; et les charges directes pendant cette même période ont augmenté de 190 millions, à 3,37 milliards. Vous pouvez alors constater que l'Etat dépense plus d'argent qu'il n'en encaisse. Pour arriver à un budget équilibré à moyen et surtout à long terme, il faudrait d'abord équilibrer les revenus et les dépenses. Et surtout, nous observons également que les montants pour les investissements nécessaires pourraient être encore plus importants. Dans une économie cantonale saine, l'économie doit croître et non pas l'Etat. Voilà la seule manière de sauvegarder durablement les emplois et notre prospérité dans le canton de Fribourg.

Or, la croissance de l'Etat a largement dépassé celle de l'économie durant les années écoulées. Nous exigeons depuis des années un réexamen des tâches et des structures de l'Etat et la diminution de ses dépenses ou du moins d'en atténuer la croissance. Le bilan du Conseil d'Etat fait également référence à la politique de celui-ci menée en faveur de l'économie et je cite: «L'implantation de nouvelles entreprises s'est ralentie, principalement en raison de l'exclusion, à la fin 2010, du canton de Fribourg du périmètre des zones éligibles pour les allègements fiscaux fédéraux.»

Es ist einfach, anderen die Verantwortung zu übertragen. Es macht aber keinen Sinn, kantonale strategische Industrie- und Gewerbebetriebe auszuschneiden, wenn die öffentliche Hand, der Staatsrat, der Kanton, keinen Zugriff auf dieses Land hat.

Sie können unschwer feststellen, dass noch vieles zu tun ist, um unseren Kanton als Brückenkanton zwischen Bern und Lausanne zu positionieren. Nicht, dass wir als Kanton Freiburg plötzlich von einer akuten Einsturzgefahr bedroht werden. Es liegt nun, meine Damen und Herren, am neu zu wählenden Staatsrat, bei der Festsetzung seiner Ziele im Hinblick auf die bevorstehende Legislatur die entsprechenden Korrekturen vorzunehmen und insbesondere die für unseren Kanton nötigen Marken zu setzen. Setzen Sie Ziele und – vor allem – setzen Sie Schwerpunkte.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe ACG a pris connaissance de ce bilan de législature avec un intérêt particulier en raison de l'intérêt qu'il porte à cet instrument, à cette modalité. Il trouve que c'est un excellent exercice, un instrument qui va, on l'espère, se transformer en un passage obligé pour tous les futurs conseillers d'Etat. Cela permet à tout le monde de réfléchir et d'apprendre. Il y a bien sûr un certain nombre de choses qui manquent, parce que nul ne peut être exhaustif et qu'on est au début de l'exercice. Le groupe ACG souscrit aux remarques faites par les personnes qui m'ont précédé et aimerait ajouter, quant aux manques,

qu'il y a effectivement, par ci par là, un chapitre sur l'aspect lié à l'agriculture, le tourisme, l'environnement et la biodiversité qui nous paraît être un chapitre qui devait être ouvert, vu les caractéristiques rurales importantes du canton de Fribourg.

De la même manière, on en a parlé tout à l'heure, le bilinguisme mériterait un développement beaucoup plus grand, puisqu'il est l'un des atouts auquel nous croyons et auquel il faut porter beaucoup d'attention.

Si on se place maintenant plus sur la méthode retenue, nous pensons qu'on pourrait apprendre de ce bilan pour réfléchir à des améliorations dans la manière de le faire à l'avenir. Le risque avec la méthode choisie est d'avoir un peu un saucissonnage. On a tout découpé en défis et on perd un peu la vision d'ensemble. J'y reviendrai tout à l'heure et cela a déjà été mentionné d'ailleurs par l'une ou l'autre personne qui m'a précédé.

Un autre élément qui, à notre sens, manque assez significativement est le fait qu'on dresse une liste des actions menées. Ce qui intéresse, ce ne sont pas seulement les actions, mais le résultat. A quoi arrive-t-on? Qu'a-t-on obtenu dans cette législature, sachant que c'est un temps limité, qu'on ne va pas pouvoir tout obtenir, mais qu'on n'a pas progressé? Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure on a progressé dans le bon sens, ce qu'il reste encore à faire et où sont encore les points faibles. Dans ce sens-là, des indicateurs seraient bienvenus et on prend exemple des rapports élaborés par le Service de l'énergie et de l'environnement, lequel a procédé à ce genre d'exercices, et qui sont des instruments extrêmement importants pour tout le monde, afin de suivre et piloter les politiques cantonales.

Dans le même sens, quant à la manière de faire, il nous semblerait intéressant de réfléchir à une solution permettant de faire autre chose que de prendre acte en plénum – un peu avec des paroles en l'air – de ce rapport, et permettant donc au Grand Conseil de réfléchir et prendre des positions beaucoup plus consolidées avec un message qu'il pourrait adresser au Conseil d'Etat. Cela permettrait que le prochain plan de législature s'inspire vraiment des réflexions que nous menons ici. Ces réflexions ne sont en fait pas concertées entre les partis politiques et qui pourraient être développées et servir de base à l'amélioration du prochain plan de législature.

Finalement, le dernier point relatif à la vision: effectivement, notre groupe pense que le canton de Fribourg, pris dans son ensemble, a un grave problème tout en ayant une immense chance. Il a une fortune, mais n'a pas de priorités claires. Quels sont les quatre à cinq projets phares pour la décennie à venir qui doivent marquer le développement du canton? A part blueFACTORY, on n'a pas d'éléments, de projets phares significatifs pour le développement du canton. On devrait avoir une réflexion à ce sujet, laquelle devrait structurer le prochain plan de législature. On espère que le Conseil d'Etat pourra mener une démarche nécessaire et innovatrice afin

qu'on puisse contribuer à tirer partie de la fortune en l'utilisant pour les choses qui servent. Cela veut dire éviter la tentation de dépenser de l'argent pour accompagner le développement, mais permettre celui-ci de faire des sauts qualitatifs.

Le canton de Fribourg en a bien besoin.

**Ith Markus (PLR/FDP, LA).** Ich nehme gerne das Argument der Zweisprachigkeit auf und werde, so glaube ich, zum ersten Mal in den letzten 15 Jahren nur auf Deutsch zu Ihnen sprechen.

Mit dem vorliegenden Bericht habe ich keine anderen Interessenbindungen zu deklarieren, ausser der Tatsache, dass ich – wie Sie – Bürger von Freiburg bin und deshalb mehr oder weniger vom Inhalt der Legislaturbilanz und den getätigten Arbeiten betroffen bin.

Die uns vorliegende Bilanz ist ohne Zweifel komplett und zeigt bestens auf, was in den vergangenen Jahren alles geleistet wurde. Dafür danke ich der Regierung.

Die Finanzbuchhaltungen lehren uns, dass eine Bilanz am Ende einer Periode ausgeglichen werden muss, wobei die Differenz zwischen Aktiv und Passiv dem Gewinn oder dem Verlust entspricht. Selbstverständlich erwarten wir nicht eine komplett ausgeglichene Legislaturbilanz. Im Gegenteil, ein bisschen Gewinn wäre schön.

Doch auch dieser Bilanz hätten wohl einige selbstkritische Punkte auf der Passivseite gut getan. So wie ein Individualsportler oder Trainer einer Mannschaft auch bei einem Sieg noch eine kritische Betrachtung vornimmt, hätte sich auch die Regierung ein bisschen selbstkritischer zeigen können. Haben wir wirklich nur Siege errungen? Ich denke nicht.

Wie teilweise bereits erwähnt, sind sehr wichtige Dossiers, wie die Fusion in Grossfreiburg, eine umfangreiche Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden, eine aktive Bodenpolitik, welche den Namen verdient oder die rasche Umsetzung des Projekts BlueFactory noch lange nicht dort, wo sie sein sollten oder wo man sie zu Beginn der Legislatur gesehen hat. Zentralen Anliegen wie der Schaffung von Arbeitsplätzen oder der Schaffung von guten Rahmenbedingungen müssten noch mehr Beachtung geschenkt werden. Wir hätten uns also hier eine kritischere Betrachtung der Legislatur gewünscht und erlauben uns deshalb, diesen Blick von aussen, der scheinbar ein bisschen fehlt, anzubringen.

Selbstverständlich konnten wir zusammen auch wichtige Dossiers wie beispielsweise das Projekt Senior + oder das neue Schulgesetz verabschieden, was durchaus auf der Aktivseite verbucht werden kann. Doch aufgepasst, die Arbeit ist noch nicht erledigt und der Sieg noch nicht im Trockenen. In beiden Dossiers liegt der Erfolg in den Details und der Umsetzung. Denken Sie daran, dass der Bürger ins Zentrum der Überlegungen gestellt werden muss und gute Leistungen

nicht a priori in Frage gestellt werden müssen oder unterschiedliche Ansichten je nach Kultur möglich bleiben müssen.

Was der Bilanz aber, wie schon erwähnt, fehlt, ist die Konklusion respektive bereits heute die Aussicht auf die Zukunft. Wir hoffen sehr, dass dies sehr rasch mit den neuen, nächsten Legislaturzielen erfolgt und wie meine Vorredner bereits gesagt haben, mit klaren Aussagen und mit klaren Prioritäten.

Nun ist es einfach zu kritisieren. Deshalb lasse ich zum Schluss meinen Worten gerne Taten folgen und übe Selbstkritik. Glauben Sie mir, ich bin froh, dass wir als gesamter Grosser Rat keine Bilanz ziehen müssen, die allen genehm ist. Doch eines kann ich Ihnen sagen – und ich denke, da spreche ich für alle hier im Saal –, auch unsere Bilanz wäre nicht ausgeglichen und wir müssen uns ganz klar vor Augen führen, dass es auch bei uns Punkte auf der Passivseite geben muss und nicht alles nur gut ist.

In diesem Sinne danke ich der Regierung noch einmal für die Arbeit der letzten 5 Jahre und Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Lorsqu'on parle de bilan de législature, c'est l'occasion de regarder dans le rétroviseur d'une part et de voir ce qu'on peut faire pour l'avenir d'autre part.

A l'instar de mon collègue Waeber, je regrette que ce bilan de législature ne comprend pas une pleine page, une liste de tout ce qui n'a pas été et de tout ce qui aurait pu être fait. Ce qui va bien est gargarisé, mais comme chef d'entreprise, si vous ne faites pas une autocritique avec quelqu'un qui vous met le doigt là juste où ça fait mal, vous ne pouvez pas avancer. Et ceci, je pense qu'il faudra le faire à l'avenir d'une manière très claire.

On a l'habitude d'entendre des choses: accompagner la démographie galopante, créer les conditions-cadres, etc. Finalement, c'est bien, tout le monde est d'accord – c'est comme la gestion rigoureuse –, mais concrètement ça ne représente pas toujours de bons éléments pour parler de bilan de législature.

Certes, il faut des gestionnaires, mais pour bien gérer l'Etat, nous avons à mon avis des chefs de service et un trésorier qui font ça très bien. Ils sont qualifiés pour ça et c'est justement leur travail. Comme membres du Gouvernement, je pense qu'il vous appartient d'apporter encore davantage et lors de la critique, d'être face à ce qui n'a pas été.

Je ne vais pas dire uniquement ce qui n'a pas été, parce que ce serait absolument faux. Il y a des choses qui ont bien été; on peut penser au développement de blueFACTORY, au projet Senior+ ou encore à la réforme de la Justice. Oui, ce sont des projets qui sont en route et on espère que cela va bien fonctionner. L'aménagement du territoire, qui, à mon avis, avait pris un certain retard au début, a maintenant rattrapé ce retard, sauf par les personnes – j'y reviendrai plus tard – qui

ne souhaitent toujours pas l'application de la LAT fédérale au niveau cantonal.

Maintenant, au niveau des critiques, je regrette les points suivants: on parle de politique foncière active, mais pourquoi ne parlez-vous de politique foncière active que pour les entreprises? Qu'est-ce qui a été fait pour le logement dans ce canton depuis trente ans? Systématiquement rien, ce qui explique le dépôt, avec M<sup>me</sup> Burgener Woeffray, d'une motion pour créer une loi sur le logement comme la Constitution de 2004 nous y oblige.

On voit que les loyers augmentent, que des personnes de la côte lémanique et de la région bernoise viennent à Fribourg uniquement parce que les loyers y sont moins chers. On souhaite agir, on souhaite garder la main sur des terrains pour construire des immeubles en main de l'Etat et donc pour jouer peut-être le promoteur immobilier, peut-être pour créer avec les communes des instances autorisées à gérer, sous forme de coopératives, d'appartenances communales, de droit de superficie, etc. Il y a beaucoup de choses pour que certains immeubles appartiennent à l'Etat.

Que nous permet le fait d'avoir une politique où on voit ce que l'on construit et où on peut loger à des prix raisonnables? Cela permet d'étendre le marché et ensuite de garder la main aussi sur l'aménagement.

Concernant le Grand Fribourg, le Grand Conseil demande – par une résolution prise à l'unanimité – d'agir, mais rien n'est fait. Par une motion, le Grand Conseil oblige le Conseil d'Etat à agir; ça commence un tout petit peu à bouger, mais vraiment pas au rythme souhaité.

Au sujet des structures territoriales, à la fin 2011, je pensais que M. Corminbœuf, au nom du Gouvernement, allait entreprendre des réformes plus importantes, mais rien n'a été fait. On fait avec des bouts de sparadraps quelques choses pour la Glâne et la Veveyse pour les prochaines élections; c'est tout ce qu'on fait. On doit voir ce qu'il en est au niveau des structures pour l'administration, pour la Justice; il y a beaucoup d'éléments à mettre en avant; on peut prendre exemple sur le canton de Vaud qui, pour 700 000 habitants, ne possède que quatre arrondissements judiciaires; nous en avons sept à Fribourg. On n'a aucune volonté de faire autrement dans ce Grand Conseil et au Gouvernement et c'est bien dommage.

Sur la fiscalité, non, M. Godel, le canton ne se gère pas comme une exploitation agricole. Un tout petit peu de théorie: pensez au New Deal keynésien ou à d'autres éléments. Imaginez s'ils avaient géré ça comme une entreprise agricole, on ne serait pas là aujourd'hui pour en discuter. Les finances publiques, c'est autre chose; on doit agir d'une autre manière et répondre à la dépression ou à d'autres systèmes économiques d'une autre manière qu'en comptant uniquement «un franc est un franc» et en regardant notre fortune.



Concernant l'école, on a à Fribourg la chance d'avoir le bilinguisme. J'aimerais bien que dans tout le canton, les élèves soient aussi avantagés et pas uniquement ceux qui sont par exemple en Ville de Fribourg, cela avec les questions d'enseignement en français ou en allemand suivant l'école qu'ils fréquentent. Il peut y avoir de l'enseignement bilingue par immersion; on peut essayer de voir si un déplacement de professeurs et non pas d'élèves est possible pour que certains cours soient donnés dans une autre langue. Je n'ai pas vu d'impulsions dans ce sens.

Quant à la politique criminelle, met-on assez de moyens pour lutter contre la criminalité en col blanc? Donne-t-on les moyens au procureur général d'appliquer sa politique criminelle? Donne-t-on simplement assez de moyens aux prisons? On a vu qu'il manquait des places dans ce canton – c'était un cri d'appel du procureur général au milieu de législature – simplement pour mettre des gens en détention.

Au sujet de la RIE III, on cite l'exemple vaudois; cet exemple vaudois a bien fonctionné, parce qu'on a une entente Broulis-Maillard – on peut penser ce qu'on veut de ces personnes –, soit une entente gauche-droite. Et bien simplement ici, on a un projet qui est fait sans consultation,...

**Le Président.** Monsieur le Député, vous êtes malheureusement arrivé au bout du temps qui vous était imparti.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Au nom du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous résumer le contenu de notre bilan de législature 2012–2016.

Pour tenir compte du travail de chacun, le résumé est un peu long, mais à mon sens, il vaut la peine de faire un tour d'horizon du travail commun. Vous voulez l'apéritif? Je n'ai pas plus de cinq minutes?

**Le Président.** Nous ne prendrons pas l'apéritif. Allez-y, Madame la Présidente.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Alors que la législature précédente s'est caractérisée par la consolidation et le renforcement de la santé des finances de l'Etat, notamment grâce à l'allègement bienvenu provoqué par la distribution de l'or de la Banque Nationale, une rapide dégradation des perspectives financières est apparue dès le début de la législature 2012–2016.

Der Staatsrat erarbeitete deshalb einen Plan für Struktur- und Sparmassnahmen aus und setzte diesen um, damit er die Entwicklung der Kantonsfinanzen im Griff behalten konnte. Dieser Plan, der im Herbst 2013 vom Grosse Rat angenommen wurde, hat seine Wirkung in den Jahren 2014–2016 gezeigt. So konnten in dieser Zeit immer ausgeglichene Budgets vorgelegt werden.

Vous avez pu prendre connaissance dans le détail du bilan du Conseil d'Etat via le document qui vous a été transmis ou dans la presse. Permettez-moi quand même de rappeler les sept défis que le Gouvernement a voulu relever durant cette législature et les principaux chantiers qu'ils comprenaient.

Le premier défi s'intitulait «Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique».

La législature a été marquée par un grand bouleversement en matière d'aménagement du territoire avec la révision de la fameuse LAT. Pour Fribourg, cela nécessite une révision totale du plan directeur cantonal et l'introduction de la taxe sur la plus-value.

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs améliorations ont été réalisées en matière de transports publics, notamment avec les lignes Bulle-Romont-Fribourg ou Romont-Yverdon et l'inauguration de la halte ferroviaire de la Poya ou encore le développement de la desserte des bus régionaux.

Parallèlement, le canton a également poursuivi le développement de ces infrastructures, dont bien sûr l'achèvement du pont de la Poya.

Nous avons également avancé dans la mise en œuvre du cadastre des sites pollués et l'inventaire des surfaces d'assolement a été mis à jour pour permettre au canton de Fribourg de respecter à nouveau le quota fixé par la Confédération.

2. Herausforderung: Entwicklung einer Bildungspolitik, die Jugendliche und Erwachsene bei der Eingliederung unterstützt.

Nach 10jährigem konzentriertem Arbeiten traten das neue Gesetz über die obligatorische Schule und das dazugehörige Ausführungsreglement am 1. August 2015 beziehungsweise am 1. August 2016 in Kraft. Mit verschiedenen Gesetzesänderungen wurde den Freiburgischen Hochschulen eine neue Autonomie zuerkannt, um ihre Stellung zu stärken.

Die Umsetzung des kantonalen Konzeptes für den Sprachunterricht wurde während dieser Legislatur gemacht. Mit Blick auf eine Stärkung der Positionierung des Standorts Freiburg hat der Grosse Rat am 7. September 2016 die Schaffung und die Finanzierung eines auf die Hausarztmedizin ausgerichteten Masters in Humanmedizin genehmigt.

Die Einweihung des Adolphe Merkle Instituts, Zentrum für Nanoforschung, sowie verschiedene laufende Projekte für den Bau von Gebäuden werden unsere Hochschulen stärken.

Im Bereich der Sonderpädagogik hat der Staatsrat im März 2015 ein Konzept genehmigt. Die Plattform Jugendliche, das wichtige Aushängeschild des Massnahmenkatalogs, wurde konsolidiert.

3. Herausforderung: Unterstützung von Innovation und Technologietransfer zur Förderung eines qualitativen Wachstums.

Freiburg ist heute wirtschaftlich besser positioniert als im Jahre 2012. Mit der Schaffung von BlueFactory hat Freiburg eine optimale Grundlage aufgebaut.

Beaucoup a été fait pour renforcer la relève professionnelle et le nombre de personnes en formation professionnelle est passé de 8796 à plus de 9500, soit une augmentation de 8%.

En ce qui concerne la création d'emplois, nous avons accompagné des succès notables, par exemple avec Nespresso et PharmaFocus à Romont, l'extension de Liebherr à Bulle ou celle de Comet à Flamatt.

Ces quatre réalisations ou extensions ont totalisé à elles-seules des investissements de 570 millions pour près de 1000 places de travail.

Nous avons également renforcé le secteur agroalimentaire par le cluster Food & Nutrition et le campus de Posieux ainsi que par les investissements à Grangeneuve.

Concernant le défi n° 4 «Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion», l'Hôpital fribourgeois a lancé sa stratégie 2013–2022, laquelle implique une centralisation des soins aigus complexes sur le site de l'Hôpital cantonal et le maintien dans les régions d'hôpitaux de soins aigus de proximité et de réadaptation dotés de service d'urgence ou de permanence.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a poursuivi une dynamique de développement des soins ambulatoires et de la psychiatrie de liaison.

Dans le domaine de la prévention, plusieurs systèmes de prise en charge ont été améliorés concernant notamment l'alcool ou le tabac.

Une des grandes réalisations de la législature restera bien sûr Senior+, une politique globale de la personne âgée qui fait de Fribourg un canton pionnier en la matière.

Le projet de loi sur la personne en situation de handicap est prêt à être présenté au Grand Conseil et le rapport périodique sur la pauvreté vient de l'être.

Avec le concours des communes, nous avons suscité la création de très nombreuses places d'accueil dans les structures d'accueil extrafamilial, en crèche ou en accueil extrascolaire. Le mouvement continue au bénéfice de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Enfin, un programme cantonal d'intégration des migrants a été élaboré.

5. Herausforderung: Anpassung der Sicherheitspolitik und der Justiz an die gesellschaftliche Entwicklung.

Zahlreiche Gesetzesänderungen machten diese Anpassung möglich, namentlich das neue Gesetz über den Kindes- und Erwachsenenschutz, das Justizgesetz mit der Einführung der Funktion der gerichtsunabhängigen Richterinnen und Richter oder die Gesamtrevision der Gesetzgebung über den Straf- und Massnahmenvollzug.

Der Staatsrat hat 2012 gemeinsam mit dem Generalstaatsanwalt Prioritäten festgelegt, indem er eine Politik zur Bekämpfung der Kriminalität beschloss. Diese Politik wurde 2015 überarbeitet und die Schwerpunkte wurden auf die Cyber-Kriminalität und die organisierte Kriminalität gesetzt.

Im Bereich Polizei wurde ein neues Dekret verabschiedet, das den Bestand der Polizeibeamten auf 570 festlegt.

Die Revision der Gesetzgebung über die Gebäudeversicherung sowie die Feuerpolizei wurde vom Grossen Rat gut geheissen. Es wurde jedoch das Referendum dagegen ergriffen.

Die Sicherheit der Konsumentinnen und Konsumenten ist ein nicht zu vernachlässigender Aspekt der allgemeinen Sicherheit, die für die Friburgische Bevölkerung gewährleistet werden muss.

Die Reorganisation des Amtes für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen und seine Zusammenlegung in einem Gebäude in Givisiez haben seine Effizienz gesteigert.

Au sujet du défi n° 6 «Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions», un concept de promotion de l'image a été mis en place dès le début de la législature avec le développement du partenariat Fribourgissima Image Fribourg.

Plusieurs actions ou campagnes ont permis de promouvoir l'image d'un canton riche de ses traditions tout en étant moderne et innovant.

Le concept cantonal du sport a été validé par le Conseil d'Etat. Le campus du Lac-Noir, le subventionnement des piscines et l'aide à la patinoire ont été autant d'avancées dans le domaine du sport. Et notre canton a été associé à la Fête fédérale de lutte à Estavayer, laquelle a suscité un grand enthousiasme.

Deux journées du bilinguisme ont eu lieu. Le nombre des communes a diminué de vingt-neuf durant cette législature, soit un rythme égal à celui des législatures précédentes.

Les récentes modifications apportées à la LEFC – avec la possibilité de créer une assemblée constitutive pour le Grand Fribourg – sont des innovations qu'il a été possible de mettre en place grâce à un important dialogue entre les communes, l'Etat et les partenaires.

Concernant le désenchevêtrement des tâches, vous avez reçu un résumé de ce projet en juin. Datant des années nonante, il a connu un coup d'accélérateur durant cette législature, mais c'est dans ce genre de projets qu'on gagne du temps en faisant des détours, lesquels consistent à prendre le temps nécessaire avec les partenaires pour analyser et se mettre d'accord.

Dans le domaine des structures territoriales, je rappelle que le Grand Conseil avait refusé le rapport Corminbœuf en 2011 et que nous allons remettre l'ouvrage sur le métier avec le postulat que vous avez accepté cette année.

L'adaptation de la législation sur l'exercice des droits politiques a déjà été mentionnée. Une réorganisation a eu lieu dans le domaine de l'Etat civil et pour finir, le Gouvernement a adopté une directive concernant la gouvernance des entreprises, directive qui attendait sa concrétisation depuis un certain temps.

Quant au défi n° 7 «Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique», le Conseil d'Etat a adopté une stratégie de cyber-administration en décembre 2014. Dans le domaine du personnel, la flexibilisation de la retraite entre 58 et 65 ans avec le maintien de l'avance AVS a été introduite.

Concernant la protection de la santé et de la sécurité au travail, le Conseil d'Etat a adopté fin 2015 l'ordonnance relative au harcèlement.

La loi sur la médiation administrative entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Au chapitre du développement durable, l'Etat travaille à la mise en œuvre de vingt-quatre actions et a élaboré avec l'Association des communes fribourgeoises un portefeuille d'actions durables au service des communes.

Je terminerai en revenant brièvement sur les finances cantonales: les domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance, avec une augmentation de 9,1%, respectivement de 10,8%, ont connu une évolution supérieure à celle de la moyenne des charges située à 7,8%.

Durant ces cinq années, près de 350 nouvelles places de travail ont par ailleurs été créées. Sur le plan des investissements, un effort soutenu a pu être maintenu; un programme de près de 870 millions a ainsi été réalisé avec près de 3 frs sur 4 à charge exclusive de l'Etat.

La fortune nette de l'Etat nous permet d'aborder l'avenir avec sérénité et nous espérons pouvoir voir aboutir les ambitions mentionnées aujourd'hui par le Grand Conseil grâce à cette fortune.

En conclusion, comme vous avez pu le voir, de très nombreux dossiers ont avancé durant cette législature; le programme gouvernemental souhaitait s'écarter de la division entre Directions pour proposer une vision au-dessus des clivages administratifs. Cette manière de faire porte ses fruits, même

s'il faut admettre que passer par-dessus ces limites demande un effort constant.

Le Gouvernement a montré durant toute la législature un front commun, même lorsqu'il s'agissait de défendre des positions difficiles prises à de courtes majorités.

Cette unité a été nécessaire et comme le montre le bilan, le Conseil d'Etat n'a pas simplement suivi son programme, mais a aussi œuvré dans des dossiers imprévus, tout en cherchant en permanence à garder la cohérence d'actions définies par le programme.

Je tiens ici à remercier mes collègues pour leurs engagements. Je ne saurais non plus terminer cette présentation sans relever que le riche bilan que nous sommes en mesure de vous présenter ne serait pas possible sans l'engagement soutenu et motivé des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat auxquels vont également les plus sincères remerciements du Conseil d'Etat.

**Le Président.** Je vous remercie, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, pour ce complément apporté au bilan de législature.

L'exercice auquel s'est livré le Conseil d'Etat pour la première fois et consistant à soumettre un bilan de législature au Grand Conseil pour donner un aperçu sur ce qui a été fait – et je l'en remercie – devrait être, comme tout rapport, l'occasion aussi d'un échange et d'une discussion. Et comme on peut toujours, d'une législature à l'autre, tenter d'améliorer les instruments que nous mettons en place, je formule le vœu que pour le prochain bilan de législature – cela nous amène loin, mais voyons loin et c'est ce qu'ont demandé beaucoup de députés –, nous n'ayons pas, lors de la discussion en plénum, un complément à ce qui est déjà écrit sur sept domaines dans le bilan de législature, mais plutôt une prise en compte de la volonté du Parlement, soit des questions posées, des éventuelles critiques formulées, cela dans le simple but d'améliorer, s'il est encore possible, le plan de législature de l'année suivante.

Alors, je remercie le Conseil d'Etat pour le travail qui a été fait et dans le sens d'une amélioration, je souhaite que pour la prochaine fois, nous ayons plus un débat qu'un complément d'informations.

> Le Grand Conseil prend acte de ce bilan de législature.

—

## Projet de loi 2016-CE-41 Guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** J'ai le privilège de vous présenter le rapport de la commission parlementaire qui a examiné le projet de nouvelle loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat.

La commission parlementaire s'est réunie le jeudi 13 octobre dernier et a traité cet objet en une séance. La commission a été unanime pour saluer ce projet de loi, base légale indispensable pour la création du futur guichet de cyberadministration, lequel devrait permettre d'améliorer les prestations de l'Etat aux citoyens.

Je crois que je n'ai pas besoin de rappeler l'importance de l'informatique et d'Internet dans notre société actuelle: banques, postes, magasins, il n'y a plus une société privée d'une certaine importance qui ne dispose pas d'un guichet virtuel performant. Il était temps pour l'Etat de mettre à disposition de nos citoyens un outil semblable. Concrètement, cela permettra par exemple d'améliorer le processus d'octroi d'un permis de construire ou encore d'obtenir des prestations de l'Etat, telles qu'une attestation de l'Office des poursuites ou encore de l'Etat civil. Le succès de FriTax concernant les déclarations d'impôts prouve que nos citoyens attendent ce type de services.

S'agissant du projet de loi, celui-ci a été très bien accueilli par notre commission, qui ne lui a apporté que quelques modifications rédactionnelles. Je présenterai ces modifications lors de la lecture des articles.

Enfin, je tiens à remercier, au nom de la commission, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, M<sup>me</sup> la Chancelière Danielle Gagnaux ainsi que le chef du Service de législation André Schoenenweid et Stéphane Schwab, responsable du Secrétariat de cyberadministration. Merci à eux pour leurs explications complètes et détaillées.

Avec ces remarques et ces explications, je vous recommande, au nom de la commission parlementaire, d'accepter l'entrée en matière et d'accepter le projet bis de la commission.

**Le Commissaire.** Le dossier de cyberadministration fait partie des objectifs de la législature qui s'achève. En décembre 2014, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie de cyberadministration du canton de Fribourg. Un certain nombre de prestations de cyberadministration sont d'ores et déjà disponibles dans notre canton et ce depuis un certain temps. Elle sont toutefois le fruit d'initiatives individuelles de services et ne

répondaient pas à une stratégie commune de cyberadministration.

Pour coordonner et accompagner la mise en œuvre de sa stratégie, le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied un Secrétariat de cyberadministration codirigé par le Service informatique de l'Etat et la Chancellerie d'Etat. La nécessité de mettre en place un cadre légal pour valider les transactions électroniques a également rapidement été identifiée. C'est la raison d'être de la loi sur le guichet de cyberadministration qui vous est proposée aujourd'hui.

Les bases légales intégrant la protection des données et la sécurité d'information sont nécessaires afin d'obtenir la transparence indispensable et la confiance des citoyennes et des citoyens en vue de l'utilisation de nos prestations en ligne. Le projet de loi prévoit l'introduction d'un guichet de cyberadministration, appelé guichet virtuel, qui va concrétiser de manière progressive l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures administratives.

Conformément à la stratégie du Conseil d'Etat, ce guichet doit permettre la suppression progressive de l'envoi papier, tout en fournissant un accès simple aux prestations et une facilité de recherche des informations. Le guichet virtuel intégré dans le portail [www.fr.ch](http://www.fr.ch) facilitera ainsi l'accès aux prestations et leur mutualisation.

Il est notamment prévu de mutualiser les développements à travers un socle technologique commun – ça, c'est important –, ce qui permettra de dynamiser le déploiement des prestations tout en réduisant les coûts grâce à une réutilisation d'éléments, tels qu'une plate-forme de connexion sécurisée centrale, un module de paiement commun à tous les services ou encore un moteur de formulaires standards.

Le projet de loi définit les bases des relations avec les communes et les organes tiers, soit les fournisseurs de prestations extérieurs à l'administration. Il prévoit également la création d'un identificateur unique de personne et d'un référentiel cantonal. L'identificateur de personne est un numéro non significatif et immuable attribué à une personne physique ou morale. Il permettra de garantir l'enregistrement d'une personne de manière unique dans les systèmes informatiques de l'Etat. Cet identificateur et les autres coordonnées non sensibles du citoyen seront regroupés dans un référentiel cantonal constituant la colonne vertébrale de la cyberadministration. Cette base de données permettra de séparer l'identification de la personne de l'accès à ses données. Ce socle commun d'informations sera géré de manière centrale et mis à disposition des services de l'Etat qui le compléteront chacun individuellement avec des données liées aux prestations fournies. Ainsi, les données génériques sur les clients de la cyberadministration seront gérées de manière centralisée, tandis que les données sensibles ne seront détenues que par ceux qui en ont besoin. L'identificateur de personne et le référentiel cantonal permettront d'assurer la sécurité adé-

<sup>1</sup> Message pp. 3204ss.



quate et la traçabilité nécessaire, tout en garantissant la protection des données, en limitant les coûts de développement et en simplifiant l'exploitation tant pour le citoyen que pour l'administration.

Le projet de loi assure enfin, à certaines conditions, une validité juridique équivalente entre la procédure administrative électronique et la procédure écrite actuelle. Les premières prestations de cyberadministration seront mises en place dans le guichet virtuel au fur et à mesure dès 2017.

Pour conclure, j'affirme que ce projet de loi a été bien accueilli par les organes consultés; l'essentiel des remarques a pu être pris en compte.

Au nom du Conseil d'Etat, je propose au Grand Conseil de l'adopter avec les modifications proposées par la commission, lesquelles sont surtout de nature rédactionnelle.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a très bien compris les enjeux de ce projet de loi, puisqu'il s'agit de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), mais également de supprimer les envois papier.

A l'intérieur du groupe socialiste, je tiens tout de même à signaler que le débat a été nourri au sujet de cette loi consacrée au guichet de cyberadministration de l'Etat. En effet, les députés sont partagés entre l'utilité d'un tel guichet informatique pour le citoyen et les agacements habituels liés aux problèmes des projets informatiques de l'Etat. En effet, malheureusement, on a trop souvent évoqué ces problèmes informatiques en plénum ou parfois même par le biais d'instruments parlementaires. Pour cette raison, il existe des réserves quant à l'élaboration de ce guichet de cyberadministration cantonal.

Concernant la hot-line, on constate par exemple avec la Poste qu'il n'est pratiquement plus possible d'atteindre son bureau postal. C'est extrêmement compliqué et on ne peut même pas avoir un simple renseignement concernant un envoi recommandé ou un colis. Idem avec Swisscom et sa hot-line: selon certaines heures et pour des questions d'économies, on est dévié vers un bureau en Afrique du nord. Nous avons quelques craintes au sujet de cette hot-line. Le groupe socialiste attend donc des garanties de M. le Commissaire du Gouvernement quant au bon fonctionnement de cette cyberadministration cantonale, mais également concernant la hotline. Sera-t-elle physiquement située dans le canton de Fribourg et avec des employés fribourgeois?

Après ces remarques critiques constructives, le groupe socialiste entre en matière, mais pour la suite, les députés seront attentifs aux réponses de M. le Commissaire.

**Portmann Isabelle** (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin in Tentlingen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist sich einig und ist für ein Eintreten auf den Gesetzesentwurf über den elektronischen Regierungsschalter, über die Cyber-Administration. Man schafft so Möglichkeiten, das ältere System durch ein neues zu ersetzen. Das geht für uns in die richtige Richtung.

Trotzdem möchte die Freisinnig-demokratische Fraktion auch ihre Bedenken zum Gesetzesentwurf äussern.

Sie bezweifelt die volle Kompatibilität des elektronischen Systems des Staates mit den verschiedenen Systemen in den einzelnen Gemeinden. An diesem Punkt möchte ich auf die Probleme der Kompatibilität des Primeo-Systems mit den einzelnen Systemen der Gemeinden und Schulen hinweisen. Dieses System war nicht mit allen Systemen der Gemeinden kompatibel und hat den Gemeinden Mehraufgaben und dadurch auch Mehrausgaben verursacht.

Die Fraktion befürchtet darum auch hier, dass die Umsetzung dieses Gesetzes und dieses Systems für die Gemeinden erhebliche Mehraufgaben und Mehrausgaben bedeutet. Wir nehmen die Sorgen der Gemeinden ernst. Darum möchte die Freisinnig-demokratische Fraktion zu gegebener Zeit, das heisst, während der Lesung des Gesetzes, eine Änderung, ein Amendement, beantragen. Sie möchte bei Artikel 20 im Gesetz geschrieben sehen, dass der Staat den Gemeinden den Datentransfer effizient, sicher und gratis zur Verfügung stellt.

Das waren unsere Bemerkungen.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: j'ai fait partie de la commission parlementaire traitant de cet objet. Je ne suis pas né à l'ère de l'informatique et n'ai jamais suivi de cours informatiques durant ma scolarité obligatoire.

Bienvenue dans l'ère numérique. En l'an de grâce 2017 et pour les années à venir, l'administration des affaires importantes avec les autorités cantonales se fera désormais à l'aide d'un ordinateur à la façon cyber. Cette stratégie ambitieuse nécessite une adaptation des conditions-cadres légales et l'adaptation de prérequis juridiques. Ce projet de loi autorise la création d'un identificateur unique de personne et d'un référentiel cantonal qui assurent une validité juridique équivalente entre la procédure administrative électronique et la procédure écrite actuelle.

Si la suppression du papier doit permettre une administration plus efficace, augmenter la disponibilité temporelle et réduire les coûts, il est impératif d'éviter la fracture numérique, soit que les personnes n'ayant pas d'accès ou étant peu à l'aise avec l'informatique soient péjorées dans leurs démarches avec l'administration cantonale. Le futur surcoût du papier ne devra en aucun cas être mis à charge de ces personnes.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour la grande qualité de ce message, acceptera à l'unanimité le projet bis tel que proposé par

la commission parlementaire et vous recommande d'en faire autant.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Personnellement, je n'ai aucun lien d'intérêts officiel avec ce projet. J'ai acheté mon premier ordinateur en 1985 à la Migros et j'essaie depuis de me débrouiller.

Das Mitte-Links-Bündnis ist sich der Bedeutung des E-Government-Projekts für das Leben der Bürgerinnen und Bürger und die Arbeit der Dienststellen sehr bewusst.

Das vorliegende Gesetzesprojekt ist eigentlich nur die Spitze des Eisbergs der kantonalen Strategie mit verschiedenen Projekten wie der Verwaltung der persönlichen Daten im Fri-Pers, der Steuererklärung FRItax, den grossen Schulprojekten oder der elektronischen Verwaltung von Bauplänen und Baubewilligungen.

Il est certainement judicieux de prévoir avec le référentiel une base de données et donc une base de travail pour les différents services. Le deuxième volet, le guichet virtuel ou plutôt le portail internet, est l'offre visible de cette première étape.

Pour les utilisateurs, la solution proposée de l'identificateur – en langue plus compréhensible, c'est un login avec une User-ID – est devenue quelque chose d'habituel. Nous prenons dans ce sens acte des déclarations des responsables du projet sur les mesures de sécurité d'accès et la protection des données.

Le groupe Alliance centre gauche approuve la version de la commission avec une petite réserve. Nous aurions souhaité à l'art. 4 al. 5 que l'Etat offre toujours la version papier à ceux qui le désirent. La fracture numérique est une réalité qui existera encore pendant quelques années. Nous sommes bien d'accord que l'Etat veut encourager le recours à la version électronique avec des actions positives, mais nous nous opposons à pénaliser financièrement les contacts personnels et la demande de la version papier, comme le font aujourd'hui par exemple les instituts de cartes de crédit. L'Etat n'est pas une banque; il est un service public qui doit être à disposition aussi de ceux qui ne sont pas des as de l'ordinateur. Par contre, nous trouvons judicieux d'aspirer à l'unification des solutions concernant les différentes applications pour les professionnels et pour les communes. Là, je pense qu'il est possible d'exercer une certaine pression. Dans ce sens, personnellement, je suis assez mitigée quand je vois les deux amendements déposés. Je pense par exemple que les architectes ont demandé longtemps une solution électronique pour avoir les autorisations de construire. Donc, en contre-prestation, il faudrait aussi pouvoir obliger la branche à les utiliser.

Dans ce sens, nous en restons au projet bis de la commission.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Je remercie le Conseil d'Etat et la Chancellerie d'Etat pour les travaux accomplis.

Le groupe va soutenir à l'unanimité ce projet de loi avec quelques remarques quand même.

Der Mensch ist ein Gewohnheitswesen.

Je suis quand même assez surpris de la critique du groupe socialiste sur cette loi, parce que l'accès futur, indépendant de ce nouveau guichet de cyberadministration, l'accès ordinaire, traditionnel est quand même possible, aussi dans le futur. C'est la raison pour laquelle nous allons également soutenir ce projet de loi.

La sécurité est un thème important. Nous avons la possibilité, avec notre messagerie électronique parlementaire, de changer le mot de passe seulement tous les six mois. Dans les grandes entreprises – à la Confédération également –, vous êtes obligés de changer le mot de passe toutes les quatre semaines, au maximum huit, et d'entrer un mot de passe avec des sécurités à trois ou quatre reprises. Nous pensons que cette solution proposée ici est conforme aux besoins futurs.

Der Zugang ist ja gewährleistet für den herkömmlichen Zugriff auf die Verwaltung. Der einzige Punkt, der uns Sorgen bereitet, ist der interne Aufwand der Verwaltung, sei es einerseits der Kanzlei, andererseits auch der Direktionen. Denn aus eigener Erfahrung kann ich Ihnen bereits jetzt vorhersagen, dass der Aufwand, um diese internen Prozesse entsprechend vorzubereiten, damit dieser elektronische Zugang gewährleistet werden kann, nicht zu unterschätzen ist – ein Aufwand, der einerseits einen Personalaufwand bedeutet aber auch einen Aufwand an externen Beratern.

Mit diesen kritischen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dieses Gesetzesprojekt einstimmig unterstützen.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants et constate que l'ensemble des groupes parlementaires accepte l'entrée en matière. Je n'ai pas noté de questions particulières à l'attention de la commission.

Je relèverai simplement les quelques soucis évoqués, premièrement par le député David Bonny par rapport à l'accessibilité de ce guichet virtuel. Cela a aussi été un souci pour la commission, laquelle en a discuté. Il a été promis que ce guichet virtuel sera simple d'utilisation et accessible. Il est clair que le rôle de notre Parlement est uniquement de faire une base légale. Ensuite, ce sera aux informaticiens, respectivement à l'administration de mettre en place un système qui fonctionne. On verra ce qu'il en est. Je rajouterai que ce n'est pas parce que certains projets informatiques ont été mal gérés ou n'ont pas donné satisfaction qu'il faut renoncer totalement à l'informatique, mais j'ai noté que vous acceptez quand même cette loi.

Ensuite, par rapport au souci du groupe libéral-radical quant aux coûts que pourrait engendrer l'adaptation des systèmes informatiques communaux aux systèmes cantonaux, je pense

qu'on aura peut-être l'occasion d'en discuter lors de la lecture des articles, plus précisément à l'art. 20 avec l'amendement déposé par la députée Nadia Savary.

Par rapport au souci sur l'accessibilité, sur le maintien de l'offre papier, on aura aussi l'occasion d'en rediscuter avec l'amendement de Roland Mesot à l'art. 3; cela a aussi été discuté en commission et j'y reviendrai plus tard lors de la lecture des articles.

Je note également le souci du député Emmanuel Waeber du groupe de l'Union démocratique du centre quant aux conséquences financières de la mise en place. Là encore, on fait une nouvelle loi. On en verra les conséquences. Je laisserai M. le Commissaire répondre à cette question relative aux coûts financiers.

Le député Grandgirard a relevé également le souci de l'accessibilité pour tous. J'y ai répondu précédemment et on aura l'occasion de débattre à l'art. 3 de la pertinence de maintenir encore un service papier, ce pour toutes les prestations.

**Le Commissaire.** Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus en faveur de ce projet. J'irai jusqu'à dire que ces députés sont pour le maintien des traditions à Fribourg avec un canton qui se modernise, qui est à l'avant-garde avec ce projet de cyberadministration.

Evidemment, je comprends les remarques faites, parce que cela évolue tellement vite, mais je crois qu'on n'a pas le choix, il faut le dire. Nous devons avancer, même s'il peut y avoir des points d'interrogation.

J'aimerais rassurer M. le Député Bonny: je ne pense pas qu'on va créer des postes en Afrique – que ce soit du sud ou du nord – et je pense qu'on gardera les postes à Fribourg. Par contre, je ne peux pas vous garantir que ces postes seront pour des Fribourgeois; cela pourra être des Vaudois. Il y a des Fribourgeois qui travaillent sur Vaud et vice-versa. Vous êtes d'accord avec moi sur ce point-là, bien entendu. Evidemment, c'est normal d'avoir des réticences à chaque projet informatique.

J'en viens notamment aux remarques sur les communes et sur le fait que cela occasionnera des coûts, etc. Comme cela a été dit, on aura l'occasion d'en reparler, mais je pense qu'on ne peut pas travailler constructivement si on n'a pas des relations de partenariat avec les communes pour trouver les meilleures solutions. Il ne suffit pas de dire: «Oui, c'est l'Etat qui doit payer ou ce sont les communes.» C'est le partenariat. On doit trouver des solutions ensemble et les meilleures solutions. D'ailleurs, je peux vous dire, expérience faite, ce qui se fait actuellement avec le SITel. Lorsque je suis arrivé aux Finances et parce qu'on nous avait fait pas mal de remarques sur le fait qu'on prenait du travail au privé, j'ai dit au Service: «Ne développons pas de nouvelles applications en faveur des communes, même si elles les payaient.» Les communes

reviennent aujourd'hui chez moi en disant: «On aimerait mieux que ce soit le SITel qui s'en occupe.» Pourquoi? Parce qu'en cas de problème, le privé dit: «Oui, mais c'est la faute du SITel.» On se renvoie la faute les uns aux autres, d'où l'importance d'avoir un socle commun – pour éviter ces problèmes – pas seulement entre l'Etat, les communes et les privés, mais à l'intérieur de l'Etat déjà. Il y a tellement de systèmes que je pense qu'il est important d'avoir un socle commun.

M. le Député Waeber dit qu'il y aura du travail. Effectivement, il y en aura, mais cela se fait dans le cadre de la formation continue. On a parlé plusieurs fois de FriTax aujourd'hui; c'est évidemment une nouvelle méthode de travail. C'est autant nouveau pour les collaboratrices et les collaborateurs que pour les contribuables et les communes. Là, cela se passe de manière harmonieuse, parce que chacun d'entre nous doit évoluer. Cela a été dit par M. le Député Grandgirard, lequel n'a pas participé à cette génération. Vous n'êtes pas le seul; moi non plus. On se débrouille toujours, on trouve des solutions. Je pense que c'est une machine qui est en route, il faut aller de l'avant. En cela, je crois que tout le monde est acquis à l'idée d'aller de l'avant avec ce projet, même s'il y a encore des points d'interrogation en termes de sécurité. C'est aussi quelque chose dont l'Etat s'inquiète et qui explique pourquoi il vise toujours les sécurités maximum. Ensuite, on verra comment on avance. Mais ce que je peux dire par rapport aux remarques est que vous aurez l'occasion chaque année, soit dans le cadre du budget, mais surtout dans le cadre des comptes et des comptes rendus des Directions, de faire valoir votre expérience, vos expériences et d'exprimer vos remarques pour dire votre désaccord et demander des corrections. Il y a toujours moyen de discuter. L'objectif commun est toujours un meilleur service à la population et la diminution des tracasseries administratives. On en parle souvent et là, c'est une réalité.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### CHAPITRE 1

#### ART. 1

**Le Rapporteur.** Il s'agit là de l'objet et du but de la loi. La commission a apporté une petite modification afin de préciser que l'identificateur et le référentiel serviront pour toutes les applications de l'Etat, indépendamment du fait que les prestations seront fournies ou non par le biais du guichet de cyberadministration.

- > le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1 al. 1.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 2

**Le Rapporteur.** Il s'agit de l'article définissant les terminologies de cette loi. A noter que pour les autorités administratives, le projet de loi renvoie à la définition du CPJA.

- > Adopté.

ART. 3

**Le Rapporteur.** Cet article indique quelles prestations seront concernées par la loi. L'al. 3 indique par ailleurs que certaines prestations devront se faire uniquement par l'intermédiaire du guichet virtuel. Un amendement a été déposé par le député Roland Mesot à cet article. Je le laisserai développer son amendement et répondrai ensuite en faisant connaître le point de vue de la commission.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 3 al. 3: «Le guichet virtuel indique quelles autorités administratives offrent des prestations par le biais du guichet virtuel, quelles sont ces prestations et quelles transactions peuvent être réalisées par ce biais.»

Dans le message, il apparaît que l'utilisation des procédés traditionnels devraient perdurer. A la page 4 du message, on parle notamment d'offrir des prestations et de ne pas imposer cette voie en parlant du guichet virtuel. Or, le texte de loi, à l'art. 3 al. 3, ne garantit absolument pas que les engagements pris dans le message seront respectés. Au contraire, je vois dans cet art. 3 al. 3 la possibilité d'imposer très vite l'utilisation du guichet électronique.

Avec mon amendement, je veux réellement garantir la mise en place progressive du guichet électronique – je dis bien progressive; cela a été dit par M. le Commissaire dans son entrée en matière – sans contrainte technique pour les utilisateurs. On doit laisser la possibilité à un utilisateur ne disposant pas des standards informatiques de travailler avec un moyen traditionnel. Imaginez un utilisateur qui doit utiliser le guichet virtuel et qui ne dispose pas du standard qui doit être utilisé; comment fait-il? C'est la question que je me pose.

Vous avez aussi parlé des problèmes qu'il pouvait y avoir pour les communes qui souhaitaient que le SITel s'occupe de leurs infrastructures informatiques. S'il y a des problèmes avec des particuliers, on pourra aussi toujours dire: «C'est le système de l'Etat qui ne va pas, le système du particulier va et vice-versa.»

Donc, je pense que mon amendement va dans le sens d'une intégration progressive du guichet virtuel.

**Le Rapporteur.** La commission a également un peu discuté de cet aspect-là. C'est vrai que d'une part le message du Conseil d'Etat confirme que les prestations papier devront perdurer et que d'autre part le texte de loi est un peu ambigu. Par ailleurs, le commissaire du Gouvernement a confirmé en commission qu'il sera impossible d'effectuer certaines prestations par l'intermédiaire papier dans un avenir plus ou moins proche, le but étant bien évidemment de développer, de favoriser l'usage du guichet de cyberadministration, cela aussi pour faciliter justement le fonctionnement de certaines procédures. Pensez aux permis de construire, par exemple. Mais il est vrai qu'on prend le risque avec cet article de faire quand même une cassure par rapport à l'accessibilité, puisqu'il y aura la possibilité d'obliger l'utilisation du guichet virtuel.

Je ne peux pas donner la position de la commission par rapport à cela, parce qu'elle ne s'est pas déterminée sur cet amendement. On part du principe que ce sera utilisé à bon escient et qu'on ne va pas contraindre les utilisateurs à utiliser la version informatique trop rapidement, mais c'est vrai que cela pourrait poser problème pour l'un ou pour l'autre. L'administration est quand même à la disposition des citoyens si vraiment cela pose problème. Mais il est vrai que cet article laisse un peu une porte ouverte à cela. Comme dit précédemment, la commission ne s'est pas déterminée sur cet amendement. Je ne peux donc pas donner de mot d'ordre au nom de la commission.

**Le Commissaire.** Je vais vous donner tout d'abord un exemple concret concernant les permis de construire: dans le cadre de ce Grand Conseil, on discute souvent que c'est long, etc. On essaye d'améliorer la situation avec le Directeur de l'aménagement et président du COPIL dont je fais partie. Dans ce cadre-là et en discutant avec les communes, tout le monde est d'accord qu'il faut unifier si l'on veut être efficace. Il faut unifier, mais comme l'a dit le président de la commission parlementaire, on ne va pas tout changer demain. On sait qu'il faudra du temps au temps. L'administration fribourgeoise, tout le monde sait que c'est la meilleure de Suisse avec celle du Tessin. Il y aura toujours des possibilités. L'intérêt de la cyberadministration est d'avoir une ligne de conduite claire et des modes opératoires unifiés. C'est ça qui est important. Si l'Etat ne se donne pas les moyens de choisir et d'imposer des standards, eh bien on va augmenter les coûts; ça, c'est une évidence et je crois qu'il faut le savoir. Et les nouvelles solutions mises en place vont également rendre la vie des citoyens plus difficile. En effet, si vous laissez trop de portes ouvertes, cela les forcera à jongler entre différents systèmes, différentes solutions pas forcément compatibles entre elles. De surcroît, on ne peut pas exclure que parfois vous, le Grand Conseil, imposiez des systèmes dans le cadre de différentes solutions – je n'en ai point qui me vienne à l'esprit –, respectivement la Confédération. On ne peut pas exclure que la Confédération ou vous nous imposiez certaines prestations et certains standards dans le cadre de la cyberadministration. Je l'ai dit,

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3229ss.



l'administration est souple. Il faut laisser le temps au temps, mais tout le monde y viendra. Je pense que là, vous n'avez pas de souci à vous faire. Encore une fois, s'il y a de l'exagération, chaque année, vous aurez l'occasion d'intervenir dans cette enceinte pour dire: «Ecoutez, M. le Commissaire, stop. Vous avez dit que cela irait de telle et telle manière et on n'est pas d'accord avec ça.» C'est vous qui aurez le dernier mot; ce n'est pas comme à la Poste – cela a été soulevé par M. le Député Bonny – à laquelle nous n'avons pas directement accès, même si on peut leur écrire, tandis que dans le canton de Fribourg, avec le Législatif, c'est vous qui avez le dernier mot. Donc, pas de souci à vous faire.

Par conséquent, je vous demande de ne pas suivre la proposition d'amendement déposé par M. le Député Mesot et je suis persuadé qu'il comprendra cela. (*Rires!*)

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Mesot à l'art. 3 al. 3.
- > Au vote, la proposition d'amendement Mesot, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 57 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Mesot:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 22.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/

SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 57.*

*Se sont abstenues:*

Berset Solange (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

ART. 4

**Le Rapporteur.** L'art. 4 règle la question des frais des émoluments. Son al. 5 dit que le Conseil d'Etat pourra prévoir certains avantages pour favoriser le recours au guichet informatique.

La commission a refusé un amendement visant à biffer cet alinéa, jugeant qu'il était effectivement judicieux d'avantager l'usage du guichet virtuel.

- > Adopté.

ART. 5

**Le Rapporteur.** L'article règle la participation des communes et autres associations de communes à ce projet.

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

ART. 7

- > Adopté.

ART. 8

- > Adopté.

ART. 9

- > Adopté.

CHAPITRE 2

ART. 10

**Le Rapporteur.** Les art. 10 et suivants règlent le droit d'accès au guichet et les grandes règles de son fonctionnement.

- > Adopté.

ART. 11

- > Adopté.

ART. 12

**Le Rapporteur.** Cet article règle l'enregistrement de l'historique. A noter que l'article indique uniquement une notion indéterminée en parlant de période limitée. Le règlement

d'application devra préciser cette notion. Il nous a été expliqué en commission qu'il était impossible à l'heure actuelle de fixer cette durée, parce qu'on ne connaît pas la durée des procédures. Lorsqu'il y a des recours jusqu'au Tribunal fédéral, il est difficile de régler le niveau temporel de l'historique.

> Adopté.

### CHAPITRE 3

**Le Rapporteur.** La commission a modifié le libellé du chapitre 3, qui devient uniquement «*Cyberadministration*», et introduit un sous-titre intitulé «*Identificateur de personne et référentiel*», ceci dans un but de meilleure compréhension de la loi.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition suivante de la commission (projet bis): modification du libellé du chapitre 3 et insertion d'une subdivision non nommée avant l'art. 13.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 13

> Adopté.

#### ART. 14

> Adopté.

#### ART. 15

**Le Rapporteur.** La commission a apporté une petite modification au texte allemand.

- > le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 15.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 16

> Adopté.

#### ART. 17

> Adopté.

### CHAPITRE 4

**Le Rapporteur.** La commission a modifié le titre qui devient «*Principes généraux en matière de cyberadministration*».

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition suivante de la commission (projet bis): transformation du chapitre 4 en subdivision non nommée avant l'art. 18.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 18

> Adopté.

#### ART. 19

**Le Rapporteur.** Cet article vise à contraindre l'usage de solutions uniformes, notamment pour les communes, afin de favoriser le fonctionnement du guichet virtuel.

> Adopté.

#### ART. 20

**Savary Nadia (PLR/FDP, BR).** M. le Commissaire, vous l'avez dit clairement tout à l'heure, il faut une ligne claire et cet amendement est en fait un ajout à l'art. 20 pour combler justement un manquement et pour que tout devienne plus clair.

En effet, l'art. 20 ne prend en compte que les développements futurs de la cyberadministration et ne règle pas la question épineuse des systèmes existant déjà dans les communes. Or, certaines communes viennent de vivre cette situation avec Primeo, logiciel introduit sans contact, ni consultation des communes. Celles-ci se sont retrouvées à devoir gérer deux systèmes en parallèle. Des promesses avaient pourtant été faites par M<sup>me</sup> Chassot dans cette enceinte. Il a fallu le rappeler à M. le Conseiller d'Etat Siggen. Maintenant, cette situation devrait se normaliser.

Autre exemple, la mise en œuvre de FriPers – harmonisation des registres a aussi été faite dans la douleur. Pour éviter encore plus ces incohérences, il est nécessaire de prévoir une disposition légale pour régler une telle situation. Il est primordial de consulter les communes afin de clarifier les compatibilités ou incompatibilités des solutions avec les logiciels communaux existants et surtout de régler légalement la procédure de transfert des données.

Ainsi, je vous propose l'amendement suivant à l'art. 20 al. 4 (nouveau): «*Lorsque les nouvelles solutions imposées par l'Etat entrent en conflit avec celles déjà mises en place par une ou des communes, l'Etat doit en tenir compte et assurer gratuitement un transfert de données efficace et fiable.*»

Le groupe libéral-radical et le Club des communes soutiennent cet amendement et je vous prie aussi d'en faire de même.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis président de l'Association des communes fribourgeoises et le beau-frère de M. André Schoenenweid, chef du SLeg.

Au nom des structures communales existantes et dans un souci de collégialité entre les structures informatiques communales et étatiques, je vous demande de soutenir cet amendement.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3229ss.

**Le Rapporteur.** Par rapport à cet amendement, je crois qu'il faut bien comprendre la systématique mise en place par cet article.

L'art. 20 al. 1 indique que le canton peut contraindre les communes et autres associations de communes ou agglomérations à utiliser les mêmes moyens, ceci dans un but évident de fonctionnement. Si on n'a pas les mêmes programmes, cela ne fonctionnera pas.

L'al. 2 dit que cette mise en place est réglée par des conventions de droit administratif. Donc, cela sera à négocier entre chaque commune et le canton.

L'al. 3 indique que par principe, les frais de développement seront mis à la charge du canton et les frais d'équipement – les ordinateurs –, les frais de formation continue par exemple du personnel communal et les frais de connexion seront mis à la charge des communes. On voit que la question des programmes, qui seraient nécessaires en cas de conflit entre les systèmes, n'est pas réglée directement par la loi. Là, on reviendrait à l'al. 2 et cela devrait être réglé par des conventions de droit administratif.

L'amendement proposé vise à ce que cet aspect-là soit réglé dans la loi et ce coût, s'il y en a un – peut-être qu'il n'y en aura pas, mais s'il y a des situations très différentes, il y aura un coût, parce qu'il faudra peut-être un programme pour adapter les programmes –, soit mis systématiquement à la charge du canton. C'est un choix totalement politique. La commission ne s'est pas prononcée sur cette question. Je ne peux pas dire le choix de la commission, mais je crois à titre personnel que la solution donnée par la loi est assez constructive, puisque c'est par des conventions de droit administratif. Ce seront des discussions entre les communes et le canton pour trouver la meilleure solution. Les communes et le canton devront discuter. On fait confiance au bon sens du Conseil d'Etat pour trouver des solutions qui ne péjorent pas trop les communes, mais c'est une question politique que la commission n'a pas tranchée.

**Le Commissaire.** Je ne pourrais presque rien dire, tellement le rapporteur de la commission a été excellent dans son argumentation, mais je vais quand même rajouter quelques éléments.

Tout d'abord, vous l'avez vu, l'art. 20 al. 3 permet de tenir compte de cas exceptionnels où les communes devraient être «subventionnées». M. le Rapporteur l'a dit: on trouve des solutions ou on aide techniquement. On ne devrait pas avoir de problèmes de manière générale de ne pas payer de manière directe, parce que vous le savez, l'informatique va tellement vite. Cela évolue tellement vite que, quelques années après, vous devez déjà changer votre informatique. Lorsque vous dites que quand ce ne sera pas compatible, le temps de discuter pour trouver des solutions, vous aurez déjà un nouveau système. Avec cet amendement, vous allez créer plus de

problèmes que de solutions pour dire quand il faudra payer. Je vous assure, il faut laisser de la flexibilité, de la marge de manœuvre dans le cadre des discussions à mener entre l'Etat et les communes – comme l'a dit le rapporteur – pour trouver les meilleures solutions de cas en cas; c'est l'al. 3 qui le dit.

Il faut également minimiser les contraintes financières qu'on veut donner a priori afin de pouvoir, le moment venu, investir au mieux les deniers de l'Etat et des communes. Je crois que ça, c'est important. Et que chacun assume ses propres responsabilités dans le but de mieux servir les citoyens de ce canton et permettre à notre canton de ne pas prendre de retard dans ce dossier capital devant faciliter la vie des habitants. Je pense que ça, c'est important. Dans cette démarche, il me paraît essentiel que les communes – je l'ai dit et je le répète – fassent également leur part de travail en s'engageant.

En conclusion, je vous assure que la mise en place de la cyber-administration se fera en partenariat. Ce n'est pas imposé par une lettre en disant qu'à partir de telle date, vous avez ça. C'est en partenariat, comme cela se fait habituellement avec les communes, respectivement avec l'Association des communes.

Avec les éléments que je viens de citer, soit travailler en partenariat et pas les uns contre les autres, je vous invite à ne pas suivre la proposition d'amendement Savary.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Savary à l'art. 20 al. 4 (nouveau).
- > Au vote, la proposition d'amendement Savary, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 50 contre 25. Il y a 5 abstentions.
- > Modifié selon l'amendement Savary.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Savary:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Doumaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP),

Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 50.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 25.*

*Se sont abstenus:*

Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP). *Total: 5.*

ART. 21

- > Adopté.

CHAPITRE 5

- > le Conseil d'Etat se rallie à la proposition suivante de la commission (projet bis): modification de la numérotation du chapitre avant l'art. 22.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 22 – MODIFICATION DU CPJA

- > Adopté.

ART. 23, TITRE ET CONSIDÉRANT

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRE 1

ART. 1 À ART. 9

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

ART. 10 À ART. 12

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

ART. 13 À ART. 21

**Le Rapporteur.** Le Grand Conseil vient de modifier l'art. 20 en ajoutant un al. 4 nouveau. Je ne sais pas si le Conseil d'Etat va se rallier. Je présume que non et qu'on va revoter sur cette question.

**Le Commissaire.** En principe, je sais compter. Quand je vois la marge existante, c'est difficile de se battre. Donc, je prends acte.

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4

ART. 22 ET 23, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 79 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB),

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3229ss.



Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP),  
Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/  
SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial  
Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP),  
Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht  
Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing  
Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).  
*Total: 79.*

*A voté non:*

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

> La séance est levée à 16 heures.

*Le Président:*

**Benoît REY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*

—